

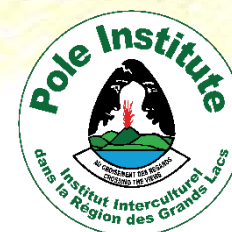
Regards croisés n°44

Défis de gouvernance urbaine en Afrique des Grands-Lacs

Ce 44^{ème} numéro de la Revue *Regards Croisés* porte sur les défis de gouvernance des villes africaines et leurs impacts sur les populations. De Lagos à Dakar, de Kinshasa à Nairobi en passant par Antananarivo, Dar-es-Salam et Kampala, la plupart des villes africaines connaissent une croissance sans précédent. Dans bien des cas, ces villes donnent l'impression d'être non gouvernables. La forte urbanisation que connaît le continent aujourd'hui, au lieu de charrier avec elle des facteurs d'amélioration de la qualité de la vie, génère d'importants défis de gouvernance. Ces défis sont à la fois sécuritaires, environnementaux, ethnico-culturels, socio-politiques et économiques. En outre, la pression démographique associée à la fragilité institutionnelle qui s'observe dans la plupart des villes africaines influencent négativement le quotidien de leurs habitants. La cherté de la vie, l'insalubrité, le banditisme urbain et l'immoralité sont autant des réalités faisant la une des informations dans ces villes.

Fidèle à notre tradition de participation aux débats sur le devenir de la région des grands lacs africains dans le monde, il nous a paru crucial à Pole Institute de nous interroger sur les implications des défis de la gouvernance des villes africaines sur l'avenir de cette région, aussi bien sur le plan politique, économique, culturel, social, environnementale et sécuritaire. Comme en témoignent les réflexions contenues dans cette livraison, les défis de gouvernance ne devraient pas nous désarmer ; bien au contraire. En effet, il convient plutôt de les saisir comme canal de ressourcement pour des engagements multiples et holistiques visant à projeter une région d'une vie harmonieuse entre les vivants, la nature et la transcendance.

Brot
für die Welt



Pole Institute

Institut Interculturel dans la Région des Grands

Regards croisés n°44



Défis de gouvernance urbaine en Afrique des Grands-Lacs

Défis de gouvernance urbaine en Afrique des Grands-Lacs

Les Éditions de Pole Institute



Regards Croisés

N° 44

Défis de gouvernance urbaine en Afrique des Grands-Lacs

ISBN : 978-2-493862-06-8

EAN : 9782493862068

Numéro de Dépôt Légal : 06.03.20.26 du premier semestre

Les Éditions de Pole Institute, 2026

POLE INSTITUTE

Pole Institute est un Institut Interculturel dans la Région des Grands Lacs.

Son siège est basé à Goma, à l'Est de la RDC. Il est né du défi que s'est imposé un groupe de personnes du Nord et du Sud-Kivu (RDC) de croiser leurs regards dans un contexte de crise émaillé de beaucoup d'événements malheureux, caractérisé par des cycles de violences, de pauvreté, de mauvaise gouvernance, et d'insécurité.

En conséquence, **Pole Institute** se veut un espace de :

- analyse et recherche autour des grands défis locaux et leurs implications nationales, régionales et internationales (pauvreté exacerbée, violences sociales, fractures ethniques, absence de repères, culture de l'impunité, etc.) ;
- analyse et renforcement des stratégies de survie des populations dans un contexte de guerre et de crise prolongée ;
- analyse des économies de guerre pour dégager des pistes de renforcement des populations locales et de leurs activités économiques ;
- recherche-action-lobbying en partenariat avec des organismes locaux, régionaux et internationaux.

Finalité et but :

Faire évoluer des sociétés dignes et non exclusives dans lesquelles agissent des personnes et des peuples libres en vue de contribuer à :

- la construction d'une SOCIÉTÉ dans laquelle chacun trouve sa place et redécouvre l'autre par le développement d'une culture de négociation permanente et l'identification des valeurs positives communes ;
- la formation d'un type nouveau de PERSONNE indépendante d'esprit enracinée dans son identité tout en étant ouverte au monde.

Politique :

- Initier, développer, renforcer et vulgariser les idées avant-gardistes en matière de paix, de reconstruction et de cohabitation des populations vivant en zones de crise.
- Initier l'émergence d'une culture de négociation (contre une culture de la mort) basée sur les intérêts des uns et des autres.

Regards Croisés

Editeur responsable : Pole Institute
Directeur de publication : Nene Morisho Mwana Biningo
Rédacteur en chef : Nene Morisho Mwana Biningo

Comité de rédaction : - Nene Morisho Mwana Biningo
- Jean-Pierre Kabirigi
- Innocent Mpoze
- Eugène Lubula

Pole Institute
Avenue Alindi n°289, Quartier Himbi I
Ville de Goma / Nord-Kivu
B.P. 72 Goma (RDC) / B.P. 355 Gisenyi (Rwanda)
Tél.: (00243) 99 28 44 352
Web site: www.pole-institute.org
E-mail : poleinst@pole-institute.org, poleinst@free.fr

© Les Éditions de Pole Institute, 2026

ISBN : 978-2-493862-06-8

EAN : 9782493862068

Numéro de Dépôt Légal : 06.03.20.26 du premier semestre

Tous droits de reproduction, de traduction et d'adaptation réservés pour tous les pays

Les contributeurs

Nene Morisho Mwana Biningo

Coordinateur de Pole Institute

Mumbere E. Lubula

Directeur de recherche de Pole Institute

Phidias A. Senge-Milemba

Professeur à l'Université de Goma et chercheur à Pole Institute

Muhamed-Fabien Abdoul-Masilya

Chercheur à Pole Institute

Innocent Mpoze

Chercheur à Pole Institute

Kavira Sikiri Ebilga

Chercheuse à Pole Institute

Léopold Rutinigirwa Muliro

Chercheur à Pole Institute

Benjamin Aganze Marhegane

*Chercheur au Laboratoire d'Analyses et de Recherches sur le
Dynamiques Economiques et Sociales – LARDES & Enseignant à
l'Institut Supérieur de Développement Rural de Bukavu – ISDR-*

Ulimwengu Biregeya Bernardin

*Master in Development Studies, Chef de travaux à l'Université
Catholique la Sapientia de Goma*

Ariane Aksanti Badesire

Chercheure à Pole Institute

Battiston Laisi Mazanga

Diplômé d'Etudes Approfondie et Doctorant en Sciences Politiques et Administratives à l'Université Officielle de Bukavu et chercheur-enseignant en Sciences Politiques et Administratives

Irène Furaha Kaningu

Étudiante en Sciences Économiques et de Gestion (Licence 3), Université Catholique de Bukavu (UCB)

Sylvie Sifa Wilondja

Licenciée en Planification Régionale, Institut Supérieur de Développement Rural de Bukavu ((ISDR-Bukavu)

Barthélemy Bahati Mponjo

Docteur en Géographie et Économie des transports (ULBruxelles - UCBukavu), Enseignant à l'Université Catholique de Bukavu (UCBukavu) et à l'Institut Supérieur de Développement Rural de Bukavu

Nzanzu Masomeko Hubert

Avocat près la Cour d'Appel du Nord-Kivu, Chercheur dans le domaine du Droit de l'environnement

Pasteur Fidèle Muanda Mikiama

Analyste des pratiques sociales

Sommaire

Sommaire5

Éditorial.....7

I Gouvernance urbaine en Afrique, brutalisme, incrustation identitaire et instabilité politico-institutionnelle11

La ville africaine dans le monde post-historique : du libéralisme démocratique à une gouvernance brutale.....13

Et Goma condamna ses morts à mort, pour que désormais ils reposent dans l’oubli !31

Gouvernance urbaine et incrustation de l’identitaire en République Démocratique du Congo41

Acteurs, actions et instabilité politico-institutionnelle au Sud-Kivu ..53

II Mobilités, emploi et chômage des jeunes et gouvernance urbaine dans l’Afrique contemporaine.....81

Repenser la Mobilité Urbaine à Bukavu dans un contexte de congestion et de dégradation de la voirie.....83

L’incidence du chômage des jeunes sur la criminalité urbaine : analyse empirique des villes de Goma et de Bukavu à l’aune de la théorie du contrôle social109

Associations de commerçants et défaillance institutionnelles en RDC : Analyse de la gouvernance associative dans la ville de Goma147

Défis de gouvernance des grades villes en Afrique163

Défis de gouvernance des grandes villes africaines : Recherche des pistes de solution pour des villes plus vivables et favorable au vivre ensemble.....179

Éditorial

Morisho Mwana Biningo Nene
Coordinateur de Pole Institute

Ce 44^{ème} numéro de la Revue *Regards Croisés* porte sur les défis de gouvernance des villes africaines et leurs impacts sur les populations. De Lagos à Dakar, de Kinshasa à Nairobi en passant par Antananarivo, Dar-es-Salam et Kampala, la plupart des villes africaines connaissent une croissance sans précédent. Dans bien des cas, ces villes donnent l'impression d'être non gouvernables. La forte urbanisation que connaît le continent aujourd'hui, au lieu de charrier avec elle des facteurs d'amélioration de la qualité de la vie, génère d'importants défis de gouvernance. Ces défis sont à la fois sécuritaires, environnementaux, ethnico-culturels, socio-politiques et économiques. En outre, la pression démographique associée à la fragilité institutionnelle qui s'observe dans la plupart des villes africaines influencent négativement le quotidien de leurs habitants. La cherté de la vie, l'insalubrité, le banditisme urbain et l'immoralité sont autant des réalités faisant la une des informations dans ces villes.

À travers les deux parties qu'elle comprend, cette 44^{ème} livraison des *Regards Croisés* vise à analyser ces défis de gouvernance sous un angle transversal en privilégiant des études de cas, particulièrement les villes de la République démocratique du Congo (RDC). Ceci, à partir de l'idée que, la RDC est un miroir reflétant la réalité de l'Afrique, toutes proportions gardées. D'entrée de jeu, Innocent Mpoze et Eugène Mumbere Lubula examinent la gouvernance de la ville africaine à partir des idées normatives du libéralisme démocratique, avec en arrière-fond *La fin de l'histoire et le dernier homme* de Francis Fukuyama. Dans la foulée, ils en révèlent un paradoxe conduisant à une gouvernance brutale. Les auteurs explorent comment la destruction environnementale, la sacralisation du Capital, la marchandisation des terres, la profanation des tombes et le transfert de la violence légitime de l'État vers les entreprises privées remodelent

l'espace urbain africain en l'arrimant à une gouvernance globalement brutale. En se focalisant sur la désaffectation et la réaffectation controversées de cimetières publics à Goma, Ulimwengu Biregeya examine les implications légales, culturelles et éthiques de la destruction ou de l'exhumation prématurée de sépultures, parfois récentes, dans les sites de l'ITIG et de Gabiro (Jolis Bois) à Goma. L'auteur met en évidence des irrégularités potentielles liées au non-respect des délais réglementaires en matière d'exhumation, la simultanéité de la désaffectation et de l'aliénation foncière et, souligne au même moment la centralité du lien entre vivants et morts dans les sociétés africaines. À partir de ce qu'il qualifie de phénomène sociopolitique puissant, Phidias Ahadi Senge Milemba montre comment l'identitaire transforme les conditions et les modes de gouvernance des villes congolaises. Sa réflexion propose un cadre analytique pour comprendre les logiques oscillantes entre l'essoufflement de la gouvernance urbaine et la dilution du pouvoir d'État. Dans le même ordre d'idée, Battiston Laisi Mazanga analyse les causes de l'instabilité politico-institutionnelle persistante au Sud-Kivu, tout en mettant évidence le rôle central des acteurs politiques nationaux et locaux dans la capture et la privatisation des institutions provinciales. Pour lui, ces acteurs mobilisent des pratiques clientélistes, néo-patrimoniales, identitaires et corruptives pour affaiblir la gouvernance locale. Cette dynamique engendre une ingouvernabilité chronique, une faible légitimité institutionnelle et une incapacité durable des institutions provinciales à répondre aux besoins de développement.

Benjamin Aganze Marhegane, Irène Furaha Kaningu, Sylvie Sifa Wilondja et Barthélemy Bahati Mponjo ouvrent la deuxième partie en ressortant les défis de la mobilité urbaine, caractérisés par une congestion croissante et une dégradation accélérée de la voirie à Bukavu. Ces phénomènes, au-delà d'accentuer les inégalités spatiales et sociales, entravent l'accès des habitants aux services urbains essentiels tels que la santé, l'éducation et l'emploi. Les auteurs évaluent les facteurs socio-environnementaux et structurels à l'origine de ces dysfonctionnements, tout en examinant les conséquences de la

dégradation de la voirie et de la congestion sur la vie quotidienne des populations et sur l'efficacité des déplacements urbains. Abdoul-Masilya Muhamed Fabien, Aksanti Badesire Ariane et Kavira Sikiri Ebilga soulignent que le chômage affaiblit le lien social, compris au sens de Hirschi et partant, encourage la criminalité urbaine. Nzanu Masomeko Hubert met en lumière l'écart important persiste entre les normes de la gouvernance environnementale et la réalité locale à Goma. Son analyse relève les défis liés à l'absence de politiques publiques cohérentes en matière de gestion environnementale. Cette carence favorise l'insalubrité, la pollution (déchets plastiques, etc.), la disparition des espaces verts et l'occupation irrégulière du littoral du lac Kivu, en violation des règles de servitude. Aksanti Badesire Ariane constate qu'il y a des défaillances dans la gouvernance du commerce. Ces défaillances consistent en des défis liés à la confiance, la transparence financière et la démocratie interne. Ces derniers président à l'émergence de deux types d'associations : mono-filières et mixtes. L'auteure propose alors des voies pour renforcer leur rôle dans l'économie locale. Léopold Rutinirwa analyse les défis de gouvernance dans quelques villes congolaises en liant leur genèse aux échanges commerciaux, à la colonisation et à l'urbanisation rapide. Il met en évidence la croissance démographique galopante, l'exode rural, l'urbanisation anarchique et l'insuffisance des infrastructures comme facteurs majeurs de vulnérabilité. Pour lui, attractives par leurs opportunités économiques et administratives, les agglomérations urbaines congolaises sont devenues ingouvernables à cause du chômage, de la pauvreté, de l'insécurité et de la défaillance des services publics. Pour sa part, Fidèle Muanda Mikiama considère les défis de gouvernance de la ville africaine comme tout autre problème d'intérêt commun et, qui mérite des solutions durables pour vie viable. En revenant sur la bonne gouvernance, il insiste sur des mécanismes ou des procédés qui guident un État dans sa quête quotidienne de procurer à sa population la satisfaction de ses besoins fondamentaux, c'est-à-dire une alimentation adéquate, un logement et un habitat décent, des soins de santé de qualité et une éducation appropriée. Dans

son entendement, cela nécessite des solutions d'ordre socio-politique, ethnoculturel, socio-économique, sécuritaire et environnemental.

Fidèle à notre tradition de participation aux débats sur le devenir de la région des grands lacs africains dans le monde, il nous a paru crucial à Pole Institute de nous interroger sur les implications des défis de la gouvernance des villes africaines sur l'avenir de cette région, aussi bien sur le plan politique, économique, culturel, social, environnemental et sécuritaire. Comme en témoignent les réflexions contenues dans cette livraison, les défis de gouvernance ne devraient pas nous désarmer ; bien au contraire. En effet, il convient plutôt de les saisir comme canal de ressourcement pour des engagements multiples et holistiques visant à projeter une région d'une vie harmonieuse entre les vivants, la nature et la transcendance. Vous souhaitant une bonne exploration des articles de ce numéro, nous remercions par ailleurs les différents contributeurs pour le débat que la lecture suscitera.

Goma, le 20 Février 2026

I

Gouvernance urbaine en Afrique, brutalisme, incrustation identitaire et instabilité politico- institutionnelle

La ville africaine dans le monde post-historique : du libéralisme démocratique à une gouvernance brutale

Innocent Mpoze¹ et Mumbere E. Lubula²

Résumé : Partant des valeurs défendues par la démocratie libérale à la suite de *La Fin de l'histoire* de Francis Fukuyama, ce papier examine la gouvernance de la ville africaine à partir des idées normatives du libéralisme démocratique tout en relevant le paradoxe ayant conduit à la consécration d'une gouvernance brutale en Afrique. Le papier explore comment la destruction environnementale, la sacralisation du Capital, la marchandisation des terres, la profanation des espaces sacrés principalement les tombes et le transfert de la violence légitime de l'État vers les entreprises privées remodelent l'espace urbain africain en l'arrimant à une gouvernance globalement brutale. Le papier suggère par ailleurs de penser la gouvernance de la ville africaine au-delà de l'absolutisme du marché, tel que le consacre la démocratie libérale.

Mots-clés : *ville africaine, libéralisme démocratique, gouvernance brutale.*

Introduction

La parution de l'ouvrage de Francis Fukuyama, *The End of the history and the last man*³, a marqué un tournant décisif dans la pensée politique internationale d'après la guerre froide. S'inspirant de la pensée marxiste et hegelienne, Fukuyama avance une thèse soutenant que la démocratie libérale constitue le modèle de gouvernance par excellence. Dans son entendement, l'universalisation de ce modèle répondrait efficacement aux divers problèmes ayant caractérisé « le monde historique » passé, tout en mettant fin aux conflits et tensions entre les États. Le politiste américain estime que l'adoption de la

¹ Chercheur à Pole Institute.

² Directeur de recherche de Pole Institute.

³ F. Fukuyama, *The end of the history and the last man*, New York, The Free Press, 1992.

démocratie libérale inaugurerait une ère mondiale de paix. Ceci s'accompagnera de la standardisation des modes de gouvernance et de production. De ce fait, l'histoire, prise comme une lutte permanente entre des modèles politiques rivaux, atteindrait son aboutissement grâce à l'adoption mondiale de la démocratie libérale.

Au-delà de sa force épistémique, l'ouvrage s'est traduit par un pragmatisme ahurissant avec l'adoption du modèle proposé par plusieurs États. En fait, depuis les années 1990, plusieurs États, et particulièrement des États africains, ont fait le choix de la démocratie libérale. L'on crut aux idées de la reconnaissance mutuelle dans les *international affairs*, le respect des droits de l'homme, l'épanouissement individuel, le libéralisme économique et la fin des autoritarismes politiques. Cependant, 35 ans après que les vagues de la démocratie ont emporté les États africains, les valeurs défendues par la démocratie libérale y sont restées un rêve de chat peuplé des souris, sur le plan de la gouvernance domestique comme au niveau des relations internationales. La gouvernance de la ville africaine s'accompagne d'une précarité persistante, des inégalités sociales indicibles, la paupérisation populaire et des violences récurrentes. Cette caractéristique de la gouvernance domestique africaine l'est aussi quant à la relation de l'Afrique avec le monde. La promesse de la démocratie libérale, conciliant la liberté politique et le progrès économique, semble illusoire. L'on y observe la fragmentation des souverainetés, la réapparition des coups d'État militaires, des appropriations foncières oligarchiques, l'institutionnalisation des pratiques policières et militaires brutales et l'instrumentalisation politique des établissements et services publics. Toutes ces caractéristiques rencontrent ce que Mbembe appelle *brutalisme*⁴.

Ce papier examine la gouvernance de la ville africaine à partir des idées normatives du libéralisme démocratique tout en en relevant un paradoxe conduisant à une gouvernance brutale. Le papier explore comment la destruction environnementale, la sacralisation du Capital, la marchandisation des terres, la profanation des tombes et le transfert de la violence légitime de l'État vers les entreprises privées

⁴ A. Mbembe, *Brutalisme*, Paris, La Découverte, 2020.

remodèlent l'espace urbain africain en l'arrimant à une gouvernance globalement brutale. L'étude commence par situer la gouvernance de la ville africaine dans la conception post-historique de Fukuyama (premier moment) avant d'en ressortir ses formes brutales (deuxième moment) à la fois, comme voie de perdition et du renouveau (troisième moment). Le quatrième moment, précédant la conclusion, soutient que l'histoire reste encore à écrire au monde comme en Afrique et ce, à partir d'un repérage des lieux du ressourcement humain avec lesquels il convient d'engager un dialogue de co-construction du futur.

La ville africaine dans le monde post-historique

Au moment de la rédaction de son ouvrage, *The end of the history*, Fukuyama représente le mouvement des conseillers de la Maison Blanche qui prône la disparition des ennemis des États-Unis à la suite de la fin de la guerre froide, alors que le mouvement pessimiste, incarné par Samuel Huntington, refuse d'envisager l'avenir du monde à la lumière du mouvement optimiste. Le camp optimiste défendait le modèle de la démocratie libérale comme le point culminant de l'évolution sociopolitique mondiale. Dans son entendement, l'adoption mondiale de ce modèle de gouvernance, marquant la fin des luttes idéologiques, devra nécessairement mener vers une paix mondiale durable.

Dans l'esprit de l'histoire comme « évolution des formes d'organisation de la société humaine », si une histoire prend fin, une autre devra nécessairement suivre. Ainsi, la fin de l'histoire ne signifie guère la fin des événements. Fukuyama utilise plutôt le concept « histoire » dans le sens de l'impossibilité de trouver une autre façon de faire les choses. Pour le politiste américain, deux éléments majeurs devront caractériser l'histoire émergente. D'une part, la démocratie libérale émergera presque universellement. D'autre part, les principes du libéralisme économique triompheront avec l'ouverture du marché mondial. Cela implique la modernisation des nations à travers le monde, la standardisation des modes de production économique et l'homogénéisation mondiale de la culture socio-politique. Ainsi, pour

lui, la démocratie libérale demeure la seule aspiration politique cohérente qui traverse différentes régions et cultures du monde.⁵

C'est à partir de l'émergence d'une telle société mondiale libérale et démocratique que Fukuyama situe le monde dans une dimension post-historique. La fin de l'histoire dont il parle suppose, de ce fait, l'absence des contradictions politiques ou des luttes internes au sein des sociétés démocratiques libérales. Face aux régimes totalitaires, les peuples adopteront des formes libérales et démocratiques de gouvernance, étant donné que c'est dans des sociétés libérales et démocratiques que la dignité humaine est respectée et, que l'autonomie est reconnue aux individus en tant qu'êtres-libres. En fait, Fukuyama estime que la démocratie libérale est la meilleure solution possible aux problèmes de l'humanité.

Cependant, l'adoption progressive par certains des pays africains de ce mode n'a point amélioré la qualité de vie des populations. La gouvernance des villes africaines est, et demeure un nœud gordien dans nombreux cas. Qu'il s'agisse, en quelque sorte, de promouvoir un système de gouvernance contre le totalitarisme et la propension à s'enrichir personnellement par la reconnaissance des droits et libertés individuels ou de reconnaître la rue en tant que voie d'expression des sans-voix, les essais démocratiques observés çà et là depuis le début des années 1990 en Afrique ne sont guère prometteurs d'un avenir social moins sombre que naguère. Si déjà en cette décennie-là, les rues urbaines réclamaient une vie décente, une dignité humaine au sens de la charte des droits de l'homme comme à l'ère des indépendances, il est incompréhensible que, plus de trente ans après, les villes africaines subissent le banditisme, la précarité de vie comme c'est le cas à Kinshasa, à Johannesburg, à Nairobi ou encore à Lagos. Les réformes subies par les polices de ces différentes villes à la suite de l'adoption de la démocratie ne semblent pas suffisantes pour que les métropoles africaines deviennent des havres de paix qui rassurent tout le monde. Au moment où la pandémie de coronavirus sévissait par exemple, le traitement différencié des populations dans le township était bien sévère que celui réservé aux quartiers luxueux de

⁵ F. Fukuyama, *The end of the history*, New York, The Free Press, 1992, p. xiii.

Johannesburg, en Afrique du Sud. Les témoignages reçus des résidents de Diepsloot fait penser à l'époque regrettable d'apartheid. Les résidents de ce township avaient l'impression que le coronavirus avait effacé des mémoires des gouvernants le sens de l'histoire.⁶ À Kinshasa comme à Dakar, le phénomène des enfants de rue, s'érige plutôt en un cancer social. Les mendiants de Dakar cachent une oligarchie abjecte qui les exploite au nom de l'initiation au coran. A Kinshasa, rien ne peut expliquer la violence extrême des *Kuluna*, sinon leur connivence avec une police mal entretenue ou avec quelques acteurs politiques susceptibles d'en tirer indûment des dividendes politiques. Car en effet, la démocratie en Afrique fait baver tout le monde par l'accessibilité au pouvoir qu'elle miroite et les espérances d'enrichissement qu'elle entretient dans les chefs des concurrents potentiels. D'ailleurs, l'ouvrage de Fukuyama souligne la nécessité d'une conciliation permanente entre liberté politique et prospérité économique.

Traduction du brutalisme dans la gouvernance urbaine

La ruée à la terre vécue ces dernières années dans certaines villes de la RDC, particulièrement les villes de Goma et de Bukavu par exemple, illustre bien la réalité de la gouvernance brutale. Il est vrai qu'on ne peut nier la hiérarchie qui existe entre les classes sociales dans ces villes. L'ostentation que revendiquent les riches, dits aussi notables dans le langage courant, contraste avec la précarité des quartiers marginales. Mais l'on peut se demander pour quelles raisons, aux yeux des gouvernants ces deux villes de la partie orientale de la RDC peuvent ne plus avoir des cimetières publics. À Bukavu par exemple, la pression démographique pousse les résidents marginaux à envahir les cimetières de Ruzizi pour y trouver un espace et s'y s'offrir vaille que vaille des logis. Ce scandale est d'autant plus interpellant que l'autorité municipale en reste, depuis des lustres, silencieuse. L'exhumation des restes des défunts sans aucune prévenance hygiénique ni référence au choc émotionnel ressenti par les familles,

⁶ S. Nyuke, *State (Un) Care in Diepsloot, South Africa: Strategies and Solidarities of the Disposed*, à paraître.

pose le problème de santé publique et d'inhumanité à la fois. La construction et l'accaparement de tombes construites, converties d'office en lit ou table de salon, prive les propriétaires des tombes de leurs lieux de recueillement et tranche avec la culture locale de respect aux défunts. Et personne ne bronche comme s'il existe une complicité entre ce qui est devenu les cimetières de vivants et ceux qui gèrent ces espaces. L'on est, de ce fait, en raison de chercher à savoir qui autorise l'envahissement des cimetières. Pourquoi cette propension effrénée à la profanation des tombes qui constituent par ailleurs des lieux de recueillement de ceux qui ont perdu les leurs ? Ces questions sont d'autant légitimes que les concernés sont en général des gagne-petits au point que plus d'un se demande s'il s'agit d'une nouvelle tendance de la protection sociale à Bukavu.

À Goma, c'est plutôt l'inverse. Les terres des cimetières sont plutôt enviées par des nouveaux oligarques. Désormais les cimetières de Gabiro (jolis bois), ceux de l'ITIG sont aujourd'hui la propriété de certains individus. Et ceux-ci ne s'empêchent pas à les râcler pour les convertir en espaces susceptibles d'être autrement construit. Ce qui est scandaleux est que contrairement à la loi qui autorise la conversion d'un cimetière cinquante ans après le tout dernier enterrement réalisé, cet accaparement se fait compte non tenu des enterrements datant de moins de cinq ans à l'ITIG, par exemple. L'angoisse et la désolation que cela sème dans la population n'intéresse personne, aucune autorité publique, sans doute à cause de l'atonie des institutions. Que de la violence tant dans l'agir des oligarques que dans l'attitude des dépositaires du pouvoir public, au nom de la quête d'une ascension sociale fondée sur l'égo.

Cette violence s'accélère malheureusement par une brutalisation continue de la nature et des esprits. En fait, la violence à la fois physique et symbolique est censée assurer aujourd'hui, comme inéluctable condition, l'accès à des ressources garantissant la survie et la prospérité des entreprises privées. L'on en arrive au point de se demander si la violence légitime comme le strict monopole de l'État a choisi de migrer pour devenir l'apanage de la propriété privée, afin de conjuguer à la fois la brutalisation de la maison commune et la

corruption des êtres au nom de la logique développementaliste et mercantiliste. Certes, la logique développementaliste semble avoir significativement amélioré les conditions matérielles de l'existence. Mais à quels coûts ! À ce sujet, il n'est pas exagéré de mentionner avec Felwine Sarr que les relations que nous articulons avec nos semblables ou ceux qui prennent pour nous la figure de l'étranger, ainsi que notre environnement, restent marquées par la violence, l'inimitié, une lutte sans merci pour une appropriation privative des ressources communes. Elles sont instrumentales, cyniques et belliqueuses.⁷

La brutalisation physique du monde et le devenir-humain des objets accentuent en elle une production des êtres oligospermiques sans aucune substance susceptible de reproduire ou de réengendrer l'humain. La continuité des politiques violentes courantes et des dictatures voilées à tous les niveaux de pouvoir, la continuité des incohérences financières et économiques face au bien-être social et l'accommodation au *statu quo* déforcent la capacité humaine de régénérescence dont le monde a pourtant besoin. Ainsi que l'affirmait Paul Jorion, « il y a cinquante ans à peine, l'espèce humaine s'imaginait triomphante ; elle se découvre au bord de l'extinction.⁸ »

Par ailleurs, dans plusieurs pays d'Afrique aujourd'hui, il s'observe une montée inquiétante du courant des Églises dites de réveil. L'envahissement des pans d'espaces territoriaux africains, dans plusieurs grandes villes, par cette montée d'une religiosité de délire⁹ et ce, au nom de la liberté d'associations, participe à une brutalisation sans précédent des esprits. En fait, la ferveur spirituelle qui l'accompagne met les consciences chrétiennes sous une pression indicible ; où la recherche effrénée des miracles, la peur des

⁷ F. Sarr, *Habiter le monde. Essai de politique relationnelle*, Montréal, Mémoire d'encrier, 2017, p. 12.

⁸ P. Jorion, *Le dernier qui s'en va éteint la lumière. Essai sur l'extinction de l'humanité*, Paris, Fayard, 2016, p. 9. Voir aussi, Kā Mana, *Éduquer l'imaginaire africain. Le devoir d'aujourd'hui et les enjeux d'avenir*. Mbouo-Bandjoun, Presses de l'Université Évangélique du Cameroun, 2012.

⁹ Voir Kā Mana, *L'homme congolais et la culture de l'intelligence. Réflexions pour une société du savoir, de la recherche et du savoir-faire*, Goma, Pole Institute, 2016, pp. 48-52.

malédiction spirituelle et/ou pastorale, la diabolisation de la culture de l'intelligence et du doute méthodique, le chancellement des promesses paradisiaques agonisent les esprits et, leur imposent la vie d'une mort intellectuelle programmée. Comme le rapporte Lucie Sarr pour le compte du Journal *La Croix*, « Au Kenya, au moins 80 personnes, fidèles de la Good News International Church, une secte d'inspiration chrétienne, sont mortes de faim en 2023 après avoir jeûné pour rencontrer Jésus.¹⁰ » À cela l'on pourrait ajouter l'observation faite sur la vente des miracles au Nigéria qui, sert d'une industrie controversée où, espoir désespéré, folklorisme, dévotion chrétienne et exploitation financière s'enchevêtrent.¹¹ Cette emprise du spiritualisme psycho-émotionnel affaiblit la capacité du discernement chez les chrétiens "born agains". Elle a pour conséquence première un renversement ahurissant des valeurs, calqué sur le culte des personnalités où les hommes de Dieu dits aussi "oints du Seigneur" sont eux-mêmes l'image même du Seigneur si pas des inévitables ponts menant vers le salut céleste. Il suffit de s'opposer à leurs volontés ou prêches pour se retrouver sur la liste de ceux pour qui la voie vers le feu éternel est déjà tracée et bien garantie. Ceci rencontre ce que Kā Mana appelle les caractéristiques inquiétantes de la foi en Dieu.¹² En fait, partant des réalités congolaises, Kā Mana montre comment Dieu est considéré « comme une marchandise heureuse sur le marché religieux où s'exhibent, d'une part, des dispensateurs des grâces, des miracles, des guérisons, des prospérités matérielles et des sécurités psychiques, et d'autre part, une multitude de clients dont les temples, les groupes de prières et les églisettes vocifèrent de manière stérile dans des tonitruantes prières.¹³ » Ce qui dépouille Dieu de sa puissance des décisions sur le destin de l'après-

¹⁰ L. Sarr, Drame au Kenya : comment prévenir les dérives sectaires en Afrique ?, *La Croix*, 2023, en ligne sur <https://www.la-croix.com/Religion/Drame-Kenya-comment-prevenir-derives-sectaires-Afrique-2023-04-25-1201264857>.

¹¹ Voir, L. Diseko, Le coût de la prière : Je me suis endettée pour acheter un miracle. En ligne sur <https://www.bbc.com/afrique/region-64940823>.

¹² Kā Mana, *L'homme congolais et la culture de l'intelligence. Réflexions pour une société du savoir, de la recherche et du savoir-faire*, Goma, Pole Institute, 2016, pp. 49.

¹³ Idem, p. 59.

vie sur la terre des hommes. Au lieu de libérer les esprits des démons du mal et des divisions déforçantes qui paralysent plusieurs pays africains depuis des lustres, la foi ne sert que d'un instrument des manipulations et d'asservissement mental. Dans une telle atmosphère, les chrétiens vivent éternellement dans un état d'insécurité à la fois spirituelle et psychique. Ici, l'obscurantisme, pris comme démission totale de la raison, reste la seule boussole pour les croyants *born agains*. Le discours religieux se dépouille de ce fait de toute sa substance. Ce mal profond n'est pas simplement, comme on peut s'en apercevoir, l'apanage de la mouvance des Églises dites de réveil. Le modèle religieux basé sur le spectacle et la chasse monnayable des démons affecte aussi les Églises dites traditionnelles, jadis basées sur l'utilisation de la raison pour la conduite des croyants vers le salut éternel. L'on a cessé ainsi d'être soi pour devenir une copie de ce que les oints du Seigneur veulent que soient les chrétiens.¹⁴

Gouvernance brutale : voie de perdition et du renouveau

L'admiration et le choix de la démocratie néolibérale a fait que sur les remparts vertigineux de la foi en l'économie marchande, le monde érige des cages dorées, à un rythme pourtant fébrile. L'appât du gain, à travers l'accroissement et les logiques du Capital, rongait progressivement le cosmos tout en corrompant l'imaginaire humain. Consciemment ou inconsciemment, l'on asséchait alors les forêts, l'on toxifiait la matrice vitale qu'est la terre, tout en la condamnant à une mort brutalement lente. Alors que l'on ne faisait que monter la fièvre de la planète-mère, l'idéologie marchande nous faisait tout de même croire être au milieu d'un hiver affectueusement enneigé. Et pourtant, il ne s'agissait que d'un leurre que le brutalisme austère¹⁵ de la terre ne tardera pas à nous révéler.

Achille Mbembe « convoque la notion de brutalisme pour décrire une époque saisie par le *pathos* de la démolition et de la production, sur une échelle planétaire, de réserves d'obscurité. » Plus concrètement,

¹⁴ Voir J. Attali, *Devenir soi. Prenez le pouvoir sur votre vie*, Paris, Fayard, 2014.

¹⁵ Voir, J. Ellul, *Le bluff technologique*, Paris, Hachette, 1988. Voir aussi, F. Jarrige, & T. Le Roux, *La contamination du monde. Une histoire des pollutions à l'âge industriel*, Paris, Seuil, 2017.

par brutalisme, il entend un « procès par lequel le pouvoir en tant que force géomorphique désormais se constitue, s'exprime, se reconfigure, agit et se reproduit par la *fracturation* et la *fissuration*.¹⁶ » L'ouvrage démontre comment le modernisme élabore des stratégies et/des politiques pour la brutalisation du monde. En termes simples, cela signifie comment le monde défigure ou démolit le monde. Même si nous préférons le concept de « défiguration » à celui de « démolition » utilisé par le penseur camerounais, il importe de conserver la proximité ou la relation qu'il établit entre *brutalisme* et *démolition*. Ainsi qu'on peut s'en apercevoir, suite à l'escalade technologique incontrôlée, le monde connaît un bouleversement des rapports entre les vivants. L'on surfe sur une ère de domination de la machine.

À la suite de ces politiques dites modernes, des pratiques séparatistes ou la frontièrisation des liens entre les vivants, avec le cosmos et la transcendance conditionne ainsi leur être au monde. Cette frontièrisation fait par exemple que la menace du phénomène « Kuluna » prenne le bas de la liste des priorités face au débat sur la revue à la hausse des émoluments des honorables nos représentants. Parce que cette frontièrisation distingue le territoire de ceux pour qui la vie est sacrée de celui des damnés de la terre, les garde-fous doivent être érigés pour assurer la sécurité de ceux qui dorment sur des lauriers dorés. Ceci fait suite à des

« (...) pratiques de démolition, de cassage, de caillassage, de saccage et de concassage qui [sont] au cœur du brutalisme dans son acception politique. Elles ne sont pas l'exact équivalent de la dévoration, de l'autophagie ou du cannibalisme (peu importe la définition que l'on donne de ces termes) que l'on avait coutume de repérer dans les sociétés antiques ou primitives. Propulsés à la fois par les vieilles machines et par les technologies computationnelles les plus avancées, elles sont profondément futuristes et pèseront d'un poids singulier sur le devenir de la Terre.¹⁷ »

Ces politiques sont

« (...) à l'œuvre dans les transformations que subit la biosphère, ainsi que l'attestent des phénomènes comme l'acidification des océans, la

¹⁶ A. Mbembe, *Brutalisme*, Paris, La Découverte, 2020, pp. 9-10.

¹⁷ A. Mbembe, *Brutalisme*, Paris, La Découverte, 2020, p. 12.

montée des eaux, la destruction d'écosystèmes complexes, bref le basculement climatique, le réflexe de fuite et la course à l'exode pour ceux dont les milieux de vie ont été saccagés.¹⁸ »

En fait, autant d'éléments enferment l'homme dans une caverne sans avenir sûr. Il s'agit des déchets de tout genre dans le monde contemporain : la présence des armes de destruction massive, le réchauffement climatique comme conséquence de la surproduction du gaz à effet de serre, la déforestation à outrance, l'empoisonnement de la nature suite à l'utilisation excessive des pesticides. La robotisation et l'accélération accrue des facteurs de production génèrent un modèle de développement dont les mobiles d'actions sont l'extraction illimitée, la réduction de l'homme à un simple outil de production, une croissance financière incontrôlée. La nature, le sol et le sous-sol sont devenus des marchandises exploitables sans merci. La possession n'est plus seulement que de l'ordre du matériel. Elle devient plus immatérielle, spirituelle et symbolique. En lieu de ré-imagination d'un futur différent, l'on s'efforce plutôt à encadrer le désordre courant afin d'éviter son débordement.¹⁹ En fait, « la course étant désormais à la dégringolade, [*les couches entières de la société*] en sont réduites à lutter pour retenir et, éventuellement, sécuriser le peu qui leur reste.²⁰ »

Toutefois, les failles de notre croyance au credo du libéralisme démocratique n'ont pas tardé à décrier « the globalization of [*unbearable*] violence.²¹ » Des tempêtes nées de l'avidité humaine, longtemps voilée, est sortie une eau purificatrice. Le monde devra désormais s'écrire à partir des failles du libéralisme libre-échangiste. Le battement du cœur de la terre et les cris des oubliés du néolibéralisme récusent les graphiques et courbes macro-économiques et les logiques évolutionnistes de l'illusion des profits sans fin. Alors que Bantigny affirme que « proclamer la fin des idéologies est une

¹⁸ A. Mbembe, *Brutalisme*, Paris, La Découverte, 2020, p. 20.

¹⁹ Voir K. Kavwahirehi, « Des idéologues contre l'utopie. Méditation hérétique sur les nouvelles sensibilités africaines », *Congo-Afrique* ((505), Kinshasa, CEPAS, 2016, p. 386.

²⁰ A. Mbembe, *Brutalisme*, Paris, La Découverte, 2020, p. 19.

²¹ R. O. Keohane & J. Nye, *Power and Interdependence* (Fourth edition), Boston, Longman, 2012, p. xxx.

manière de reconduire la sienne en croyant abattre celle de l'adversaire²² » dans son compte rendu de la fin de l'histoire, ce qui advient devra alors être l'effondrement du monde libre-échangiste et ses idoles pendant que se clarifie progressivement l'attente du monde futur. Il fallait donc, comme le dit Fabien Eboussi Boulaga, « cheminer avant de faire retour sur le chemin parcouru et reprendre plus analytiquement et plus critiquement l'examen de la manière dont nous avons effectivement marché.²³ »

Et si l'histoire s'écrivait encore...

Faire un réquisitoire amer, tel que cela peut apparaître dans les sections précédentes, signifierait que l'on est perdu à jamais. Cependant, cela ne sort que d'une volonté de lire les événements courants afin d'en déchiffrer les réflexions sur un bon usage de la matrice d'un nouveau discours, pour « enfin, percevoir le sens de nouvelles rationalités.²⁴ » Nommer le mal ne veut aucunement dire faire le lit de sa béatification tout en posant les bases pour sa canonisation. Cela nous met plutôt sur la voie de préparation de nouveaux horizons, détournant les regards de la matrice des rationalités, à partir des actions entreprises par la résistance et le refus sociaux. Après l'exercice précédent qui consistait en un repérage des zones d'ombres, il convient de tourner le regard vers des espaces émergents dans lesquels, parce que conscients du mal qui pèse sur le monde contemporain, leurs acteurs s'assurent pour mission la régénérescence de la vie contre la brutalisation du monde, à la suite du triomphe du libéralisme démocratique.

Pour se lancer sur la voie du renouveau ou, pour discerner ce qui dans les latences actuelles semblent annoncer en quelque sorte ce qui adviendra, l'on devrait se référer aux luttes courantes de ce que l'on

²² L. Bantigny, La fin de l'histoire n'aura pas lieu, *Écrire l'histoire*, n° 15, 2015, p. 19.

²³ F. Eboussi Boulaga, *La crise du Muntu. Authenticité africaine et philosophie*, Paris, Présence africaine, 1977, p. 112.

²⁴ V. Y. Mudimbe, « Préface », dans K. Kavwahirehi, *L'Afrique, entre passé et futur. L'urgence d'un choix public de l'intelligence*, Bruxelles, P.I.E Peter Lang, 2009, p. 19.

appellerait des lieux du ressourcement humain²⁵ ou encore « les lieux actuels de la vie²⁶ ». Il convient dorénavant de repérer ce qui, dans ces lieux, indique qu'un autre monde est possible, comment y parvenir et quels en sont les leviers indispensables. Ici, « l'enjeu est de se libérer de tout ce qui, dans la modernité comme dans la tradition, réduit l'être humain, anéantit sa force et sa créativité et le livre poings et pieds liés aux structures monstrueuses d'un ordre économique mondial implacable.²⁷ » Dans sa forme répressive actuelle et, telle qu'expérimentée douloureusement dans nos États-nations, ces lieux ne sont pas encore considérés dans leur côté des dynamiques des forces du changement. Laisser vivre les dynamiques locales, nées d'une volonté ferme du changement, les choix, les ambitions et les engagements des acteurs locaux déterminés à vaincre les démons du *statu quo* est aujourd'hui notre voie indispensable pour l'avenir. Refusant la consécration de la capitalisation des biens à la fois matériels et immatériels, ces lieux du ressourcement humain, dans leur genèse même, n'ambitionne que de restructurer les systèmes qui structurent les logiques habituelles de pensées et d'actions. Leur force se situe de ce fait dans l'esprit de constitution des chartes directeurs non pas dans le but de promouvoir ou de défendre les droits individuels. Ces chartes se défissent plutôt dans des logiques d'un monde habitable où la liberté et l'accomplissement individuel trouvent leur substance dans le bonheur qu'ils procurent aux autres vivants. Comme l'écrit Dany-Robert Dufour, « devant le danger d'un capitalisme qui ne s'intéresse plus seulement aux biens et à leur capitalisation, mais vise, sous couvert de liberté, à un remodelage en profondeur des esprits ; l'heure est à la résistance, à toutes les formes de résistance qui défendent la culture, dans sa diversité, et la

²⁵ Ce concept est ici repris dans le sens de *Principe responsabilité* tel qu'élaboré par Hans Jonas en 1979. En fait, il s'agit ici, comme il le dit, de chercher à « préserver et protéger, non pas notre propre vie, mais la vie de tout ce qui, à l'avenir – cet avenir extraordinairement lointain et en même temps proche dont la technologie seule nous fournit l'idée –, apparaît comme essentiellement fragile et menacé, que ce soient les générations futures, non encore nées, ou la nature elle-même. »

²⁶ F. Sarr, *Afrotopia*, Paris, Philippe Rey, 2016, p. 32.

²⁷ *Ibid.*, p. 33.

civilisation, dans ses acquis.²⁸ » Considérant que la toxification du monde refuse plus la vie aux générations futures qu'aux vivants actuels, l'un des critères des actions présentes devra être l'intérêt que l'on porte à la vie de ceux qui viennent.

En plus de ce processus de repérage, il conviendrait par ailleurs de repenser la façon de dialoguer sur et avec ces espaces du ressourcement humain. Trop souvent considérés comme objet du discours, ces espaces n'ont pas toujours été conviés à la table des discussions pour la prospection du discours. Là où l'on devrait les considérer dans leur noble lutte, ils ne servent que de matériaux didactiques à ceux qui pensent être investis de la mission de prospection du futur. De ce point de vue, le problème est celui de la verticalité du regard porté sur eux. L'on ne les considère que comme des modèles statiques d'inspiration. Une telle approche descendante ignore cependant la richesse et la complexité de la réalité du terrain. Dans l'esprit que le combat de projection du futur fait appel à une dimension holistique, ces espaces du ressourcement humain méritent d'être pris comme des co-architectes. Assurer un combat holistique suggère d'abord de passer d'un certain niveau d'observation vers une véritable collaboration non exclusive. Ainsi, l'on assure le passage de la projection théorique sur ces lieux du ressourcement humain vers des actions transformatrices et inclusives.

Conclusion

Comme on l'aurait compris, loin d'incarner une corrélation harmonieuse entre les promesses de la démocratie libérale et l'épanouissement des populations, l'inscription et l'adoption de la démocratie libérale par les politiques africains cohabitent avec diverses formes de violences, matérielle comme symbolique. En effet, la gouvernance de l'espace urbain africain s'accompagne d'une destruction environnementale, des politiques exclusionnistes, des manipulations psycho-spirituelles, la profanation des espaces sacrés dont les tombes, etc. Ces dynamiques représentent des contradictions

²⁸ D.-R. Dufour, À l'heure du capitalisme total, servitude de l'homme libéré, dans *Le Monde*, n° 595, 2003.

et des dérives gouvernementales qui président à la pérennité d'une gouvernance matériellement et symboliquement brutale. Tout en ressortant les conséquences de ces dérives sur le devenir de la ville africaine, ce papier les considère à la fois comme voie de perdition et chemin du renouveau. C'est ainsi, qu'à partir des initiatives locales considérées comme co-architectes du futur rêvé, le papier suggère de penser la gouvernance de la ville africaine au-delà de l'absolutisme du marché, tel que le consacre la démocratie libérale. Considérant que l'histoire reste toujours sur les traces de sa réalisation, la réflexion plaide pour des politiques inclusives, dialogales et holistiques entre tous les acteurs pour qui le futur mérite d'être envisagé au profit des générations qui viennent.

Bibliographie

- Attali, J. (2014). *Devenir soi. Prenez le pouvoir sur votre vie*, Paris, Fayard.
- Awazi, M. K.B. (Dir.), *La Chine et l'Inde en Afrique. Une approche pluridisciplinaire et postcoloniale*, Paris, L'Harmattan, 2017.
- Badiou, A. (1997). *Saint Paul. La fondation de l'universel*, Paris, PUF.
- Bantigny, L. (2015). La fin de l'histoire n'aura pas lieu, dans *Écrire l'histoire*, n° 15, pp. 19-26.
- Dufour, D.-R. (2003). À l'heure du capitalisme total, servitude de l'homme libéré, dans *Le Monde*, n° 595.
- Eboussi Boulaga, F. (1977). *La crise du Muntu. Authenticité africaine et philosophie*. Paris : Présence africaine.
- Éla, J-M. (2006). *L'Afrique à l'ère du savoir : Science, société et pouvoir*. Paris, L'Harmattan.
- Ellul, J. (1988). *Le bluff technologique*. Paris : Hachette.
- Fukuyama, F. (1992). *The end of the history and the last man*. New York: The Free Press.
- Jappe, A. (2017). *La société autophage. Capitalisme, démesure et autodestruction*. Paris : La Découverte.
- Jarrige, F. & Le Roux, T. (2017). *La contamination du monde. Une histoire des pollutions à l'âge industriel*, Paris, Seuil.

- Jonas, H. (1990). *Le Principe responsabilité. Une éthique pour la civilisation technologie* (Traduit de l'allemand par Jean Greisch). Paris : Cerf.
- Jorion, P. (2016). *Le dernier qui s'en va éteint la lumière. Essai sur l'extinction de l'humanité*. Paris : Fayard.
- Kavwahirehi, K. (2018). *Y'en a marre! Philosophie & Espoir social en Afrique*. Paris : Karthala.
- Kavwahirehi, K. (2016). À la recherche de l'autre voie en philosophie africaine : les lieux d'ancrage, in B. Awazi. *Dieu et l'Afrique. Une approche prophétique, émancipatrice et pluridisciplinaire*. Paris, L'Harmattan, pp. 417-439.
- Kavwahirehi, K. (2016). « Des idéologues contre l'utopie. Méditation hérétique sur les nouvelles sensibilités africaines », *Congo-Afrique* ((505), Kinshasa, CEPAS, pp. 381-395.
- Keohane R. O. & Nye, J. (2012). *Power and Interdependence* (Fourth edition). Boston: Longman.
- Kenmogne, J-B. (2014). *L'éthique des liens. Pour une approche holistique du développement et de la vie*. Yaoundé : Éditions Clé.
- Mana, Kä. (2012). *Éduquer l'imaginaire africain. Le devoir d'aujourd'hui et les enjeux d'avenir*. Mbouo-Bandjoun : Presses de l'Université Évangélique du Cameroun, 2012.
- Mana, Kä. (2016). *L'homme congolais et la culture de l'intelligence. Réflexions pour une société du savoir, de la recherche et du savoir-faire*. Goma : Pole Institute.
- Mbembe, A. (2020). *Brutalisme*. Paris : La Découverte.
- Mbembe, A. (2013). *Critique de la raison nègre*. Paris : La Découverte.
- Mudimbe, V. Y. (1994). *Les corps glorieux des mots et des êtres. Esquisse d'un jardin africain à la bénédictine*. Montréal : Humanitas.
- Mudimbe, V. Y. (2009). Préface, dans Kavwahirehi, K. *L'Afrique, entre passé et futur. L'urgence d'un choix public de l'intelligence*. Bruxelles : P.I.E Peter Lang.
- Sapir, J. (2000). *Les trous noirs des sciences économiques. Essai sur l'impossibilité de penser le temps et l'argent*. Paris : Albin Michel.

- Sarr, F. (2017). *Habiter le monde. Essai de politique relationnelle*.
Montréal : Mémoire d'encrier.
- Sarr, F. (2016). *Afrotopia*, Paris : Philippe Rey.

Et Goma condamna ses morts à mort, pour que désormais ils reposent dans l'oubli !

Par Ulimwengu Biregeya

Résumé : Cet article analyse la désaffectation et la réaffectation controversées des cimetières publics à Goma. L'étude adopte une approche anthropologique afin d'examiner les implications légales, culturelles et éthiques de la destruction ou de l'exhumation prématurée de sépultures, parfois récentes, dans les sites de l'ITIG et de Gabiro. Sur le plan juridique, l'analyse relève des irrégularités liées au non-respect des délais réglementaires en matière d'exhumation ainsi qu'aux modalités de transfert du domaine public vers le domaine privé. La preuve en est la simultanéité de la désaffectation et de l'aliénation foncière, susceptible de constituer une entorse aux principes de légalité administrative. Sur le plan anthropologique, ce papier s'appuie sur des références symboliques pour souligner la centralité du lien entre vivants et morts dans les sociétés africaines. La destruction des tombes apparaît ainsi comme une rupture du pacte mémoriel et communautaire. L'article conclut que cette situation révèle une tension entre impératifs d'urbanisation, intérêts privés et respect de la dignité *post mortem*, avec des conséquences sociales et psychosymboliques significatives pour les familles concernées.

Mots-clés : Goma, cimetières, désaffectation, spoliation, morts

« ...j'ai obéi à une loi, de ces lois que personne n'a écrites, qui existent on ne sait depuis quand et qui sont éternelles. Ces lois dictent aux êtres humains de traiter leurs semblables avec humanité et de ne pas bafouer leurs dépouilles mortelles. »
(Antigone)

Introduction

Alors que Birago Diop rappela que ceux qui étaient morts n'étaient pas partis, que les morts n'étaient pas morts, et qu'ils ne seraient même pas sous terre, ce qui se vit à Goma depuis 2021²⁹ interroge sur

²⁹ Cfr. Arrêté provincial n° 01/177/CAB/GP-NK/2021 du 15 avril 2021 portant désaffectation d'une portion de terre de l'ancien cimetière de l'ITIG situé dans le lotissement Kahembe, commune de Karisimbi, ville de Goma, du domaine public de l'Etat pour le domaine privé de l'Etat.

la compréhension et l'appropriation que les décideurs firent de la parole poétique de ce baobab de la terre de nos ancêtres. Convaincus peut-être que ces morts n'avaient que faire de la terre, ou que la terre elle-même n'avait que faire d'eux, les détenteurs du pouvoir et de l'avoir ont décidé de mettre à profit les espaces dont certains des locataires n'étaient qu'encore si frais qu'il fallait leur laisser vraiment le temps de « reposer en paix » pendant le temps réglementaire que fixe la loi. C'est comme si les arbres, l'eau, le feu, le rocher, les herbes, la forêt évoqués par le poète leur suffiraient à jamais. D'où une désaffectation socio-juridiquement paradoxale, comme le signifient les annulations³⁰ elles-mêmes aussi hypothétiques que paradoxales qui s'ensuivirent. Se rendant compte de cette amnésie volontaire ou de cette conscience mémorielle douteuse et en berne, Victor Hugo supplierait : « Vous qui vivez, donnez une pensée aux morts !³¹ » Comme pour dire : souvenez-vous de ceux qui, du monde visible ne sont plus ; mieux : tâchez de les tenir en dignité, ces témoins de l'absence-présence de vos ascendants ou de leurs contemporains dont l'oubli correspondrait à œuvrer à l'oubli de soi-même, sachant que le futur pourrait réserver le même sort que celui fait à nos morts d'hier, oubliant que nous sommes nous-mêmes les morts de demain dont le sort dépendra des pratiques que nous aurons léguées de notre vivant.

En effet, c'est ce souvenir qui fait que

« Les humains conservent des objets pour se rappeler des gens, des lieux, des expériences dont ils sont séparés, soit par le temps, soit par l'espace. Quand certains souvenirs ne sont pas considérés comme

³⁰ Cfr. Arrêté provincial n° 01/114/CAB/GP-NK/2024 du 20 mars 2024 annulant l'arrêté provincial n° 01/319/CAB/GP-NK/2023 du 02 novembre 2023 portant désaffectation et attribution de la parcelle SU 51490 du plan cadastral de Karisimbi en ville de Goma, Province du Nord-Kivu ; Arrêté provincial n° 01/115/CAB/GP-NK/2024 du 20 mars 2024 annulant l'Arrêté provincial n° 01/140/CAB/GP-NK/2021 du 26 mars 2021 portant désaffectation et mise à disposition d'une partie de la concession du cimetière public de Gabiro dit « Jolis bois » du domaine public de l'Etat en ville de Goma, Province du Nord-Kivu ; et Arrêté provincial n° 01/116/CAB/GP-NK/2024 du 20 mars 2024 annulant l'Arrêté provincial n° 01/337/CAB/GP-NK/2023 du 28 novembre 2023 portant désaffectation et mise à disposition des parcelles en commune de Karisimbi, ville de Goma, en Province du Nord-Kivu.

³¹ https://agora.qc.ca/documents/victor_hugo--tristesse_dolympio_par_victor_hugo

importants ou ne sont pas menacés d'être oubliés, les gens se débarrassent sans considération d'objets qui étaient ou auraient pu devenir des mementos »³².

Était-ce là le cas pour les cimetières de l'ITIG et de Gabiro ? Il y a lieu d'en douter, étant donné l'évidence de la distance socio-anthropologico-historique qui sépare les décideurs des morts sur lesquels ils prenaient des décisions, et vis-à-vis de qui ils ne semblaient éprouver aucun scrupule, au nom de l'impersonnalité des décisions, nous dirait-on !

En en mars 2024, une scène sinistre s'observa : les proches des personnes enterrées au cimetière de l'ITIG (Institut technique industriel de Goma), n'eurent que leurs yeux pour pleurer, à la vue d'images de tracteurs en train de démolir des tombes. L'insécurité qui, alors, régnait en maître parmi les vivants au sein de la ville, venait de poursuivre même ceux qui étaient supposés « reposer en paix » en ce lieu sacré de recueillement et de mémoire où ils étaient supposés être à l'abri des 40 voleurs qui faisaient la loi à la tombée de chaque nuit dans bien des quartiers de la ville de Goma. Les « demeures » où il était supposé qu'ils reposeraient à jamais dans la paix étaient visitées pour exhumation – dans le meilleur des cas –, ou tout simplement pour destruction méchante afin d'assurer la disparition des traces de cimetières – dans le pire des cas –, pour que soient oubliés pour toujours les locataires de ces lieux, comme si l'on cherchait à « expurger une mémoire douloureuse », ou comme si le souvenir des proches qui sont partis constituait un fardeau dont les habitants cherchent à se débarrasser³³, afin qu'ils puissent à jamais rester seulement dans les cœurs des « vivants » qui le leur proclament à cor et à cri lors des funérailles !

Ainsi les détenteurs de l'avoir feraient alors bonne affaire de cette terre nourrie de l'humus des restes de ceux qui ne comptaient plus que comme soubassement des bâtisses qui seraient majestueusement érigées sur ces lieux qui font baver les constructeurs de chantiers dans

³² Roger Ivar Lohmann, « Souvenirs des morts : techniques de gestion de la mémoire dans un village de Nouvelle-Guinée », in *Journal de la Société des Océanistes*, n° 124, 2007, p.54.

³³ Cfr Roger Ivar Lohmann, *art.cit.*

la ville touristique voisine du volcan Nyiragongo, lui-même impitoyable vis-à-vis des habitants de ses alentours. Cet événement-avènement n'était pas sans rappeler ces paroles bibliques : « Si je sors dans les champs, voici des hommes frappés par l'épée ; si j'entre dans la ville, voici des gens consumés par la faim. Même le prophète et le prêtre parcourent le pays sans comprendre » (Jérémie 14,18). Personne ne comprenait donc comment on pouvait en arriver à prétendre que des tombes ne datant que d'un semestre étaient si vieilles pour être désaffectées en faveur d'une exploitation privée.

Quand la pratique se moque de la loi

Bien que la désaffectation ne soit pas une infraction, celle qui avait été décidée par l'Arrêté provincial n° 01/27Y/CAB/GP-NK/2021 portant attribution et affectation de terre dans la commune de Karisimbi, ville de Goma, Province du Nord-Kivu, n'était pas sans poser problème. En effet, l'article 9 de l'Ordonnance du 9 septembre 1909³⁴ stipule que l'ouverture des fosses de nouvelles sépultures ne peut avoir lieu qu'après un laps de temps de dix ans (à compter de la dernière inhumation). Il en était de même de l'article 14 de l'Ordonnance du 14 février 1914 relatif au service des inhumations et à la police des cimetières. D'autres sources parlent même de l'exigence de cinquante ans, bien que des juristes estiment qu'il s'agirait plutôt d'une référence au code français.

Curieusement, lorsque, par l'arrêté provincial n° 01/140/CAB/GP-NK/2021 du 26 mars 2021 portant désaffectation et retrait du domaine public de l'État, la portion de terre de un hectare et 99 ares de la concession du cimetière public de Gabiro dit « Jolis bois », pour attribution à un particulier, certaines familles estimaient à juste titre, que les leurs y séjournaient depuis moins que le temps réglementaire, et étaient ainsi étonnés que cet espace soit officiellement destiné à une autre forme d'exploitation, comme si la loi péchait contre elle-même. Ainsi qualifiaient-ils cet acte non seulement de profanation mais aussi de spoliation.

³⁴ Ordonnance du 9 septembre 1909 sur les cimetières dans les villages indigènes. Création, inhumation, réglementation.

Du point de vue de la légalité, il est étonnant que le cimetière désaffecté³⁵ a simultanément été aliéné dans un même arrêté, les familles étant sommées à l'exhumation, la réinhumation dans un autre cimetière, ou tout simplement à l'abandon des restes des leurs dans les caveaux, étant donné qu'il appartiendrait désormais à la société Makao sarl d'y ériger un atelier de services funèbres et d'une morgue moderne spacieuse. Cet acte serait donc irrégulier à double titre : au regard du non-respect des principes en matière de désaffectation des cimetières d'une part, et de l'autre, au regard de la non-observance des articles 10 et 55 de la loi foncière en matière de transfert du domaine public au domaine privé³⁶. Sachant que l'autorité provinciale, auteur de cet acte, ne saurait ne pas disposer d'un service technique bien informé et informant à ce sujet, il y a lieu de se demander quel mobile aurait été à la base de cette double erreur décisionnelle. Déficit d'information ? précipitation ? opiniâtreté ? conflits d'intérêts ? mépris à l'égard des défunts et de leurs familles ? inattention ?... Dans tous les cas, il y a anguille sous roche. Nul n'étant censé ignorer la loi, à plus forte raison l'autorité, aucun décideur ne saurait déroger à cette règle.

Laisser les morts faire face à leurs maux !

La dignité de la personne humaine ne peut se limiter à sa vitalité terrestre. Elle s'étend, beaucoup plus encore, au-delà du passage à l'autre bord de la rivière vitale, dans la mesure où il est pris pour un aîné, mieux, un ancêtre. Le lien qui relie les deux mondes : celui des vivants et celui des morts - vivants par excellence -, ne saurait ne pas inspirer respect et vénération à l'endroit où reposent des prédécesseurs. Évidemment, l'on ne saurait prétendre réserver égal respect à l'égard de tous les morts indistinctement. La réalité est qu'il y a plus d'attachement aux siens qu'aux autres, aux proches qu'à ceux que le lien vital et social éloigne de nous. Comme qui dirait, pour paraphraser George Orwell, que tous les morts sont égaux, mais que

³⁵ Arrêté provincial n° 01/27Y/CAB/GP-NK/2021 portant attribution et affectation de terre dans la commune de Karisimbi, ville de Goma, Province du Nord-Kivu.

³⁶ Yves Aloni Mukoo & Jonathan Lukengu, "La désaffectation et aliénation du cimetière ITIG au regard de la légalité", en ligne sur <https://www.scribd.com/document/893603783/ITIG>

certains le sont plus que d'autres !³⁷ À juste titre, Joseph Mbayo Mbayo affirme :

« L'invisible nous mène à l'essentiel et nous permet d'habiter pleinement le monde et d'assumer notre condition humaine. Il convient de dire que l'invisible, ce qui excède l'œil, le regard, toute perception, accompagne si intimement le visible. L'invisible ne désigne pas une réalité cachée, dans le sens où, derrière le visible, elle pourrait être repérée. Il est tout aussi réel et efficient que la réalité visible. Il est dans le visible. Le monde visible s'emboîte au monde invisible au point que toute réalité est constituée du visible et de l'invisible à telle enseigne que c'est l'invisible qui donne corps au visible »³⁸.

Pour ainsi dire, l'humain qu'il convient de respecter, ce n'est pas seulement celui que nous font percevoir nos sens ; celui qui est qualifié de « vivant », mais aussi dans son état mort, car en vie ou mort, l'honneur et la dignité de la personne humaine ne devraient pas être négociables. Elles sont de l'ordre du devoir humain et moral, étant donné que la vie ne prend pas fin avec la mort. Elle se poursuit plutôt sous une autre forme, non visible, mais pas aussi moins réel que d'aucuns seraient tentés de le croire.

Certes,

La participation à la vie se fait à des degrés divers et permet ainsi une interdépendance multiforme entre les êtres, selon leur nature et leur affinité : les Ancêtres sur les descendants, les Forts (chefs, guérisseurs, sorciers) sur les mouvements de la nature et des hommes, les Aînés sur les puînés, les parents sur leurs enfants, ceux qui sont dans leurs droits, sur les fautifs, etc.³⁹

Ce qui revient à dire que vivants et morts constituent une seule et même famille dont les relations sont indissolubles. Au fait, mourir c'est avant tout partir, c'est quitter ce monde pour un autre (...), sachant que nous sommes tous des passants en ce monde, et que tout

³⁷ Cfr George Orwell, *La ferme des animaux*, 1945, en ligne sur https://www.ebooksgratuits.com/pdf/orwell_ferme_des_animaux.pdf

³⁸ Joseph Mbayo Mbayo, *Bumuntu ou la culture de l'excellence. Les prolégomènes*, Louvain-la-Neuve, Academia-L'Harmattan, 2017, p.19.

³⁹ Kabasele Lumbala, cité par Marcel Anganga, « Vie et mort en Afrique noire », in *Théologie africaine et vie*, Vol 19, n° 1, 2011, p.94.

étranger doit penser à retourner chez lui⁴⁰. En ce sens, « la mort est ce passage d'une communauté à une autre, la transition de la société des parents encore en vie sur terre vers la société des parents vivant dans un autre monde »⁴¹. Cela implique alors que le respect et le devoir que les uns doivent aux autres ne prend aucunement fin, même si la mort sépare leurs deux modes d'être. Pas étonnant donc que des gens soient scandalisés par la destruction des lieux où ils ont enterré les leurs. Pas aussi étonnant que l'on s'étonne et que l'on mette en question le caractère humain de ceux qui, contre le minimum de temps que prévoit la loi, monnayent des sépultures qui n'ont pas encore dépassé le délai légal pour être désaffectées et même réaffectées. C'est, probablement, ce qui faisait dire à l'une des victimes : « Est-ce que baba yake na Gouverneur angekuwa anazikiwa apa, angeitika tracteur ipite yulu ya kaburi yake ? Na kama angeitika, maana yake haiko kweli baba yake, ama yeye mwenyewe hana zamiri tena ! »⁴²

Au fait, l'humanité, on dirait à juste titre, « l'humanité » (l'étantéité, au sens de l'essence de l'être humain) ou tout simplement le *ubuntu*, au sens de « humanité » (pour ne pas dire « homonité »), dignité, gentillesse, compassion, respect et attention à l'égard d'autrui⁴³, qu'il soit vivant ou mort, certes, promeut une sorte de politique du commun, contre le l'individualisme vénéré et pris pour unité de mesure des actes posés par les modernes. Papa Abdou dira à juste titre : « Je pense aux autres, donc je suis »⁴⁴. Et ces « autres » ne sauraient se réduire à ceux vivant dans le monde visible, mais aussi à ceux supposés être dans le monde non perceptible, étant donné leur ascendance sur les vivants. Pratiquement, cet *Ubuntu* « fait de

⁴⁰ Cfr Edmond Mujinya Nimisi Chiri, *L'homme dans l'univers « des » Bantu*, Thèse présentée à la faculté des lettres de l'Université de Fribourg, Lubumbashi, Presses de l'Université Nationale du Zaïre, 1972, p.119.

⁴¹ Patient Kanyamachumbi, « Réflexion théologique sur la religion des ancêtres en Afrique centrale », in *Revue du clergé africain*, Mai-Juillet 1969, pp.429-430.

⁴² Si le père du Gouverneur était enseveli ici, pouvait-il tolérer qu'un tracteur passe au-dessus de sa tombe ? Et s'il acceptait cela, c'est qu'il ne reconnaît pas sa filiation à ce défunt, ou tout simplement, il n'a plus une conscience droite !

⁴³ Munyaradzi Felix Murove, « L'Ubuntu », in *Diogenes*, n° 235-236 (2011), Edition Presses Universitaires de France, p.46.

⁴⁴ Papa Abdou Fall, « Apports africains et humanité commune : penser l'Ubuntu à l'échelle mondiale », en ligne sur https://www.education-authentique.org/uploads/PDF-DOC/FPU_Ubuntu-FALL.pdf

l'individu une personne et de l'interdépendance un moyen de promotion du bien-être et du bonheur »⁴⁵ suite à la commune humanité partagée.

Partant, piétiner la mémoire des morts reposant dans un cimetière, sans prise en compte des principes *minima* de la ré-exploitation de l'étendue sur laquelle reposent leurs corps, c'est, sans nul doute, consciemment ou non, cracher sur la mémoire de l'ensemble de ceux qui voient en ce lieu, non seulement un espace mémoriel de recueillement et de communion avec les proches qui ne sont plus de ce monde, mais aussi se moquer de ceux qui reconnaissent leur filiation en ces êtres chers partis. Loin de nous la prétention de dire que des cimetières ne peuvent pas être désaffectés puis réaffectés ni re-exploités. Le mieux est de s'en tenir à tous les prescrits de la loi au sujet de la durée et des modalités y afférentes, et le faire avec cœur et collaboration avec les proches des défunts qui, à leur tour, n'ont qu'à être humainement collaborateurs, étant donné que la loi est dure mais c'est la loi.

Quand les ruines sont fondées, que peut faire le peuple ?

À la suite de l'arrivée massif d'environ 1,5 millions de réfugiés rwandais en 1994⁴⁶, avec toutes les conséquences qui s'en sont suivies, le déplacement massif des personnes déplacées internes à cause des conflits violents sévissant depuis 1993, les éruptions volcaniques du Nyiragongo avec toute la destruction d'infrastructures et de moyens de subsistance, la crise du Covid-19, l'insécurité urbaine (phénomène 40 voleurs, kidnapping, délinquance urbaine)... les habitants de la ville de Goma ne manquaient pas de raison pour être stressés et traumatisés. Apprendre que les tombes où ils avaient enterré leurs proches étaient en train d'être détruites, cela ne faisait qu'ajouter au lot de motifs de leur manque de quiétude au quartier comme au cimetière. Ils furent donc non seulement époustouflés, mais aussi, ils ne manquèrent pas de souffrir de remords, étant donné que le

⁴⁵ Papa Abdou Fall, *art.cit.*

⁴⁶ Pierre Jacquemot, « Le Rwanda et la République démocratique du Congo, David et Goliath dans les Grands Lacs », in *Revue internationale et stratégique*, n° 95, 2014/3, p.35.

luxe d'exhumation n'était ni prévu ni à la portée de monsieur tout le monde.

Ceux qui en avaient la possibilité et la volonté commencèrent à entreprendre des démarches pour sauver les restes de leurs proches qui étaient dans les endroits ciblés par les hommes d'affaire qui y avaient trouvé une bonne affaire pour leurs affaires (ITIG et Jolis bois), comme c'est l'habitude à Goma où la ville a horreur d'un terrain vide, même s'il était destiné à abriter un espace vert. Ce vide, les hommes forts le comblent d'ouvrages lucratifs pour des intérêts individuels, le collectif n'ayant à s'en prendre qu'à lui-même. D'où le manque aussi d'aires de jeux, comme si la planification urbaine faite (si elle existe) supposait que les habitants ne mettraient pas au monde des enfants qui auraient besoin de socialiser par les jeux.

Quant à ceux qui n'avaient ni la possibilité ni la volonté de procéder à cet exercice, ils n'eurent que leurs yeux pour pleurer, regretter et s'indigner, se demandant si le dirigeant qui avait pris la décision de désaffectation et de réaffectation avait un cœur, ou s'il avait connaissance de la loi relative aux cimetières et les modalités de changement de domaine. Ils ne purent que s'indigner. Les plus pratiques d'entre eux se constituèrent en groupe de pression à travers une mobilisation tous azimuts à travers une Communauté dédiée à dire non à la spoliation des cimetières et à la profanation des tombes de leurs proches. C'est à cela qu'était destiné un groupe WhatsApp dénommé « Victimes des cimetières de l'ITIG, Gabiro et SEP Congo », une sorte de Collectif des victimes de ladite spoliation. Par cette voie, les animateurs circonstanciels en profitaient pour mettre l'ensemble des membres au courant des stratégies communes et de l'évolution des démarches tant au niveau local que national, passant aussi bien par le plaidoyer et le lobbying que par les instances judiciaires.

Ainsi, des correspondances furent initiées par une équipe d'avocats-conseil et de leaders d'opinion. Elles furent adressées aussi bien aux autorités provinciales qu'urbaines, sans oublier les élus locaux, mais aussi les autorités du secteur foncier. Des hommes politiques ne manquèrent pas de s'inviter à la fête pour une récupération stratégique en faveur de leur positionnement politique. C'est pour cela que

lorsqu'en 2024, l'Autorité provinciale affirma remettre le cimetière de Gabiro à la population le 11 mars 2024, - bien qu'en réalité l'espace était devenu une propriété privée d'un opérateur économique qui en fit un cimetière à vocation lucrative -, des voix ne tardèrent pas de se faire entendre de la part de quelques acteurs politiques qui n'hésitèrent pas de parler d'un « plaidoyer gagnant » de leur part et qui, désormais était à l'actif de leurs réalisations parlementaires. Quant au cimetière de l'ITIG, par stratégie de la grenouille, une partie continue à être exploitée comme parking, probablement, pour que les habitants finissent par avaliser la profanation des tombes déjà conquises par ceux pour qui les morts sont morts et n'ont qu'à se reposer dans l'oubli et l'effacement des traces.

Enfin : du respect des morts à la mort du respect

Pour tout dire, l'expérience de la spoliation des cimetières à Goma atteste du passage du respect des morts à la mort du respect⁴⁷. Tout en admettant qu'il est légal de désaffecter des cimetières, il n'en reste pas moins vrai que cette procédure se doit de respecter le délai légal indiquant le nombre d'années au-delà desquelles une réaffectation est possible, en référence à l'inhumation la plus récente. Ce qui, contre toute attente, n'a pas été pris en compte pour le cas d'espèce. Au nom d'une morgue moderne, d'une pompe funèbre, d'un bureau administratif, ou d'une structure de santé, on ne saurait pour autant déroger à la loi. Les décideurs feraient mieux de prêcher par l'exemple, en se conformant aux lois dont ils sont les gardiens du strict respect, au lieu de décider par essai et erreur. Un double non-respect a été observé : non-respect des morts, et non-respect de la loi. Par action ou par omission, chacun devra jouer sa part de la partition de ce double respect à recouvrer. Il en va de l'honneur de la terre de Lumumba. Ainsi, la dignité d'un peuple se sera mesurée au degré de respect qu'il entretient à l'égard de ses morts.

⁴⁷ André Flajolet & Jean-Frédéric Poisson, Du respect des morts à la mort du respect, Rapport de la mission sur la lutte contre les violations des sépultures, 11 décembre 2008.

Gouvernance urbaine et incrustation de l'identitaire en République Démocratique du Congo

Phidias A. Senge-Milemba
Chercheur à Pole Institute

Résumé : Phénomène sociopolitique puissant, l'identitaire transforme les conditions et les modes de gouvernance des villes congolaises. Il en est même devenu un paradigme à la mode dans la gestion du quotidien. Cette réflexion propose un cadre analytique permettant de comprendre les logiques oscillant entre l'essoufflement de la gouvernance urbaine et la dilution du pouvoir d'État. La mobilisation de l'approche qualitative, pour différents angles de la réflexion, a permis d'évaluer l'influence de l'identitaire sur le « survivre ensemble » qui en résulte plutôt que sur le « vivre ensemble », souhaité.

Mots-clés : Gouvernance urbaine, mutualité tribale, incrustation identitaire

Introduction

Un constat saute aux yeux à l'analyse de la gouvernance des villes congolaises : c'est que l'on est passé de la gouvernance urbaine collaborative — reposant sur l'interaction des acteurs variés pour un intérêt urbain partagé et assumé par chacun — à la gouvernance urbaine identitaire — au service de qui (groupe ethnique) a accès à quoi dans la hiérarchie politico-administrative urbaine. Ce constat est tiré des interactions entre les mutualités tribales et le pouvoir. Cette mutation de paradigme apparaît comme un marqueur de l'incrustation de l'identitaire dans la gestion de l'intérêt urbain. Elle renvoie à un changement radical dans les pratiques, mentalités, stratégies et méthodes opérationnelles de gestion urbaine, passant d'une gestion inclusive à une approche de segmentation, axée sur un groupe ethnique dominant.

Cette transition, accélérée par la quête du « droit de l'histoire », piège l'avenir des villes par des politiques et pratiques visant à la politisation des identités ethniques, avec un risque élevé de dérive vers des tensions interethniques. Pourtant, c'est à partir de la gestion de la diversité et des interactions des acteurs publics, privés et la société civile que la gouvernance des villes peut servir de vecteur du vivre-ensemble. Cela implique aussi la promotion des programmes d'inclusion et la valorisation des ressources humaines issues de différents groupes ethniques.

Cette analyse tente de vérifier deux hypothèses. La première accuse l'essoufflement de la gouvernance urbaine par l'intrusion d'un phénomène sociopolitique puissant, à savoir l'identitaire, qui transforme les conditions et les modes de gouvernance des villes congolaises. La seconde associe ce phénomène à la dilution du pouvoir d'État. En plus d'une introduction, l'analyse est divisée en deux points essentiels, sanctionnés par une conclusion qui tente de questionner quelle serait l'ouverture pour rétablir la gouvernance urbaine axée sur le vivre-ensemble.

Essoufflement de la gouvernance urbaine

L'incrustation de mutualités tribales dans les processus de décisions urbaines est généralement perçue comme un diviseur plutôt qu'un unificateur des individus et sociétés. C'est bien une approche beaucoup plus exclusionniste qui conduit la gouvernance des villes à l'essoufflement. Cette incrustation tire ses racines dans la trajectoire des groupes pré politiques — les mutualités tribales — dont l'adaptation à la situation coloniale était l'apanage, au-delà de l'entretien de la solidarité et la permission de l'expression politique. Pourtant, la gouvernance des villes nécessite l'articulation désintéressée des identités aussi bien ethniques, religieuses que culturelles pour assurer la cohésion sociale et répondre aux besoins de tous. Elle suggère à cet effet une gestion collaborative des villes. Ainsi que l'affirment Benoit Faye et Claude Lacour, les territoires urbains

sont devenus objets et sujets de leur développement⁴⁸, dont les acteurs — publics, privés et la société civile — sont des partenaires pour affronter ensemble les défis du quotidien.

Cependant, à observer le quotidien des villes congolaises, la gouvernance urbaine décrit une situation où la responsabilité et le pouvoir de décision sont répartis entre l'autorité publique et les mutualités tribales, et complique, de ce fait, la délimitation de l'étendue du pouvoir de chacun dans l'action publique. Ainsi que l'attestent Patrick Muzamba et Gloria Mpanga, en République Démocratique du Congo, les associations socioculturelles et la politique font chemin ensemble. Les choix des nominations dans les ministères ou autres fonctions politiques découlent souvent de ces organisations.⁴⁹ Cette réapparition des mutualités tribales dans la gouvernance urbaine n'est pas sans conséquence, elle conduit à des processus de prise de décision beaucoup plutôt penchés, limités à la survie des groupes, et souvent au profit de grands ensembles ethniques ou groupes dominants. Ainsi rend-elle difficile l'établissement d'une gouvernance collaborative, et, pis encore, compromet la chance de vivre ensemble dans une société urbaine où grands et petits ensembles ethniques sont distants l'un et l'autre. Les ethnies se disputent le droit de l'histoire (ordre d'arrivée : autochtones, allochtones, allogènes) et le poids démographique pour asseoir une gouvernance assise sur le paradigme de « premier arrivé, premier servi », ce qui convole en justes noces avec ce que Frédéric Gaschet et Claude Lacour appellent, un sentiment d'appartenance identitaire.⁵⁰ Cette logique ruineuse des rapports intragroupe⁵¹ et intergroupe⁵² alimente le sentiment de

⁴⁸ Benoit Faye, Claude Lacour. (2020). Identité urbaine, question d'images. *Revue d'Économie Régionale & Urbaine* 12(5) : p.805.

⁴⁹ Patrick Muzamba & Gloria Mpanga, « Associations socio-culturelles et élections en RDC : Le mariage qu'il ne fallait pas », in *Actualités, Congo profond, Politique*, disponible sur <https://www.congodurable.net/2023/12/15/associations-socio-culturelles-et-elections-en-rdc-le-mariage-quil-ne-fallait-pas/> consulté le 30 janvier 2026.

⁵⁰ Frédéric Gaschet et Claude Lacour (2007) Les systèmes productifs urbains : des clusters aux « clusties ». *Revue d'Économie Régionale & Urbaine* (4) : pp. 707-728.

⁵¹ Désarticulation des unités de grands ensembles ou entre les petits ensembles entr'eux.

domination des uns sur les autres, et, à coup sûr, conduit à des frustrations et tensions.

Il est intéressant de mentionner qu'incrystée de l'identitaire, la gouvernance des villes est testée politiquement rentable pour les grands ensembles. Ces derniers occupent, en effet, les grandes positions de décision dans l'appareil administratif et dans la sphère politique urbaine. Dès lors que l'identitaire sous-tend la discrimination et le rejet de l'autre, elle ouvre à une gouvernance sans équité et au risque de partialité dans la fourniture des services publics. Comment comprendre que les responsabilités politiques locales (Maire de ville, Bourgmestre de commune, etc.) sont généralement attribuées à des identités ethniques prédéfinies plutôt qu'aux identités individuelles en fonction des critères objectifs et des compétences y rattachées ? Ici, les « règles politiques internes » auraient délibérément séparé les groupes ethniques selon les particularismes démographiques et historiques pour priver aux uns de la possibilité de gouverner. Dans ces règles, certains y voient un mode contextualisé de gouvernance urbaine ou une révolution dans la manière de concevoir la démocratie locale, tandis que d'autres voient une dérive institutionnalisée. A vrai dire, elles ne sont qu'une illusion d'équilibre entre communautés dépourvu d'équité ; elles ne sont qu'un choix d'institutionnalisation de la domination de certains groupes sur les autres, loin de toute ambition pour faire société. Elles ne font que replacer les mutualités tribales au centre des trajectoires de la gouvernance des entités urbaines, et en tirer des dividendes démographique et historique par ailleurs. Peut-être concevoir comment la gouvernance urbaine, avec toutes les intelligences locales et la diversité culturelle étant donnée, pourrait promouvoir de l'équité culturelle, et favoriser la mobilisation de tous les potentiels en faveur de l'intérêt urbain partagé et assumé par chacun.

Ces règles ne masquent ni les difficultés de cohésion interethnique ni la stimulation du goût à un nouveau cycle de découpage géo-ethnique

⁵² Désarticulation des unités de petits ensembles entr'eux.

des entités territoriales. Plutôt, elles renforcent les frustrations et tensions au sujet de la gestion des entités pour la disparition desquelles elles auraient été établies. Bien plus, la cohésion interethnique ne cesse de s'effriter, et l'envie du découpage géo-ethnique des entités territoriales se nourrit davantage dans des entités à forte frustration et tension de rejet de l'autre. A cet effet, il ne permet pas l'intégration des groupes, différents par leur origine, par leur langue, par leur histoire et par leur poids démographique. Soulignons que, la dimension « poids démographiques » n'est ni statique ni établie une fois pour toute. Elle est évolutive, et fait des détours et des retours.

A lire entre les lignes, l'ancrage des identités ethniques dans des lieux du pouvoir rend les mutualités tribales redoutables pour les pouvoirs publics. Ces derniers légitimeraient leurs particularismes démographiques et historiques pour bénéficier de la facilité du contrôle politique de l'espace social, et gagner la légitimation des interventions publiques. Cette tendance viciée à la dictature des mutualités tribales explique combien la recherche du consensus et du vivre ensemble entre les différents groupes ethniques dans l'espace urbain demeure une mission recommencée.

Dilution du pouvoir d'État

Cette section est consacrée à l'analyse des logiques identitaires de gouvernance des villes congolaises. Ainsi, j'émet l'avis que, les enjeux en matière de gouvernance urbaine se situent à la fois aux niveaux du politique et du culturel où interagissent les acteurs politiques et culturels dans les processus des choix urbains. Ces logiques se retrouveraient présentes dans les « règles politiques internes » de désignation des responsables urbains, ainsi que dans l'appareil administratif urbain. Cela permet de penser la gouvernance urbaine à la fois du point de vue institutionnel et culturel.

Dans ce contexte, la gouvernance urbaine tente de concilier les appartenances ethniques avec l'intérêt urbain partagé, dans l'objectif

de créer un cadre pluri-culturel et inclusif, et assurer le bien-être collectif par des politiques urbaines cohérentes et équitables de développement. Cette approche suggère le déploiement de formes novatrices de régulation urbaine, privilégiant la gouvernance participative, l'équilibre des intérêts publics et privés, la lutte contre le rejet de l'autre, la promotion de l'inclusion sociale, la solidarité et le dialogue en vue du développement urbain. Cette régulation se traduirait par des règles, outils et processus visant à la co-construction des choix urbains avec les habitants et l'appropriation du développement urbain.

La légitimation des mutualités tribales dans les processus de prise de décision urbaine est venue provoquer le déclin du mot d'ordre de la gouvernance urbaine collaborative. D'après Bertin Beya Malengu, cette instrumentalisation de la fibre ethno-identitaire se matérialise à travers la mobilisation des affinités ethniques pour la conquête et l'exercice du pouvoir politique.⁵³ De toute évidence, dans plusieurs villes congolaises, cela se met en ménage avec l'accoutumance de voir souvent des représentants des groupes ethniques, historiquement autochtones et/ou dominants, se partager les responsabilités dans la hiérarchie politico-administrative urbaine. Pire encore, des ressortissants d'un même groupe ethnique occupent les mêmes positions dans la hiérarchie politico administrative urbaine depuis des décennies. C'est pourquoi, Gilbert Malemba N'Sakila, analysant le choix d'appartenance au clan ou à la nation et les rapports de pouvoir en RDC, montre qu'en amont, les prétendants sont tuyautés par la « mutualité tribale », autrement appelée association socioculturelle du prétendant. Ce tuyautage vise à positionner un membre de la communauté tribale et à faire triompher l'intérêt de cette dernière au détriment des intérêts des autres communautés. En aval, dès que la nomination ou la promotion sont annoncées officiellement, les ressortissants du clan et de la tribu du bénéficiaire d'abord (...) entourent le promu, s'adonnent à des festins exclusifs, à des séances

⁵³ Bertin Beya Malengu. (2003). Repenser l'Etat et préserver l'ethnicité Perspectives pour forger une conscience nationale en RD Congo. *Cahiers des Religions Africaines* Nouvelle série. Volume 4, n. 7-8.

de travail secrètes et à des concertations intimes aux fins de borner le cadre opérationnel du travail de leur « représentant ». Ce bornage se fait d'abord par la mise à l'écart des « autres », ensuite par la constitution d'un cabinet privé avec « ses frères et ses sœurs » et, enfin, par la formation de l'équipe fonctionnelle de l'institution, en réservant les postes clés ou stratégiques aux membres influents de la communauté d'origine du mandataire.⁵⁴ Clairement, nous sommes dans une société piégée par la légitimation des mutualités tribales dans les interactions socio-politiques ; De ce fait, elles ont finalement confisqué le jeu et l'enjeu du pouvoir au profit des ressortissants de leurs groupes.

Eu égard à ce qui précède, le regard sur le déploiement de la gouvernance des villes dégage deux formats d'interaction entre l'État et la société. Le premier est lié à la validation des choix urbains par les mutualités tribales, tandis que le second est axé sur la contestation. Le premier format d'interaction — la validation des choix urbains — amène des leçons pertinentes sur l'érosion de l'autorité de l'État. En effet, dans la dynamique de la gouvernance urbaine, ce sont les mutualités tribales dominantes qui sont consultées par l'autorité publique en vue de la validation de ses désignations avant toute officialisation de nomination à des fonctions urbaines importantes. Il s'agit là, pour ainsi dire, d'anticiper le risque de contestation d'un choix public par les mutualités tribales dominantes. Ainsi, l'État, autrefois tout puissant, est contraint de collaborer avec elles.

Plus étonnant encore, c'est de voir cette collaboration se pencher vers l'affaiblissement de l'État, ce dernier devenant parfois moins capable d'imposer ses décisions, non pas par une perte de souveraineté, mais par la légitimation des mutualités tribales dans leur rapport au pouvoir. Cette érosion du pouvoir d'État accouche de la « rentabilité

⁵⁴ Gilbert Malemba N'Sakila. (2013). Le choix d'appartenance au clan ou à la nation et les rapports de pouvoir en RDC. *SociologieS* [En ligne], Dossiers, mis en ligne le 20 février 2013, consulté le 06 février 2026. URL : <http://journals.openedition.org/sociologies/4235> ; DOI : <https://doi.org/10.4000/sociologies.4235>.

de l'identitaire » dans la gouvernance urbaine. Il s'agit, ici, d'un rapport entre un avantage politique obtenu ou prévu par un groupe ethnique et la politique d'exclusion déployée pour l'obtenir.

Le deuxième format — contestation des choix urbains, — amène, tout autant, des leçons pertinentes sur les pratiques associables à des politiques de développement urbain. Certes, la contestation des choix urbains est une expression de la démocratie authentique, mais elle doit être au profit de l'intérêt urbain partagé. Elle est vive lorsque l'action urbaine ne procède de l'intérêt égoïste, et se manifeste par des actions protestataires d'un groupe, de mouvements de rue... en vue de délégitimer l'action initiée, d'influencer l'instance de décision à se dédire. Comme on le voit, l'érosion de l'autorité étatique n'a guère entraîné une absence de gouvernance. Au contraire, elle a ouvert un espace à d'autres acteurs comme les mutualités tribales qui, aujourd'hui, expriment leur capacité contestataire dans leur rapport au pouvoir, et obligent ce dernier à retirer, sursoir ou revoir sa décision pour l'adapter aux exigences de l'intérêt égoïste réclamé. C'est pourquoi, affirment Patrick Muzamba et Gloria Mpanga, en République Démocratique du Congo, les associations socioculturelles sont plutôt politiques que culturelles. On ferait peut-être mieux de parler des « associations sociopolitiques ». Les messages partagés de différentes rencontres organisées surtout pendant la période électorale ne se résument qu'à la politique : « *Soutenons le nôtre* », « *C'est notre fils ou fille* » parlant des tribus.⁵⁵ Cet argument remonte à la surface l'encrage politique des mutualités tribales, une mission acquise, au détriment de la vocation originelle socioculturelle pure. Ainsi, suggèrent Patrick Muzamba et Gloria Mpanga, les associations socioculturelles n'ont pas le droit d'interférer dans les affaires politiques. Leur mission est de rapprocher les ressortissants d'un milieu souvent ethnique pour faire revivre leur culture loin des lieux

⁵⁵ Patrick Muzamba et Gloria Mpanga. (2023). Associations socio-culturelles et élections en RDC : Le mariage qu'il ne fallait pas. *Actualités, Congo profond, Politique*, disponible sur <https://www.congodurable.net/2023/12/15/associations-socio-culturelles-et-elections-en-rdc-le-mariage-quil-ne-fallait-pas/> consulté le 30 janvier 2026.

de diffusion.⁵⁶ Ce renversement de mission est ahurissant, et s'opère par la politisation des mutualités tribales comme instrument de captation, d'exercice et de conservation de pouvoir.

Certes, ces deux formats renforcent la démocratie, mais ils participent en même temps à la dilution du pouvoir d'État dans la gouvernance des villes congolaises. Ce sont les mutualités tribales dominantes qui légitiment ou contestent les choix urbains pour hisser haut leurs « *filles* » et « *fil*s » dans la hiérarchie politico administrative comme si elles étaient la somme de la société civile et des acteurs privés.

De la gouvernance urbaine du « survivre ensemble » à celle du « vivre ensemble »

Cette section conclusive revient sur une des questions centrales de la réflexion – Que faire des mutualités tribales dans la société congolaise ? En effet, les mutualités tribales, loin d'être le moteur de la gouvernance du développement urbain dans le contexte congolais actuel, oscillent entre préservation culturelle, lutte de pouvoir et attisage de divisions tribales. Avec elles, les fissures sociales s'élargissent à chaque séisme politique, économique ou social. Cependant, la question que l'on peut se poser est celle de savoir comment concilier l'intérêt urbain, le multi ethnisme et les particularismes des groupes ? C'est là une question à laquelle je ne saurais réserver une réponse toute faite. Tout de même, je reconnais que, la gouvernance des villes congolaises constitue un défi majeur en raison des trajectoires historiques des groupes et du poids démographique de chacun, qui la rendent complexe. Ainsi, nécessite-t-elle une certaine sensibilité au conflit pour tourner vers une approche plus adaptée à l'intérêt urbain partagé, et capable de prendre en compte les frustrations et tensions ethniques.

Certes, ces particularismes peuvent servir de mémoire à des générations à venir, mais tant qu'elles achopperont le développement urbain, façonneront un présent d'exclusion et un futur sans équité, on

⁵⁶ Idem

s'en remettra au rôle symbolique pour privilégier l'intérêt urbain partagé. Ceci fait une fin avec la prémisse de Jean-Pierre Missié, pour qui, la longue cohabitation de groupes différents dans un même espace génère un sentiment d'appartenance plus fort que l'identité ethnique au sens strict. Il s'agit donc d'une ethnicité politique⁵⁷ qui évite plus au moins des divisions ethniques, et renforce l'identité nationale plus que locale. Il s'agit là d'une invitation à passer d'une gouvernance urbaine orientées sur le « survivre ensemble », à celle axée sur le « vivre ensemble ». La réussite de cette approche dépendrait davantage du rôle confié aux institutions locales, aux animateurs territoriaux et aux citoyens. De même, pour renforcer l'ethnicité politique face aux risques de divisions qui la heurte, les institutions locales, les animateurs territoriaux et les citoyens ont besoin de dépasser la conception de gouvernance axée sur les dividendes démographiques et historiques qui divisent plus qu'ils n'unissent les individus et groupes.

Au regard des divisions dont les mutualités tribales sont à première vue catalyseuses, et l'accoutumance aux référents ethniques qu'elles promeuvent pour émerger dans la hiérarchie politico-administrative urbaine, cette réflexion suggère deux pistes, à prendre l'un ou l'autre, afin de contribuer à conduire les villes vers une gouvernance axée sur le vivre-ensemble. Il s'agit de la réinvention de formes novatrices de régulation urbaine sans les mutualités tribales ou avec elles, mais dépolitisées.

- *Réinventer la gouvernance urbaine sans les mutualités tribales* : les expériences de divisions, de confiance brisée, de rejet de l'autre, de perte de solidarité et de la cohésion sociale auxquels les gens sont confrontées au quotidien ruinent le vivre ensemble. De ce fait, elles poussent à agir à la mise entre parenthèses des mutualités tribales dans la gouvernance urbaine en vue de privilégier l'intérêt commun. Certes, les souvenirs négatifs que ces expériences produisent tendent à

⁵⁷ Jean-Pierre Missié. (2008). Ethnicité et territorialité. *Cahiers d'études africaines*, (192), pp. 835-864.

occulter leurs aspects positifs (solidarité, entraide et sentiment d'appartenance), mais elles n'ont fait que heurter le vivre ensemble par la reproduction des rivalités, frustrations, tensions et l'égo ethnique.

- *Dépolitiser les mutualités tribales* : il s'agit d'encadrer l'organisation et le fonctionnement des mutualités tribales par un cadre législatif qui leur retire tout caractère politique ou idéologique, et recentre leurs activités sur la promotion culturelle. Celle-ci inclue la créativité, la protection du patrimoine et la diffusion des valeurs en vue du développement urbain et du vivre ensemble.

Par cette nouvelle forme de régulation urbaine, cette réflexion soulève par là toute la complexité de son application. Des telles approches de gouvernance des villes, dans le contexte de tensions ethniques, n'est pas aisément la bienvenue, car il permet de remettre en question la perception de l'autre, les modes de penser et de faire en matière de gouvernance urbaine. Cependant, la réflexion ici développée s'avèrerait utile pour les intéressés à l'avenir du développement des villes congolaises.

Bibliographie

- Beya Malengu Bertin. (2023). Repenser l'Etat et préserver l'ethnicité Perspectives pour forger une conscience nationale en RD Congo. *Cahiers des Religions Africaines*. Nouvelle série. Volume 4, n. 7-8
- Faye Benoit, Lacour Claude. (2020). Identité urbaine, question d'images. *Revue d'Économie Régionale & Urbaine* 12(5) : p.805.
- Gaschet Frédéric et Lacour. Claude. (2007). Les systèmes productifs urbains : des clusters aux « clusties ». *Revue d'Économie Régionale & Urbaine* (4).
- Malemba N'Sakila Gilbert. (2013). Le choix d'appartenance au clan ou à la nation et les rapports de pouvoir en RDC. *Sociologies* [En ligne], Dossiers, mis en ligne le 20 février 2013, consulté le 06 février 2026. URL: <http://journals.openedition.org/sociologies/4235>; DOI: <https://doi.org/10.4000/sociologies.4235>.

Missié **Jean-Pierre.** (2008). Ethnicité et territorialité. *Cahiers d'études africaines*, (192), pp. 835-864.

Muzamba Patrick, Mpanga. Gloria. (2023). Associations socio-culturelles et élections en RDC : Le mariage qu'il ne fallait pas. *Actualités, Congo profond, Politique*, disponible sur <https://www.congodurable.net/2023/12/15/associations-socio-culturelles-et-elections-en-rdc-le-mariage-quil-ne-fallait-pas/> consulté le 30 janvier 2026.

Zoé Marasi Bénédicte. Kivu : L'Association Culturelle Nande félicite ses membres élus et encourage ceux non proclamés. Disponible sur <https://larepublique.net/nord-kivu-lassociation-culturelle-nande-felicite-ses-membres-elus-et-encourage-ceux-non-proclames/> consulté le 3 février 2026.

Acteurs, actions et instabilité politico-institutionnelle au Sud-Kivu

Battiston Laisi Mazanga⁵⁸

Résumé : L'article analyse les causes profondes de l'instabilité politico-institutionnelle persistante dans la province du Sud-Kivu en République Démocratique du Congo. Il met en évidence le rôle central des acteurs politiques nationaux et locaux, des notables, des autorités morales, des partis politiques et des mutualités tribalo-ethniques dans la capture et la privatisation des institutions provinciales. À travers le scrutin indirect, ces acteurs mobilisent des pratiques clientélistes, néo-patrimoniales, identitaires et corruptives qui affaiblissent la gouvernance locale. Cette dynamique engendre une ingouvernabilité chronique, une faible légitimité institutionnelle et une incapacité durable des institutions provinciales à répondre aux besoins de développement du Sud-Kivu.

Monts clés : *acteurs, action et instabilité institutionnelle*

Introduction

Max Weber lie l'institution à l'idée d'association pour l'envisager comme un groupement dont les règlements statutaires sont octroyés avec un succès relatif à l'intérieur d'une zone d'action délimitable à tous ceux qui agissent d'une façon définissable selon des critères déterminés.⁵⁹ Dans cette acception, le concept d'institutionnalisation vise les processus et les entreprises qui tendent à organiser les modèles sociaux de façon stable. Les institutions du RD Congo ne sont pas le fruit du hasard. Deux principaux facteurs peuvent ainsi en expliquer l'émergence. La République Démocratique du Congo (Ex-

⁵⁸ Battiston Laisi Mazanga porteur du Diplôme d'Etudes Approfondie et Doctorant en Sciences Politiques et Administratives à l'Université Officielle de Bukavu et chercheur-enseignant en Sciences Politiques et Administratives. Contact : Téléphone : +243 991 916 036, battlaisi@gmail.com, skype : [battiston.laisi](https://www.skype.com/user/battiston.laisi)

⁵⁹ M. Weber cité par Guy Hermet et al, *Dictionnaire de la science politique et les institutions politiques*, 7^{ème} Edition revue et augmentée, Paris, Ed. Armand Colin, 1996, p.233.

Zaire) était souvent présentée comme l'archétype de l'effondrement institutionnel et de la faillite de l'État. Le « cœur des ténèbres de l'Afrique » serait devenu « un trou noir » oublié de tous, caractérisé par les calamités, le chaos, la confusion et une forme étrange de cannibalisme social dont la société est la proie. »⁶⁰

Depuis le « retour à la démocratie » en République Démocratique du Congo, la province du Sud-Kivu a déjà connu 6 gouverneurs. Ainsi, dès le début, les élections des chefs des institutions politiques provinciales au Sud-Kivu ont été marquées par d'importantes manœuvres politiques. Les acteurs politiques, notabilités locales, émissaires des partis politiques et associations tribalo-ethniques ont été mobilisés pour influencer les députés-électeurs. L'objectif principal était d'obtenir leur soutien aux candidats gouverneurs et aux membres du bureau de l'Assemblée provinciale au Sud-Kivu.⁶¹ Les élections des gouverneurs, vice-gouverneurs et des membres du bureau de l'Assemblée provinciale du Sud-Kivu ont été marquées par des manœuvres telles que le vote fondé sur l'appartenance tribalo-ethnique, l'allégeance sociolinguistique, la corruption, les diktats des notabilités et de l'autorité morale, ainsi la séquestration des députés.⁶²

⁶⁰ K. Vlassenroot et al, « Négocier et contester l'ordre public dans l'Est de la République Démocratique du Congo », in *Politique africaine*, n° 111, 2008, pp.44-46.

⁶¹ A la veille des premières élections après la transition, l'autorité morale de l'Alliance de la Majorité Présidentielle (AMP) a déployé une grande délégation dirigée par Louis Kwiya Gyalo avec d'autres notables de la province du Sud-Kivu comme Marcellin Cishambo, Norbert Basengezi Katitima malgré son statut du vice-président de la CENI jadis CEI etc. pour venir imposer le ticket gagnant (Célestin Cibalonza Byateranya et Léon Mumate Nyamatomwa) aux électeurs-députés, et contraint les autres candidats soit indépendant (Emmanuel Lubala Kaza) et/ou de l'AMP de démissionner en faveur de ce ticket. Et aussi un autre exemple très tîtan après avoir déchu le gouvernement Marcellin Cishambo Ruhoya, lors des élections du gouverneur au deuxième tour, l'autorité morale de l'AFDC, Modeste Bahati Lukwebo a séquestré le challenger de ticket gagnant (Claude Nyamugabo Bazibuhe et Hilaire Kasusa Kikobya) et les députés-électeurs dans son hôtel, en leurs imposant de voter en faveur d'un candidat que certaines notables appuient.

⁶² Après les élections présidentielles et législatives de 2006, certains acteurs et/ou notables se sont rencontrés à l'hôtel de Laroche pour discuter l'avenir socio-politique de la province du Sud-Kivu, à l'issue de cette rencontre, ils ont dégagé les arrangements verbaux montrant que le gouverneur proviendrait de l'axe Kabare-

Pour saisir la fiabilité de la gouvernance politique au Sud-Kivu marquée par une instabilité institutionnelle sans précédent, il convient de voir comment les différents acteurs et élites politiques jouent un rôle trouble à travers le scrutin indirect dans le choix des animateurs des institutions politiques provinciales au Sud-Kivu et l'incidence de leur diktat sur la gouvernance et la gestion quotidienne de cette province. Pour étudier cette recherche, trois questions ont été soulevées à savoir : Quels sont les principaux acteurs politiques, institutionnels et sociaux impliqués dans la production de l'instabilité politico-institutionnelle au Sud-Kivu ? Comment les actions et stratégies de ces acteurs influencent-elles le fonctionnement des institutions provinciales ? Dans quelle mesure les dynamiques de pouvoir entre acteurs nationaux, provinciaux et locaux contribuent-elles à la fragilisation durable de la gouvernance et de la stabilité institutionnelle au Sud-Kivu ? Pour répondre à ces questions, trois hypothèses ont été émises selon les questions posées, à savoir : L'instabilité politico-institutionnelle au Sud-Kivu résulte principalement de l'interaction entre les acteurs politiques nationaux (les autorités morales et/ou notables) et les acteurs politiques locaux, fondée sur des logiques clientélistes et néo-patrimoniales. Les actions stratégiques des acteurs politiques, notamment la manipulation identitaire, la corruption, l'instrumentalisation des institutions, affaiblissent la légitimité et l'autonomie des institutions provinciales. La dépendance des institutions provinciales vis-à-vis des centres décisionnels nationaux accentue les conflits d'intérêts, limite la gouvernance locale et entretient une instabilité politico-institutionnelle chronique au Sud-Kivu.

Walungu dans les deux territoires de l'ethnie Shi à cause de son poids politique, historique, démographique et économique, le vice-gouverneur proviendrait de l'axe Mwenga-Shabunda, les deux territoires constituent de l'ethnie Lega à cause de son poids politique, historique et aussi ses ressources minières dont ces deux territoires regorgent, après le président de l'assemblée provinciale proviendrait de l'axe Uvira-Fizi à cause de son importance avec les ressources minières dont regorge le territoire de Fizi et aussi Uvira à cause de recettes financières dont le port de Kalungu contribue dans le budget provinciale et aussi national. Et enfin l'axe Kalehe-Idjwi vice-président de l'assemblée provinciale.

I. Revue de la littérature

I.1. Acteurs impliqués : partis politiques, mutualités tribalo-ethniques, notable et autorités morales

Dans la province du Sud-Kivu, on peut identifier comme acteurs ; les mutualités tribalo-ethniques, la notabilité, les partis politiques avec leurs regroupements en plate-forme et les représentants du peuple (les députés provinciaux). Ces élites, les anciennes comme les nouvelles assoiffées de pouvoir et de richesses, les unes comme les autres, tiennent en « otage des institutions politiques provinciales.» Dans la province du Sud-Kivu, on peut identifier comme acteurs ; les mutualités tribalo-ethniques, la notabilité, les partis politiques avec leurs regroupements en plate-forme et les représentants du peuple (les députés provinciaux). Ces élites, les anciennes comme les nouvelles assoiffées de pouvoir et de richesses, les unes comme les autres, tiennent en « otage des institutions politiques provinciales.»

Au Sud-Kivu, l'espace politique est structuré par une pluralité d'acteurs, tant institutionnels que non institutionnels. Parmi les structures non institutionnelles, on peut identifier notamment les mutuelles à caractère tribalo-ethnique, qui jouent un rôle important dans la mobilisation communautaire. S'y ajoutent les partis politiques, souvent organisés en plateformes ou regroupements, ainsi que les organisations de la société civile qui, bien qu'officiellement indépendantes, sont parfois instrumentalisées à des fins politiques. Par ailleurs, certaines figures influentes notables ou autorités morales des partis politiques exercent une influence déterminante dans l'orientation des choix politiques, en dehors de toute légitimité institutionnelle formelle.

En province du Sud-Kivu, il y a plusieurs mobilisations ethniques comme Kabare-Walungu.-. Signalons que, ce sont les différentes mutualités qui constituent en amont et en aval, les forces de l'axe Kabare-Walungu. On y trouve, les mutualités des ressortissants de Walungu, appelées Mulangane qui signifie « *protégez-vous* » et pour ceux de Kabare, appelées Cinyabuguma « *Union* ». Les mobilisations

ethniques des mutualités de Kalehe-Idjwi, Celles-ci se sont fédérés au sein de la mutualité des Havu, MUHA en sigle. Elle réunit les Havu insulaires du territoire d'Idjwi et les Havu de Kalehe continental et traditionnel. Cependant, les communautés des ressortissants du territoire de Kalehe montagneux se sont-elles aussi regroupées en association gardant la singularité culturelle de la communauté Barongeronge ayant un apparentement culturel très réunit au sein de la BUUMA BWABATEMBO. En effet, d'autres forces ethniques agissant au sein de la Muha, comme l'EREKA pour les Havu ressortissant de Kalehe, Syndicat d'initiative de Bunyakiri, SIBU en sigle et aussi les ressortissants de la chefferie de Kalonge s'organisent au sein de la mutualité des originaire de Kalonge.⁶³

La mobilisation ethnique de Mwenga-Shabunda, celles-ci sont regroupées au sein de la mutualité LUSU-LEGA où on trouve les Warega de Mwenga et de Shabunda. Elle se présente comme un Carrefour apolitique sans but lucratif et conforme à l'éthique contemporaine de l'existence des walega en RD Congo et ailleurs. Les mobilisations de force Uvira-Fizi, dans cette partie de la province du Sud-Kivu, il y a plusieurs mutualités telles que La mutualité BUGUMA réunie les Bafuliiro et le Bavira du territoire d'Uvira et les forces mutuelles du territoire de Fizi se répartissent en deux groupes qui sont : EMO'EYA MBONDO et la SHIKAMA. De ce fait, EMO'EYA MBONDO implique l'union et l'unité des Babembe autours d'un seul idéal étant la promotion d'un Mubembe. Elle a d'autres sous-structures comme celles de BABUVU réunis au sein de la mutualité BABUYU et des Babwari qui siègent au sein de la mutualité de Babwari. Ces communautés ethniques culturellement apparentées se sont fédérées au sein d'une association territoriale dénommée Syndicat d'initiative pour le développement de Fizi, SIDEFI en sigle. C'est la dénomination de la mutuelle des « Banyamulenge » présents au Congo en général et à Bukavu en particulier. Le terme « SHIKAMA » signifie, d'après nos enquêtes sur le terrain, « courage ».

⁶³ Lire statut de la mutualité des Havu, MUHA en sigle, 1993.

En ce sens, il convient de revenir sur soutien, les propos du président de la mutualité de Bahavu s'adressant en janvier 2022 à Amani Kamanda Jacques, rapporteur de l'assemblée provinciale du Sud-Kivu. Dans sa correspondance, ce leader communautaire Havu notait que *la Muha (mutualité de Bahavu) est désolée de constater avec amertume que votre qualité de rapporteur de l'assemblée provinciale dont vous êtes revêtu soit devenue une arme afin de vous attaquer contre notre et votre frère membre de ta communauté, en la personne de monsieur le gouverneur Théo Ngwabidje au mépris et en violation de nos valeurs ancestrales*. Il en appela aussi à l'intervention des chefs coutumiers Havu pour dissuader le rapporteur de l'assemblée provinciale dans ces actions parlementaires initiées contre Théo Ngwabidje Kasi. Ensuite, le 30 mars 2023 la mutualité de Bahavu (MUHA) a écrit une déclaration du soutien en son fils Théo Ngwabidje en disant que *les Bahavu méritent leur dignité, respect et considération par tous car nous sommes un peuple pacifique, fort et prospère, qui ne cherche jamais des conflits ni la haine envers d'autres communautés ou groupes d'individus*. En conséquence, *la MUHA met en garde tous les pêcheurs en trouble qui sont du reste bien identifiés. Elle se réserve le droit de riposter aux attaques dont ses membres sont victimes en actionnant tous les mécanismes de légitime défense à la hauteur des préjudices causés, avec l'appui des mânes de nos ancêtres*.

L'univers politique de la province du Sud-Kivu, les termes « *notable* et *autorité morale* » revêtent une signification particulière qui dépasse largement leur sens littéral ou juridique. Loin d'être neutres, ces appellations sont construites socialement et historiquement dans un contexte marqué par l'informalité du pouvoir, le néo-patrimonialiste, la fragmentation identitaire, et l'ancrage des réseaux clientélistes. Elles sont devenues des catégories politiques opératoires qui structurent les dynamiques de gouvernance locale, orientent les pratiques électorales et façonnent les rapports entre les citoyens, les institutions et les élites. Il s'agit, pour la plupart, de présidents ou d'autorités morales de partis politiques et de regroupements, dotés de

ressources financières importantes et d'un parcours institutionnel significatif.

Le fonctionnement des partis politiques dans la province du Sud-Kivu en République Démocratique du Congo est marqué par des dynamiques informelles qui contrastent fortement avec les principes démocratiques classiques. En pratique, les partis ne sont pas de véritables laboratoires d'idées ou de projets de société, mais des structures hautement personnalisées, tribalisées, et orientées vers la conquête des postes politiques et des ressources publiques. La plupart des partis politiques opérant au Sud-Kivu fonctionnent selon une logique verticale, où le pouvoir est concentré entre les mains de l'*autorité morale* ou du président national. Ce dernier cumule les fonctions de fondateur, financeur, et décideur suprême. Les décisions internes sont rarement prises de manière collégiale ; elles émanent plutôt de cette figure centrale, parfois installée à Kinshasa, et relayées localement par des représentants loyaux.

Par exemple, dans l'Alliance des Forces Démocratiques du Congo (AFDC-A) de Modeste Bahati Lukwebo, les structures locales suivent strictement les instructions venues du sommet du parti. Les candidatures aux élections, les alliances électorales ou les positions politiques sont définies au niveau central. Le rôle des bases locales se limite souvent à la mobilisation et à l'exécution des consignes. Les partis politiques dans cette province instrumentalisent fortement les appartenances ethniques et territoriales pour élargir leur assise. L'Union pour la Nation Congolaise (UNC), de Vital Kamerhe, mobilise principalement dans les territoires à majorité Mushi (Walungu, Kabare, Idjwi), L'ANCE de Norbert Bazengezi Katintima mobilise une franche du territoire de Walungu, précédemment dans la chefferie de Kaziba, tandis que le PANADER, sous l'influence de figures telles que Bulambo Kilosho à Mwenga, s'est appuyé sur le réseau Balega, Mais

Ces affiliations servent non seulement à mobiliser des électeurs, mais aussi à garantir la loyauté des membres du parti. Les leaders se

présentent souvent comme les « protecteurs » des intérêts de leur ethnie ou de leur territoire, réduisant la compétition politique à une lutte entre groupes identitaires pour le contrôle des institutions provinciales. Un autre trait dominant est la transformation du parti politique en canal de promotion sociale. L'adhésion à un parti est perçue comme un investissement stratégique en vue d'obtenir un emploi dans l'administration, une nomination politique ou un accès à certaines ressources. Les partis souffrent d'un déficit de démocratie interne. Les congrès sont rares, souvent symboliques, et les débats d'idées presque inexistants. Lorsqu'un membre ose contester une décision, il est exclu ou marginalisé. Par ailleurs, les transfuges sont fréquents : les acteurs politiques changent de partis selon les circonstances, cherchant à se positionner là où l'accès au pouvoir semble le plus probable.

Dans la province du Sud-Kivu, les organisations membre de la société civile comme « les églises au travers leurs animateurs, les médias, les entrepreneurs économiques, les membres de mouvements citoyens seraient les acteurs qui contribuent à accéder à un poste politico-administratif au Sud-Kivu. »⁶⁴ Parce que lors de choix des animateurs des institutions politiques dans la province du Sud-Kivu, il y a plusieurs agitations observées par les membres de la société civile, et les membres de la société civile entrent dans les différents quartiers généraux des différents politiciens, qui sont des candidats gouverneurs et aux candidats au bureau de l'assemblée provinciale. Ils participent dans des réunions nocturnes pour peaufiner des stratégies pour qu'ils puissent se retrouver des avantages auprès du gouverneur élu⁶⁵.

⁶⁴ C'est une affirmation d'un membre de la société civile qui nous a accordé une interview.

⁶⁵ Cette affirmation de l'acteur de la société civile et responsable d'un radio communautaire de la ville de Bukavu. Il a confirmé cette allégation, parce qu'il est témoin oculaire et il a participé dans les différentes réunions et il a organisé les différentes émissions en faveur de certains candidats gouverneurs de province et d'autres acteurs politiques. Et au finish, lors de partager de gâteau, il a été toujours récompensé directement et indirectement à travers ses amis, ses familiers.

Et aussi, même si les médias sont communautaires, certains responsables de médias intègrent les quartiers généraux des candidats gouverneurs et ils organisent les émissions, en faveurs de ses candidats pour parler et faire les éloges des candidats. Mais les responsables de médias ne veulent pas s'afficher mais, ils préfèrent déléguer leurs membres de leurs familles pour occuper les postes promus. Les responsables de grandes églises aussi avec les mouvements citoyens ont leurs parts soit en recommandant des gens (familiers) qui font occuper une fonction politique, soit d'avoir certains avantages. Comme affirme un ministre sortant que « le secrétaire administratif du gouvernorat était recommandé par une autorité religieuse.⁶⁶ »

I.1. Scrutin indirect entre souplesse électorale, pratiques patrimonialistes et hégémonie des notables au Sud-Kivu

Les démocraties pluralistes sont caractérisées par l'existence d'élections libres et compétitives. Concrètement, la démocratie pluraliste articule ensemble deux notions bien distinctes. D'une part, un principe représentatif en vertu duquel le peuple réputé souverain, délègue à un petit nombre le soin d'exprimer sa volonté ; d'autre part, un principe libéral qui privilégie la libre confrontation des opinions, donc la libre compétition des candidats à la représentation⁶⁷. Pour être juste, elle suppose que la liberté de l'électeur soit garantie contre toute forme de pression extérieure, que les candidatures soient libres, que des règles de contrôle et de transparence et, enfin, que les citoyens aient fait l'apprentissage du geste démocratique, condition d'une participation civique satisfaisante.⁶⁸ Après la première expérience électorale post-conflit (post-Mobutu) vécue en 2006, la République Démocratique du Congo a vécu son deuxième cycle électoral avec l'organisation des élections le 28 novembre 2011, suivant un double scrutin, à savoir les présidentiel et législatif. Ensuite, ils s'en sont suivi

⁶⁶ Secrétaire administratif a été surnommé l'homme l'autorité religieuse.

⁶⁷ P. Braud, *Sociologie politique*, Paris, LGDJ, 12^{ème} Editions, 2016, p.269.

⁶⁸ Olivier Nay et al., *Lexique de science politique. Vie et institutions publiques*, Paris, Dalloz, 4^{ème} Editions, 2017.

les élections du triple scrutin, présidentielles, législatives et provinciales, organisées en 2018. Depuis la « libération électorale⁶⁹ » en République Démocratique du Congo, la province du Sud-Kivu a déjà connu six gouverneurs et deux présidents du bureau de l'assemblée provinciale avec les nominations des membres de l'exécutif provincial et les membres des différents cabinets au sien du bureau du président et d'autres membres au sein de l'assemblée provinciale. Certes, mais l'idée de la représentation des citoyens est intimement liée à celle de la démocratie. Nous soutenons dans cette réflexion que les pratiques patrimonialistes (comme la corruption, clientélisme, ethnicité, diktat des autorités morales etc.) érigées en modes de vie et de survie politique expliquent significativement les résultats médiocres des réformes du secteur public. Le caractère patrimonial et le clientélisme qui caractérisent les rapports d'autorité sont pour beaucoup dans la corruption et, particulièrement, les malversations financières qui s'observent dans l'administration publique. L'enjeu majeur devient celui de détourner et de disposer le plus de ressources possibles (destinées originellement à la réforme) en vue d'entretenir sa clientèle, se nourrir, nourrir les « *siens* », accumuler et, surtout, paraître : gage de toute « *réussite sociale* » en Afrique et frein à l'émergence de la culture institutionnelle et rationalité.⁷⁰

Ces pratiques néo-patrimonialistes comme la corruption, clientélisme politique, l'instrumentalisation de l'identité ethnique, copinage, apparaissent aux yeux des acteurs comme dotées de légitimité socio-politique. De cette façon, refuser de « *rendre service* » à quelqu'un qui entretient des affinités proches ou lointaines avec « *l'autorité morale* » et/ou « *les détenteurs* » (les membres de la famille de l'autorité morale, les amis des membres de l'autorité morale) du pouvoir qui vous est recommandé pour accéder à un poste politique, expose à une

⁶⁹ Libération électorale, ici nous faisons allusion aux premières élections post-Mobutu qui a donné l'opportunité à la population de choisir ses dirigeants après une longue période de la démocratisation de la RDC.

⁷⁰ A. Tcheta-Bampa, *Le comportement de l'Etat néo-patrimonial comme facteur des guerres civiles*, Paris, Université Panthéon-Sorbonne, Paris I.

forte réprobation sociale de l'entourage et de son appartenance ethnique. Le « *vouloir privatisation des institutions politiques provinciales* » à tout prix ou le conformisme est un signe de « *réussite socio-politique* » au Sud-Kivu. Le besoin du « *paraître* » prime sur celui de l'« *être* » et la « *forme l'emporte sur le fond* » dans la plupart des cas des élections indirectes, des nominations des membres des différents gouvernements et des cabinets politiques. La domination par l'avoir ou le matériel de « *l'autorité morale* », surtout lors des élections indirectes dans l'assemblée provinciales, déterminent, de façon significative, la notoriété et le prestige socio-politique reconnus aux acteurs politiques définis et légitimés par leurs munificences. Le système « *VIP* » (*Very Important Persons*) pour signifier des « *Très Importantes Personnes* » ou en dérision « *Vie Interdite aux Pauvres* », des « *places réservées* », des « *palaces d'honneur* », des cadeaux dits « *spéciaux* » amènent les acteurs socio-politiques (les autorités morales et/ou notables) à la domination, à la tricherie, au clientélisme, à la corruption pour chercher avoir la main mise sur les institutions politiques provinciales, en imposant leurs animateurs à leurs obédiences. Cette verticalité des rapports sociaux conduit inéluctablement à la légitimation des rapports « *patrons* » *c'est-à-dire les autorités morales et/ou/notables* » et « *clients* » *c'est-à-dire les animateurs des institutions politiques provinciales.* »

Pour rappel, les gouverneurs qui se sont succédé à la tête de la province de 1998 à 2003 lorsque le Rassemblement Congolais pour la Démocratie (RCD) occupait l'Est de la République Démocratique du Congo, étaient tous choisis au sein de l'ethnie Shi ; les premiers vice-gouverneurs chargés de l'administration de l'ethnie Léga alors que les deuxièmes vice-gouverneurs chargés des finances étaient choisis parmi la communauté Banyamulenge. La stratégie du RCD consistait à placer à la tête de la province des gens issus des tribus majoritaires pour gagner la confiance de toute la population de la province du Sud-

Kivu⁷¹. Après le consensus des accords de Sun-City, les acteurs politiques ont adopté cette logique de répartition des trois postes importants à la tête de la province de telle sorte qu'elle a été intégrée dans le psychisme de la population au niveau de la province du Sud-Kivu. Ainsi, lorsque le gouvernement de transition avait nommé le gouverneur et le premier vice-gouverneur, les Bashi se sont ameutés parce que tous deux (gouverneur et vice-gouverneur) appartenaient à l'ethnie Lega. Alors August Mwilo-Mwihi W, explique que le sentiment qui prédomine chez les Bashi est pratiquement celui de révolte. Du reste, Vital Kamerhe, un des acteurs politiques Shi, alors à cette époque ministre de l'information du gouvernement de transition, manifesta son indignation et sa révolte en déclarant à la Radio Okapi qu'il ne comprenait pas comment le gouvernement de transition n'a pas pu tenir compte de la tribu majoritaire dans le choix de l'autorité provinciale du Sud-Kivu⁷². Ensuite, la notion de représentativité au pouvoir, telle qu'exercée par les députés provinciaux et les autres mandataires élus au sein de l'assemblée provinciale, est conditionnée par les mécanismes de consultation successifs. Ceux-ci impliquent, d'une part, les partis politiques et, d'autre part, les mutualités tribalo-ethniques, dans une logique de représentativité à caractère géopolitique. Cette démarche vise à garantir un équilibre des forces identitaires structurées autour des principaux axes géographiques de la province du Sud-Kivu, conformément aux arrangements politiques informels communément désignés sous l'appellation des « accords de la Roche ».

En 2018, cette pratique s'est manifestée où le candidat gouverneur et les membres du bureau de l'assemblée provinciale ont eu la bénédiction de certains notables, leaders politiques et les mutualités tribales. Ces derniers ont directement influencé les élections que nous

⁷¹ B. Laisi Mazanga et al, « Fondements socio-politiques de partage du pouvoir dans les institutions politique au Sud-Kivu », *In cahiers du CERUKI-ISP Bukavu*, n°60, 2020, p.174.

⁷² Vital Kamerhe cité par A. Mwilo-Mwihi W, « Les guerres et le rééquilibrage des forces politique au Sud-Kivu », *in Alphonse Maindo M.N.*, Des conflits à la guerre régionale en Afrique centrale : Congo-Kinshasa Oriental 1996-2007, Paris, Ed. La Harmattan, 2007, pp.34-35.

avons considérées comme « la cooptation à la tête des institutions provinciales ». Les notables et leaders politiques utilisent tous les moyens possibles (intimidation, corruption, monnayage, tribalisme, etc.) pour que leurs candidats soient choisis par les députés-électeurs ; ce qui crée la frustration, des crises politiques et l'instabilité institutionnelles conduisant à l'ingouvernabilité des institutions politiques provinciales. Dès lors, les actions publiques restent inefficaces pour le développement de la province du Sud-Kivu.

1.3. De l'ingouvernabilité institutionnelle

La scène politique du Sud-Kivu est largement dominée par une forte prépondérance des notables du Sud-Kivu vivant à Kinshasa. Cette notabilité est constituée d'un petit groupe de personnes qui décide sur l'avenir et la gouvernance politique de la province du Sud-Kivu. Ils constituent une expérience socio-politique, économique et aussi professionnelle en République Démocratique du Congo. Certains furent les ministres au niveau national, les autres étaient les collaborateurs directs avec les présidents de la république et d'autres sont les anciens gouverneurs et dignitaires de la province du Sud-Kivu. Avec leurs casquettes, ces « notables » dominent la politique et la gouvernance de cette province. Ils ont le monopole de choisir, ceux qui seront les animateurs des institutions malgré que cela se passe par les choix des députés-électeurs dans l'assemblée provinciale. Ils influencent, ils intimident, ils imposent les députés-électeurs pour que leurs volontés soient concrétisées à condition que ces animateurs sauvegardent leurs intérêts égoïstes et partisans et qui dominent sur la volonté de tout un peuple du Sud-Kivu⁷³. Ainsi affirme Bahati Lukwebo que les interférences des autorités centrales dans la gestion provinciale, notamment lorsqu'elles entravent l'application des textes constitutionnels, légaux et réglementaires et imposent des animateurs des institutions provinciales souvent ils ne réunissent pas des critères et ils sont déconnectés des réalités locales, constituent un frein majeur

⁷³ Nous avons recueilli ces propos auprès d'un député provincial du Sud-Kivu.

au développement de la province du Sud-Kivu⁷⁴. A ce propos, Alain de George Shukurani M⁷⁵note que ceux qui allèguent jusque-là l'ingouvernabilité du Sud-Kivu n'ont pas tort. La situation d'échec ou de déchéance persistante au Sud-Kivu est traductrice de cette ingouvernabilité. Ses causes sont notamment l'esprit du pouvoir antithétique à l'idée ou à la vision de développement voire de transformation sociétale. La cristallisation d'un état de non devenir généralisé à un ensemble de politiciens et citoyens Sud-Kivutiens (plusieurs, en tout cas), une destruction aveugle du paysage socio-économique voire culturel, l'insouciance et l'inconscience et la procrastination expliquent le fait que le Sud-Kivu peut être vu comme une entité ingouvernable. Comme Auguste Mwilo-Mwihi Watuta⁷⁶explique que la désignation des gouverneurs dans la province du Sud-Kivu par rapport au passé, ensuite les diverses influences socio-politiques à l'élection de l'autorité provinciale et/ou les potentielles sources d'instabilité et de faire une analyse sur les mécanismes socio-politiques mobilisés pour le maintien au pouvoir dans la province du Sud-Kivu.

Les récurrents changements gouvernementaux provoquent l'instabilité gouvernementale⁷⁷. Celle-ci affecte négativement l'efficacité gouvernementale, la gouvernance ainsi que la matérialisation des politiques publiques. Elle entraîne une série de situations qui impactent négativement sur les conditions socio-économiques de la province. Ces changements successifs peuvent notamment être situés

⁷⁴ Bahati Lukwebo cité par ADIB, *Rapport du séminaire-atelier sur la gouvernance 1996-2010 : l'ADIB balise l'avenir du Sud-Kivu*, Série N° 02, Juin-Juillet 2010, pp.29-30

⁷⁵ Alain de Georges Shukurani Mugengere, « L'assemblée provinciale et l'ingouvernabilité de la province du Sud-Kivu : de la désillusion au nouveau départ », In *STUDIA UBB. EUROPAEA*, LXIX, 1, 2024, 69-88, p.79-80.

⁷⁶ A. Mwilo-Mwihi Watuta, « Instabilité institutionnelle au Sud-Kivu : Analyse d'une gouvernabilité politique collective non-assumée dans un Etat en panne », In Sariette et Paul Batibonak (Dir), *Gouvernabilité, territorialité et statolité africaines en crise. Endoscopie de la fragilité stato-gouvernancielles en Afrique*, Yaoundé, Ed. Monange, 2022, pp.186-187.

⁷⁷ Tribune : Alain de Georges Shukurani Mukengere, sur *Les changements des équipes gouvernementales au Sud-Kivu: frein au développement ou progrès ?*, <https://7sur7.cd/2020/06/06/>

aux niveaux politique, institutionnel et tribal. Au niveau politique, l'influence exercée par les « autorités morales » sur les Gouverneurs et les ministres provinciaux, les insatisfactions politiques ou la recherche de la satisfaction des intérêts partisans créant de l'aigreur dans le chef des uns et des autres, « la tutelle anticonstitutionnelle » exercée par le pouvoir central sur les provinces, les pressions incessantes entretenues par les députés provinciaux sur le Gouvernement provincial pour leurs intérêts privés en sont les causes. Au niveau institutionnel, le recrutement politique complaisant ne tenant compte de ni la compétence ni de l'expérience résulte de la conception du pouvoir comme un simple moyen d'enrichissement personnel peut expliquer ces changements.

Et même les partis politiques⁷⁸ sont fondés par les différentes idéologies mais en réalité les idéologies qui dominent sont les idéologies ethniques. Selon notre observation, les partis politiques sont les prolongements de « *mutualités tribales* » vivant dans la ville de Bukavu. Et chaque notable veut tout simplement avoir la main mise sur les animateurs des institutions politiques provinciales. C'est pour cette raison que depuis les législatures de 2006 la province du Sud-Kivu a connu des crises politiques qui ont amené la province à l'ingouvernabilité. Pourtant, pour reprendre J. Mokolo⁷⁹ et M. Kambale⁸⁰, la gouvernance orthodoxe se réfère à des pratiques de gestion et de leadership qui respectent les principes démocratiques, la transparence et la responsabilité.

⁷⁸ Malgré la création des partis politiques en suivant le processus normal et les lois de la RDC, mais l'idéologie tribale domine les partis politiques. Parce qu'en grande majorité des membres et les ayants droits des intérêts sont des membres de la famille biologique de l'autorité morale, les membres de son appartenance ethnique et les autres viennent après. Par exemple les grands partis politiques, l'UNC de Vital Kamerhe a des orientations de Walungu-Ngweshe, AFDC de Bahati Lukwebo à, des orientations à Katana-Kabare, ANCE de Norbert Bashengezi Katitima à des orientations à Walungu-Kaziba. Et Si on observe d'autres partis politiques comme PANADER de Bulambo Kilosho a des orientations à Mwenga.

⁷⁹ L. Bokanga, « Vers un gouvernement autonome au Sud-Kivu : enjeux et perspectives », *In Journal des Sciences Politiques*, 2021.

⁸⁰ M. Kambale, « La gouvernance locale au Sud-Kivu : défis et perspectives », *In Revue Congolaise de Développement*, 2020.

Dans le contexte du Sud-Kivu, cela implique des stratégies visant à renforcer les institutions locales, à encourager la participation citoyenne et à promouvoir le développement durable. Certes, T. Ndaya⁸¹ pense que le gouvernement autonome fait référence à une structure de gouvernance qui permet aux régions, comme le Sud-Kivu, de gérer leurs propres affaires avec un degré d'indépendance par rapport au gouvernement central. Cela pourrait favoriser une meilleure prise en compte des spécificités locales et des besoins des populations. Parce que le gouvernement autonome fait référence à une structure de gouvernance qui permet aux régions comme le Sud-Kivu de gérer leurs propres affaires avec un degré d'indépendance par rapport au gouvernement central. Comme R. Sikabwe⁸² pense que la mise en œuvre de modèles de gouvernance orthodoxe et l'adoption d'un gouvernement autonome sont essentielles pour le développement durable du Sud-Kivu, ces approches pourraient améliorer la qualité de vie des habitants et favoriser un environnement propice à la paix et à la prospérité.

II. Méthodologie

La recherche scientifique recommande toujours le choix d'une approche méthodologique devant guider l'analyse des données, leur interprétation ainsi que la systématisation qui en découle⁸³. L'ensemble de notre étude comporte, une méthode, des techniques et deux approches : ethnométhodologique et interactionnisme symbolique. Ce moment permet sans doute l'interprétation des données recueillies sur terrain lors de formation des gouvernements, les choix des candidats, des élections au suffrage indirect des gouverneurs-vice-gouverneurs et des membres du bureau de l'assemblée provinciale ainsi que les nominations des membres de cabinets. La dernière approche qui paraît transversale la méthode

⁸¹ Ndaya, T. « Autonomie régionale et développement : Le cas du Sud-Kivu », *In Cahiers d'Études Africaines*, 2022.

⁸² R. Sikabwe, « Gouvernance et autonomie régionale en République Démocratique du Congo : leçons du Sud-Kivu », *In Revue Internationale de Développement*, 2023.

⁸³ M. Grawitz, *Méthode de recherche en sciences sociales*, Paris, Ed. Dalloz, 1966, p.419.

actancielle, les techniques et avec la théorie de construction des identités en se basant sur les trois postulats : primordialistes, instrumentaliste et interactionniste.⁸⁴

Cette méthode nous a permis de bien expliquer l'objet de cette étude.⁸⁵ La méthode actancielle est comprise comme l'ensemble des ressources, des stratégies, d'actions des acteurs en interactions, dans l'objectif de maximiser l'intérêt c'est-à-dire de conquérir le pouvoir. Nelson Michaud considère les phénomènes comme des actions, c'est-à-dire comme devant être référées à des agents ou des acteurs, cela renvoie directement à l'intentionnalité des acteurs, aux logiques et rationalités de leurs acteurs.⁸⁶ Cette méthode nous aide à faire une analyse stratégique en faisant référence à des acteurs, en interaction dans la compétition politique, faisant une analyse des moyens, des tactiques des acteurs pour atteindre leurs objectifs qui sont l'accession au pouvoir au sein des institutions politiques provinciales. La méthode actancielle découle d'une explication praxéologique et idéologique de présence de trois niveaux logiques suivantes : la logique des acteurs en compétitions disposant des décisions rationnelles, la logique des situations c'est-à-dire des interactions, des enjeux et des drames et ainsi que la logique d'explication sociologique c'est-à-dire les relations entre acteurs eux-mêmes et les acteurs en compétition. Avec les limites de cette méthode, qui analyse seulement les interactions des acteurs socio-politiques et les stratégies utilisées par ces acteurs, c'est pour cette raison, nous avons encore fait le recours des approches ethnométhodologique et interactionnisme symbolique pour réaliser ce travail.

Ethnométhodologie⁸⁷ est attachée à décrire le caractère pratique de la vie sociale, interactionnisme s'intéressant aux cadres et aux formes de

⁸⁴ P. Braud, *Op.Cit*,

⁸⁵ N. Michaud et alii, *La science politique : une porte ouverte sur les méthodes, champs et les approches de la discipline*, Canada-Paris, Ed. PUF, 1977, pp.201-202.

⁸⁶ *Idem*, p 102.

⁸⁷ J-P Thibaud, « Visions pratiques en milieu urbain », *In Regards en action. Vers une ethnométhodologie de l'espace public*, Ed. Grenoble, Editions à la croisée, 2002, p.21-54.

l'interaction sociale, ethnographie de la communication inspirée par l'attitude et les techniques de l'ethnologie, sémantique des situations développant une approche relationnelle de la signification. L'apport de l'ethnométhodologie à cette étude, est en insistant sur le caractère public et situé des pratiques néo-patrimonialistes, l'ethnométhodologie va nous aider de questionner la vie quotidienne, de conduire une interview de terrain et de rendre compte des modes de répartitions du pouvoir politique, et le choix des animateurs au sein des institutions provinciales et les nominations dans les différents cabinets politiques.

L'interactionnisme symbolique est de considérer l'action réciproque des êtres humains et les signes qui la rendent visible comme phénomène social majeur. Dans cette optique, des entités comme la société, les institutions, les classes sociales ou la conscience collective n'ont pas de réalité indépendante des interactions sociales⁸⁸. L'interaction n'englobe pas seulement les acteurs en coprésence, mais une multitude d'autres, invisibles, qui imprègnent leur rapport au monde. Les jeux des acteurs politiques (autorités morales), les contre-jeux des électeurs-députés provinciaux et les animateurs des appartenances ethniques sont fondamentalement dramaturgiques dans ce qu'il convient de quantifier « d'interactionnisme vertical ». C'est dans ces interactions entre les acteurs politiques que se développent le populisme, fachirisme⁸⁹, stratégie de camouflage et fausses promesses, et faux rendez-vous sous-tendus par le caractère sacré des élections au suffrage universel indirect dans l'assemblée provinciale et les nominations des membres de cabinets.

Les techniques de récolte des données : De celles-ci, nous avons utilisé la documentation, l'observation directe, l'entretien semi-directif et la technique d'analyse de contenu qualitatif. La technique de documentation consiste à recueillir, analyser et interpréter des informations existantes issues de diverses sources secondaires telles

⁸⁸ R. Boudon et al, *Dictionnaire de sociologie*, Paris, Larousse-VUEFF, 2003, pp.127-128.

⁸⁹ « Fachirisme » vient de la syntaxe Mashi, qui signifie « *vaut mieux que je gagne que les autres meurent et perdent, ça ne me regarde pas* ».

que les livres, articles scientifiques, rapports, revues spécialisées, archives, documents officiels.⁹⁰ Elle permet de situer une problématique dans un cadre théorique, d’identifier les lacunes de la recherche existante, et de construire une base pour la formulation des hypothèses⁹¹. Ainsi, nous nous sommes entretenus avec les différents enquêtés dont les mandataires publics, agents et fonctionnaires de l’Etat (au gouvernement et à l’assemblée provinciale), les membres de coordinations des groupes ethniques et les responsables provinciaux des partis politiques ainsi que les responsables des certaines organisations de la société civile. Bref nous avons fait usage de

N0	Catégorie des enquêtés	Effectif	Sexe		Niveau d'étude	Sites
			M	F		
1	Anciens/nouveaux ministres provinciaux (sur les tous les gouvernements depuis 2006-2022)	25	15	10	Lettré.e.	Ville de Bukavu
2	Anciens/nouveaux membres du cabinet du gouverneur et des ministres	35	20	15	Lettré.e.	Ville de Bukavu
3	Anciens/nouveaux membres du bureau de l'assemblée provinciale	6	4	2	Lettré.e.	Ville de Bukavu
4	Membres de cabinets des bureaux de l'assemblée provinciale	15	10	5	Lettré.e.	Ville de Bukavu
5	Les politiques	15	10	5	Lettré.e.	Ville de Bukavu
6	Les leaders de mutualités tribales	5	4	1	Lettré.e.	Ville de Bukavu
7	Partenaires de la société civile	6	3	3	Lettré.e.	Ville de Bukavu
8	Commerçants	43	13	30	Non lettré.e.	Ville de Bukavu
	Total des enquêtés	150	79	71		

l’entretien semi-directif à choix raisonné.

L’échantillon à « choix raisonné », nous dit Jean-Louis Loubet Del Bayle⁹², fait partie de l’échantillon non probabiliste. Les éléments des enquêtés qui sont réellement observés constituent l’échantillon et l’opération qui consiste à choisir ces éléments est appelée

⁹⁰ R. Quivy, et L.Van Campenhoudt, *Manuel de recherche en sciences sociales*. Paris, Ed. Dunod, 2006, p.53.

⁹¹ G. Bachelard, *La formation de l'esprit scientifique*, Paris, Ed. Vrin, 1938, p.14.

⁹² J.-L. Del Bayle, *Initiation aux méthodes des sciences sociales*, Paris-Montréal, L’Harmattan, 2000, p.93.

échantillonnage. Ici, nos ciblés c'est-à-dire nos enquêtés sont les acteurs politiques, les acteurs mutualités tribalo-ethniques, les anciens membres des différents gouvernements, des anciens membres des différents bureaux de l'assemblée provinciale et aussi les membres des organisations de la société civile.

III. Présentation et discussion des résultats

Les résultats indiquent par rapport aux hypothèses que nous avons émises sur démontrent que l'instabilité politico-institutionnelle au Sud-Kivu résulte principalement de l'interaction entre les autorités morales et/ou les présidents des partis politiques comme l'AFDC, UNIC, ANCE etc. qui sont à Kinshasa. Les acteurs politiques locaux comme les membres de mutualités tribalo-ethnique qui sont les membres des partis politiques dans la ville de Bukavu et aussi les membres de la famille des autorités morales, des copains et des copines. Ce qui confirme les analyses de Jean-François Bayart⁹³, pour qui l'État africain fonctionne largement selon une « politique du ventre », où l'accès aux ressources publiques est médiatisé par des réseaux sociaux, familiaux et ethniques plutôt que par des procédures bureaucratiques impersonnelles. Comme Patrick Chabal et Jean-Pascal Daloz soutiennent que l'informalité n'est pas une déviance du système politique africain, mais bien son mode de fonctionnement ordinaire⁹⁴. Les arrangements politiques observés lors des élections indirectes des gouverneurs au Sud-Kivu illustrent cette « instrumentalisation du désordre », où les règles officielles sont contournées au profit de négociations opaques entre élites politiques, notables communautaires et autorités morales. Au Sud-Kivu, les nominations dans les cabinets politiques apparaissent moins comme des choix fondés sur la compétence que comme des récompenses politiques accordées aux membres de réseaux ethniques ou relationnels ayant soutenu l'accession au pouvoir.

Les actions stratégiques des acteurs politiques, notamment l'accès aux institutions politiques provinciales repose davantage sur les élections

⁹³ *Idem.*

⁹⁴ J-F Bayart, *Etat en Afrique, Politique du ventre*, Paris, Ed. Fayard, 1989.

indirectes émaillent de corruption, les relations interpersonnelles, le favoritisme ethnique et les arrangements politiques informels que sur des procédures transparentes et démocratiques. Les pratiques néo-patrimonialiste sont systémiques dans les institutions politiques provinciales. Comme Jean-François Médard⁹⁵ affirme que dans les Etats africains, les institutions formelles coexistent avec les pratiques informelles qui les détournent de leurs fonctions initiales. *Les élections indirectes*, censées renforcer la représentativité locale, deviennent ainsi des espaces de négociation clientélaire où l'échange de ressources matérielles contre un soutien politique est monnaie courante. Le vote dans l'assemblée provinciale est un vote conditionné de pot de vin, de corruption et souvent avant de voter les députés sont privés de toute circulation pour qu'ils ne changent pas d'avis en leur promettant les billets de banque. Cette analyse rejoint celle de J-F Bayart⁹⁶, qui parle de la « politique du ventre », caractérisée par l'appropriation privative des ressources publiques par les élites politiques. La corruption électorale observée dans l'accès aux institutions provinciales est également analysée par Rose-Ackerman⁹⁷, qui souligne que lorsque les mécanismes de contrôle sont faibles, les acteurs politiques investissent dans les élections comme des marchés d'influence. Dans le même sens, Olivier de Sardan⁹⁸ insiste sur le caractère systémique de la corruption en Afrique, la qualifiant de « mode de gouvernance ordinaire » plutôt que de simple déviance. *Les relations interpersonnelles*, notamment les liens familiaux, amicaux ou communautaires, jouent un rôle déterminant dans la sélection des élites locales. Selon Bierschenk et Olivier de Sardan⁹⁹, ces réseaux relationnels constituent de véritables « courtiers politiques » capables de faciliter ou de bloquer l'accès aux positions de pouvoir. Cette logique relationnelle affaiblit les principes méritocratiques et

⁹⁵ J-F. Médard, *L'État néo-patrimonial en Afrique noire*, Paris, Ed. Karthala, 1991.

⁹⁶ Idem.

⁹⁷ S. Rose-Ackerman, *Corruption and government*, Cambridge, Ed. Cambridge University Presse, 1999.

⁹⁸ J-P Olivier de Sardan, *Anthropologie et développement*, Paris, Ed. Karhala, 1996.

⁹⁹ T. Bierschenk et J-P. Olivier de Sarda, *Les courtiers locaux du développement*, Paris, Kartala, 1998.

institutionnels, comme le souligne D. North¹⁰⁰, pour qui les institutions informelles peuvent supplanter les règles formelles lorsqu'elles offrent plus de garanties aux acteurs. Le favoritisme ethnique, mis en évidence par les résultats, est largement documenté par D. Posner¹⁰¹, qui montre que les identités ethniques deviennent des ressources politiques mobilisées stratégiquement en contexte de compétition électorale.

La dépendance des institutions provinciales vis-à-vis des centres décisionnels nationaux accentue les conflits d'intérêts entre les notables et les autorités morales qui limitent la gouvernance locale et entretiennent une instabilité politico-institutionnelle et la privatisation des institutions politiques provinciales au profit d'une catégorie d'acteurs au Sud-Kivu. Ceci explique par T. Mkandawire¹⁰² cette configuration fragilise la légitimité de l'État provincial, alimente un sentiment généralisé d'injustice et réduit la capacité de l'administration à planifier et à garantir des services publics durables. La privatisation des institutions et le clientélisme favorisent l'instabilité institutionnelle et la crise politique, les règles formelles (procédures de nomination, élections locales) sont contournées par des arrangements informels, ce qui accroît les tensions entre réseaux rivaux et entre communautés, et facilite l'émergence ou la réactivation de milices et d'intérêts armés. Comme indique Frank Van Acker¹⁰³ que les conflits intercommunautaires trouvent souvent des ressorts matériels (accès aux terres, minerais) mais aussi politiques (exclusion, compétition clientéliste pour l'accès aux ressources). Au Sud-Kivu, l'implication des notables et des leaders communautaires correspond à ce que C. Boone¹⁰⁴ décrit comme une gouvernance enracinée dans les structures locales de pouvoir, où les autorités coutumières et communautaires jouent un rôle déterminant dans la sélection des élites politiques. Cette situation est également analysée par Bierschenk et

¹⁰⁰ D. North, *Institutions, Institutional change and economic performance*, Cambridge, Ed. CUP, 1990.

¹⁰¹ D. Posner, *Institutions and ethnic politics in africa*, Cambridge, Ed. CUP, 2005.

¹⁰² T. Mkandawire, « Néopatrimonialisme et économie politique de la performance en Afrique : Réflexion critique », *In politique mondiale*, vol 67, N° 03, 2015, pp.563-612.

¹⁰³ F. Van Acker, "Social struggle in Kivu", *in review of African Political Economy*, No 103, 79-98.

¹⁰⁴ Idem

Olivier de Sardan¹⁰⁵, qui parlent d'un « pluralisme normatif » dans lequel les règles officielles sont continuellement renégociées. Par ailleurs, la participation de certaines organisations de la société civile dans ces arrangements informels confirme l'analyse critique de R. Fatton, selon laquelle la société civile peut être cooptée et intégrée aux logiques clientélistes plutôt que constituer un contre-pouvoir réel¹⁰⁶. Cette cooptation affaiblit la transparence et compromet la démocratisation des processus de nomination.

Conclusion

Au terme de cette analyse, l'article démontre que l'instabilité politico-institutionnelle au Sud-Kivu ne relève ni du hasard ni d'un simple dysfonctionnement administratif, mais résulte d'un système de gouvernance profondément marqué par des pratiques néo-patrimoniales, clientélistes et instrumentalisations identitaires. Les institutions politiques provinciales apparaissent comme des espaces de compétition stratégique entre autorités morales, notables, partis politiques et mutualités tribalo-ethniques, qui s'approprient le pouvoir public à des fins privées. Le scrutin indirect, censé renforcer la représentativité démocratique, est détournée de sa finalité et devient un mécanisme de cooptation, de marchandage politique et de légitimation informelle des rapports de domination.

L'étude met en évidence la centralité des acteurs nationaux basés à Kinshasa, dont l'ingérence constante dans les affaires provinciales fragilise l'autonomie institutionnelle du Sud-Kivu. Ces acteurs imposent leurs choix aux députés provinciaux par des pressions, des incitations matérielles et des arrangements politiques opaques, réduisant ainsi les institutions provinciales à de simples relais de décisions extérieures. Cette dépendance structurelle entretient des conflits d'intérêts permanents, alimente l'instabilité gouvernementale et compromet la continuité des politiques publiques. Cette instabilité pourrait toujours être là, parce que la manière dont les animateurs de

¹⁰⁵ Idem.

¹⁰⁶ R. Fatton, *Africa in the age of democratization*, Boulder, Ed. Lynne Rienner, 1995.

ces institutions sont choisis, à notre avis, constitue le nœud de l'instabilité politique et institutionnelle. Les députés dans l'assemblée provinciale lors des élections, sont téléguidés par les « autorités morales », « les notables », pour élire selon le choix de ces derniers. Les groupes tribaux cherchent à s'identifier aux caractéristiques communes à tous ses membres en montrant primordiaux des uns des autres, ce qui lui confère sa cohérence, son unité et son homogénéité. Lors de la course au pouvoir, avec la thèse interactionniste, les groupes tribaux par le biais de ses leaders politiques, notables interagissent entre eux, pour que le membre de sa tribu soit l'un parmi les décideurs des institutions politiques.

Par ailleurs, l'instrumentalisation des identités ethniques et territoriales apparaît comme une ressource politique centrale. Les partis politiques, loin d'être des cadres idéologiques et programmatiques, fonctionnent comme des prolongements des mutualités tribales et des réseaux clientélistes. Cette ethnicisation du champ politique accentue les rivalités communautaires, nourrit les frustrations sociales et renforce la perception d'exclusion, contribuant ainsi à l'ingouvernabilité et à la crise de légitimité des institutions provinciales. Enfin, l'article souligne que la sortie durable de cette instabilité passe par une rupture avec les pratiques néopatrimonialistes, un renforcement de l'autonomie provinciale, une réforme du scrutin indirect et la promotion d'une gouvernance fondée sur la compétence, la responsabilité et la participation citoyenne.

Références bibliographiques

- Acker Van, "Social struggle in Kivu", in *review of African Political Economy*, No 103.
- ADIB, *Rapport du séminaire-atelier sur la gouvernance 1996-2010 : l'ADIB balise l'avenir du Sud-Kivu*, Série N° 02, Juin-Juillet 2010.
- Bachelard G., *La formation de l'esprit scientifique*, Paris, Ed. Vrin, 1938.
- Bayart J-F, *Etat en Afrique, Politique du ventre*, Paris, Ed. Fayard, 1989.

- Bierschenk T. et al., *Les courtiers locaux du développement*, Paris, Kartala, 1998.
- Bokanga L., « Vers un gouvernement autonome au Sud-Kivu : enjeux et perspectives », *In Journal des Sciences Politiques*, 2021.
- Boudon R. et al, *Dictionnaire de sociologie*, Paris, Larousse-VUEFF, 2003.
- Braud P., *Sociologie politique*, Paris, LGDJ, 12^{ème} Editions, 2016.
- Del Bayle J.-L, *Initiation aux méthodes des sciences sociales*, Paris-Montréal, L'Harmattan, 2000.
- Fatton R., *Africa in the age of democratization*, Boulder, Ed. Lynne Rienner, 1995.
- Grawitz M., *Méthode de recherche en sciences sociales*, Paris, Ed. Dalloz, 1966.
- Hermet Guy et al, *Dictionnaire de la science politique et les institutions politiques*, 7^{ème} Edition revue et augmentée, Paris, Ed. Armand Colin, 1996.
- Kambale M., « La gouvernance locale au Sud-Kivu : défis et perspectives », *In Revue Congolaise de Développement*, 2020.
- Laisi Mazanga et al, « Fondements socio-politiques de partage du pouvoir dans les institutions politique au Sud-Kivu », *In cahiers du CERUKI-ISP Bukavu*, n°60, 2020.
- Lire statut de la mutualité des Havu, MUHA en sigle, 1993.
- Médard J-F., *L'État néo-patrimonial en Afrique noire*, Paris, Ed. Karthala, 1991.
- Michaud N. et al., *La science politique : une porte ouverte sur le les méthodes, champs et les approches de la discipline*, Canada-Paris, Ed. PUF, 1977.
- Mkandawire T., « Néopatrimonialisme et économie politique de la performance en Afrique : Réflexion critique », *In politique mondiale*, vol 67, N° 03, 2015.
- Mwilo-Mwihi W.A., « Instabilité institutionnelle au Sud-Kivu : Analyse d'une gouvernabilité politique collective non-assumée dans un Etat en panne », *In Sariette et Paul Batibonak (Dir)*,

Gouvernabilité, territorialité et statolité africaines en crise. Endoscopie de la fragilité stato-gouvernancielle en Afrique, Yaoundé, Ed. Monange, 2022.

- Mwilo-Mwihi W.A., « Les guerres et le rééquilibrage des forces politique au Sud-Kivu », in *Alphonse Maindo M.N*, Des conflits à la guerre régionale en Afrique centrale : Congo-Kinshasa Oriental 1996-2007, Paris, Ed. La Harmattan, 2007.
- Nay Olivier et al., *Lexique de science politique. Vie et institutions publiques*, Paris, Dalloz, 4^{ème} Editions, 2017.
- Ndaya, T. « Autonomie régionale et développement : Le cas du Sud-Kivu », In *Cahiers d'Études Africaines*, 2022.
- North D., *Institutions, Institutional change and economic performance*, Cambridge, Ed. CUP, 1990.
- Olivier de Sardan J-P, *Anthropologie et développement*, Paris, Ed. Karhala, 1996.
- Posner D., *Institutions and ethnic politics in africa*, Cambridge, Ed. CUP, 2005.
- Quivy R., et Van Campenhoudt L., *Manuel de recherche en sciences sociales*. Paris, Ed. Dunod, 2006.
- S. Rose-Ackerman, *Corruption and government*, Cambridge, Ed. Cambridge University Presse, 1999.
- Shukurani Mugengere A.G., « L'assemblée provinciale et l'ingouvernabilité de la province du Sud-Kivu : de la désillusion au nouveau départ », In *STUDIA UBB. EUROPAEA*, LXIX, 1, 2024, 69-88.
- Shukurani Mukengere A.G., sur *Les changements des équipes gouvernementales au Sud-Kivu : frein au développement ou progrès ?*, <https://7sur7.cd/2020/06/06/>
- Sikabwe R., « Gouvernance et autonomie régionale en République Démocratique du Congo : leçons du Sud-Kivu », In *Revue Internationale de Développement*, 2023.
- Tcheta-Bampa, *Le comportement de l'Etat néo-patrimonial comme facteur des guerres civiles*, Paris, Université Panthéon-Sorbonne, Paris I.

- Thibaud J-P., « Visions pratiques en milieu urbain », *In Regards en action. Vers une ethnométhodologie de l'espace public*, Ed. Grenoble, Editions à la croisée, 2002.
- Vlassenroot K. et al, « Négocier et contester l'ordre public dans l'Est de la République Démocratique du Congo », *in Politique africaine*, n° 111, 2008.

II

Mobilités, emploi et chômage des jeunes et gouvernance urbaine dans l'Afrique contemporaine

Repenser la Mobilité Urbaine à Bukavu dans un contexte de congestion et de dégradation de la voirie

Benjamin Aganze Marhegane¹⁰⁷, Irène Furaha Kaningu¹⁰⁸, Sylvie Sifa Wilondja¹⁰⁹ & Barthélemy Bahati Mponjo¹¹⁰

Résumé : Bukavu, une ville située à l'Est de la République Démocratique du Congo, fait face à de nombreux défis en matière de mobilité urbaine, caractérisés par une congestion croissante et une dégradation accélérée de la voirie. Ces phénomènes, en plus d'accentuer les inégalités spatiales et sociales, entravent l'accès des habitants aux services urbains essentiels tels que la santé, l'éducation et l'emploi. S'appuyant sur la théorie de la planification intégrée, cette étude combine observations de terrain, analyses documentaires et entretiens avec les acteurs locaux publics, privés, communautaires, académiques ainsi que les partenaires internationaux, pour évaluer les facteurs socio-environnementaux et structurels à l'origine de ces dysfonctionnements. Elle examine également les conséquences de la dégradation de la voirie et de la congestion sur la vie quotidienne des populations et sur l'efficacité des déplacements urbains. Enfin, l'étude propose des stratégies de planification et de gouvernance urbaine adaptées au contexte de Bukavu, visant à repenser la mobilité urbaine et à renforcer la résilience de la ville face aux contraintes infrastructurelles.

¹⁰⁷ Chercheur au Laboratoire d'Analyses et de Recherches sur les Dynamiques Economiques et Sociales (LARDES) & enseignant à l'Institut Supérieur de Développement Rural de Bukavu (ISDR-Bukavu). Contacts : +90 505 243 42 15 & benaganze@outlook.com

¹⁰⁸ Étudiante en Sciences Économiques et de Gestion (Licence 3), Université Catholique de Bukavu (UCB). Contacts : +243 976 480 974 & merabekaningu4@gmail.com

¹⁰⁹ Licenciée en Planification Régionale, Institut Supérieur de Développement Rural de Bukavu ((ISDR-Bukavu). Contacts : +243 890 283 857 & sylviesifa90@gmail.com

¹¹⁰ Docteur en Géographie et Économie des transports (ULBruxelles - UCBukavu), Enseignant à l'Université Catholique de Bukavu (UCBukavu) et à l'Institut Supérieur de Développement Rural de Bukavu. Contacts : +243 994 280 398 & bahati.mponjo@gmail.com

Mots-clés : mobilité urbaine, congestion, voirie urbaine, planification urbaine, services urbains essentiels, gouvernance urbaine.

1. Introduction

De nombreuses villes africaines, confrontées à une croissance démographique et spatiale rapide, rencontrent aujourd’hui des défis majeurs en matière de mobilité. Ces défis sont particulièrement liés aux politiques et pratiques d’aménagement urbain et d’utilisation du sol qui, au cours des dernières décennies, ont encouragé une urbanisation accélérée, souvent non planifiée (UMDF, 2022). Cette urbanisation incontrôlée a généré une série de problèmes spécifiques, faisant de la mobilité un enjeu central pour le développement économique, social et environnemental du continent (AUMA, 2024). Couplée au sous-investissement chronique dans les infrastructures de transport et à une planification urbaine insuffisante, cette urbanisation rapide a entraîné une congestion de plus en plus persistante des villes africaines (SSATP, 2021a), une dégradation accélérée de la voirie ainsi qu’une baisse généralisée de la qualité et de l’accès aux services urbains¹¹¹.

Plusieurs travaux récents montrent que les villes africaines se caractérisent par de faibles taux de motorisation (Olvera, Plat, Pochet, & Sahabana, 2010; Gorham, et al., 2022; Johansson & Mutiso, 2025). Néanmoins, l’augmentation du parc automobile et l’âge avancé des véhicules importés mettent sous pression les infrastructures de transport et aggravent les problèmes de pollution ainsi que de sécurité routière (SSATP, 2021b). En outre, bien que ces taux de motorisation

¹¹¹ Les services urbains correspondent à la production d’un bien immatériel collectif ou individuel par le biais d’un support matériel. Il est public lorsqu’il répond à la fourniture d’un bien commun (eau, énergie, transport, santé, assainissement) administré par une autorité publique mais éventuellement géré par des entités privées (Florentin, 2020). Ils désignent également des réseaux techniques qui assurent des fonctions essentielles à la vie urbaine et à l’organisation sociotechnique de la ville (Dominique, 1988). Ils ne sont pas simplement des équipements ou infrastructures isolés, mais des services de base essentiels à la vie urbaine (UN-Habitat, 2015). Dans ce cadre, les services urbains désignent toute fonction ou activité localisée dans l’espace urbain et qui nécessite, de manière indirecte ou directe, des déplacements (éducation, santé, commerce, emploi, etc.).

soient relativement faibles comparativement aux villes du reste du monde, les villes africaines connaissent également certaines des congestions routières les plus sévères.

A Cotonou, l'étude menée par Akiyo et al. (2016) montre que la congestion principalement causée par l'exode rural, la dégradation du réseau routier, la prolifération des motos et la concentration des services administratifs, entraîne des pertes économiques, une forte pollution atmosphérique et sonore, ainsi qu'une augmentation des pathologies liées à la circulation. A Addis-Abeba, pour évaluer le niveau de congestion à des intersections clés de la ville, Sokido (2024) a utilisé des mesures empiriques telles que les comptages et la modélisation du trafic. Il a ainsi identifié des heures de pointe particulièrement critiques et un niveau de service très dégradé comme principaux facteurs de congestion, tout en soulignant que les retards provoqués par celle-ci nuisent à l'efficacité du transport et pèsent sur l'accessibilité des usagers. A Lomé, Passoli (2024) souligne que l'absence d'investissements cohérents dans le transport public et la prolifération des modes informels contribuent à créer un système de mobilité fragmenté, coûteux et inefficace.

La congestion routière constitue ainsi un problème permanent pour la durabilité du développement des transports au regard des retards, des pertes économiques et de la pollution de l'air qu'elle engendre (Afrin & Yodo, 2020). Associée à la dégradation des infrastructures routières, elle apparaît comme un obstacle central à l'efficacité de la mobilité dans les villes africaines à faibles ressources. Au-delà des enjeux de circulation, la congestion urbaine est également un enjeu de santé publique et d'environnement. En effet, l'accroissement de la congestion dans les grandes villes africaines entraîne une augmentation des émissions polluantes avec des impacts néfastes sur la santé et l'environnement (Opiyo & Nzuve, 2021). En outre, faute de l'absence d'infrastructures sûres et accessibles, les usagers vulnérables, notamment les piétons, les femmes, enfants et personnes handicapées, paient un lourd tribut (UNEP, 2024). De ce fait, l'urgence d'agir pour remodeler la mobilité urbaine s'impose afin

d'assurer une résilience environnementale et socio-économique à long terme dans les villes Africaines (ICLEI, 2024).

Dans ce contexte continental déjà complexe, Bukavu, une ville située dans l'Est de la République Démocratique du Congo, présente des défis particulièrement accrus. La croissance rapide de sa population, une urbanisation en grande partie non contrôlée, les conflits liés à l'usage du sol, un relief accidenté, la faiblesse des ressources municipales et la dégradation accélérée de la voirie forment ensemble un système de mobilité particulièrement fragile et non durable. Couplés aux spéculations foncières, au sous-investissement dans le secteur des transports et à l'absence d'une vision prospective claire de planification urbaine, ces facteurs amplifient le dysfonctionnement de ce système de mobilité, comme le soulignent les travaux existants sur Bukavu (Mudinga, Bisoka, & Kaganda, 2025; Marhegane, Ntasma, Ndagano, Wilondja, & Byombuka, 2022; Muhaya, et al., 2022; Rugomba & Bahananga, 2022; Bisoka, Mudinga, & DeHerdt, 2021).

La congestion croissante, observée notamment sur les axes stratégiques tels que les tronçons Place de l'Indépendance – Hôpital Général – Brasserie, Place de l'Indépendance – Lycée Wima – Carrefour, Place de l'Indépendance – Industriel – Marché Kadutu, Avenue Patrice Emery Lumumba, Place de l'Indépendance – Route d'Uvira – Essence/Major Vangu, rallonge non seulement les temps de déplacement mais entrave aussi l'accès des habitants aux services urbains essentiels tels que la santé, l'éducation et l'emploi.

Face à ces multiples défis, reconfigurer la mobilité urbaine à Bukavu apparaît comme une nécessité dans une logique de planification intégrée tenant compte à la fois des besoins sociaux, des contraintes environnementales, des fragilités infrastructurelles et du rôle des acteurs locaux.

C'est dans cette perspective que s'inscrit cette étude. En s'appuyant sur la théorie de la planification intégrée, l'étude vise à comprendre les dynamiques qui alimentent la congestion et la dégradation de la voirie à Bukavu. L'objectif est non seulement d'en examiner les

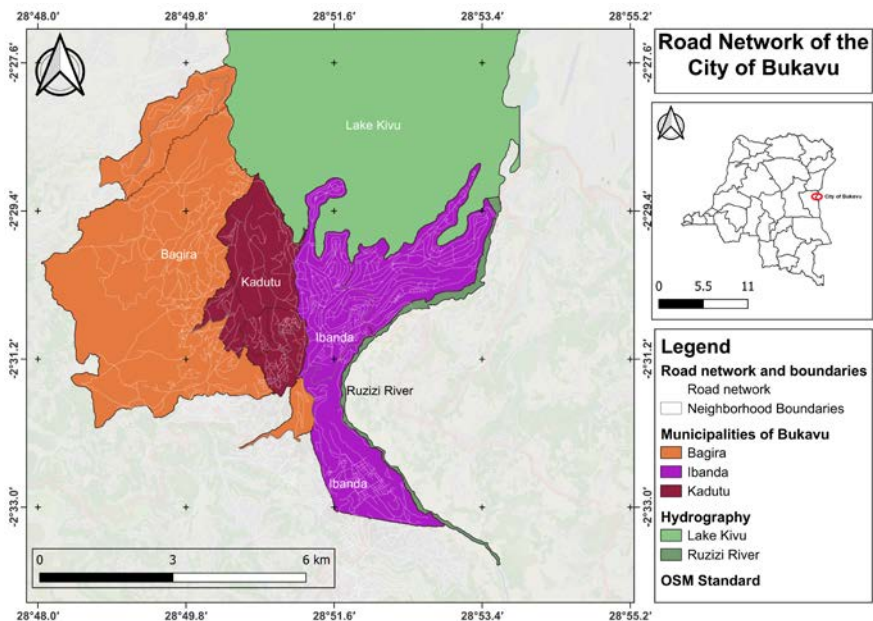
facteurs socio-environnementaux et structurels, ainsi que leurs impacts sur la mobilité quotidienne et l'accès des habitants aux services urbains essentiels, mais aussi de proposer des voies et stratégies de planification vers une gouvernance de la mobilité urbaine adaptée au contexte local.

2. Méthodologie

2.1. Milieu d'étude

L'étude a été réalisée dans la ville de Bukavu, chef-lieu de la Province du Sud-Kivu. Bukavu est situé entre 2° 31' de latitude Sud et 28° 50' de longitude Est. D'une superficie de 60 Km² (Ndyanabo, et al., 2010), Bukavu est administrativement subdivisé en 3 communes : Ibanda, Kadutu et Bagira et compte 20 quartiers et 5000 avenues (Méchac, 2020). Quelques années après l'indépendance de la République Démocratique du Congo, Bukavu connaît une croissance urbaine sans précédent et fait face à de nombreux défis urbains, une urbanisation rapide et non contrôlée, l'absence de vision prospective de la ville dans un futur lointain, et une croissance démographique non maîtrisée (Marhegane, Ntasma, Ndagano, Wilondja, & Byombuka, 2022). Sa population, en pleine croissance, était estimée en 2019 à 1 625 785 habitants par la Mairie de Bukavu (Méchac, 2020). Actuellement, faute des données actualisées, elle dépasserait toutefois les deux millions d'habitants. La figure 1 présente les limites administratives et le réseau routier de Bukavu.

Figure 1. Limites administratives et réseau routier de Bukavu



Source : Carte préparée par les auteurs, 2025

Les communes qui constituent la ville de Bukavu se distinguent chacune par leurs caractéristiques propres : Ibanda, centre administratif ; Kadutu, la commune la plus densément peuplée ; et Bagira, à dominante résidentielle. Cette organisation territoriale structure fortement les flux de déplacements quotidiens. Le réseau routier de Bukavu est largement conditionné par une topographie accidentée et une urbanisation rapide, souvent non planifiée. La ville dispose d'un réseau routier interne d'environ 95 km, comprenant des routes asphaltées et non asphaltées, avec une densité moyenne de 0,6 km de route par km². Les routes principales totalisent environ 26 km, tandis que la voirie secondaire représente près de 69 km, bien que les communes demeurent inégalement reliées entre elles (Mudinga, Bisoka, & Kaganda, 2025).

2.2. Méthode et Matériel

Pour atteindre les objectifs de cette étude, une approche qualitative fondée sur une analyse documentaire, des entretiens semi-directifs ainsi que des observations sur le terrain, a été adoptée.

En effet, l'analyse documentaire est une opération qui permet d'identifier des documents relatifs à un sujet (BSP, 2022) et de présenter sous une forme concise et précise leur contenu (Suzanne, 1999; AFNOR, 1963). Elle a consisté en la mobilisation des travaux théoriques existants sur la mobilité urbaine, ses caractéristiques ainsi que ses enjeux dans différents contextes.

Les entretiens, de leur côté, ont consisté en la conduite des échanges avec différents acteurs urbains sur des thèmes en lien avec la mobilité urbaine, la congestion ainsi que la dégradation de la voirie urbaine à Bukavu. Ces thèmes repris sur un guide d'entretien préalablement préparé, ont été groupés en fonction de l'objectif de l'étude. Chaque entretien a duré, en moyenne, 30 minutes, et était conduit soit en français ou en Kiswahili, afin de permettre aux personnes ressources de s'exprimer sans barrière linguistique. Trois (3) principaux critères ont été pris en compte pour sélectionner les personnes ressources : (i) être résident de Bukavu depuis plus de 10 ans, (ii) avoir une bonne connaissance des enjeux de la mobilité urbaine à Bukavu. A ce sujet, les académiciens (enseignants et chercheurs d'universités), les représentants des organisations de la société civile et les experts ont été considérés ; et (iii) faire partie d'un service étatique ou paraétatique urbain chargé des questions en lien avec la mobilité urbaine à Bukavu.

En plus de ces personnes ressources, l'étude a pris également en compte les points de vue de la population de Bukavu ainsi que des conducteurs (conducteurs privés, conducteurs de motos, de taxis, de bajajs, de bus et muni-bus). Ceux-ci font partie des principaux acteurs en matière de mobilité urbaine. Ainsi, la saturation des données a conduit à l'arrêt des entretiens après un total de 42 personnes ressources interrogées, tous profils confondus.

Pour évaluer la mobilité, l'étude a ciblé six (6) tronçons routiers considérant la Place de l'Indépendance (PI) comme point de départ. Le tableau 1 reprend ces tronçons routiers en fonction de communes de la ville de Bukavu (Kadutu, Ibanda et Bagira). Ces axes routiers ont été retenus en raison la fréquence élevée des embouteillages, de l'état actuel de leurs infrastructures (voirie et drainage), ainsi que de la qualité des modes de transport les plus utilisés.

Tableau 1. Tronçons routiers ciblés par l'étude

Axe	Tronçons routiers	Commune
1	PI (Place de l'indépendance) – Carrefour – ONL Gendarmerie	Kadutu
2	PI– Industrielle – Marché de Kadutu	
3	PI – Sosame / SOS – Busoka – Ciriri	
4	PI – Route d'Uvira – Essence / Major Vangu – Panzi	Ibanda
5	PI – Feu rouge – Nyawera – Frontière Ruzizi	
6	PI – Brasserie – Bagira	Bagira

Source : Contenu préparé par les auteurs

En plus de ces six principaux axes ciblés par l'étude, d'autres tronçons routiers tels que Rond-point Carrefour – Essence / Major Vangu, Place feu rouge (entrée avenue Saio) – Place Nyawera, Place Nyawera – Quartier Latin – Place dite Bilala ont également été pris en compte afin d'obtenir une vision globale des enjeux de la mobilité urbaine à Bukavu. Outre leur largeur très réduite et la forte présence du commerce informel, ces axes connaissent des niveaux de congestion sévères, dont les effets affectent significativement la mobilité des personnes et de leurs biens.

Après la collecte des données, les points de vue des personnes ressources ont directement été transcrites et analysés de manière systématique à l'aide de mots clés. Cela a permis de faire ressortir les informations en lien les principaux facteurs socio-environnementaux et institutionnels à la base de la dégradation et la congestion urbaine à Bukavu, leurs impacts sur l'accès aux services urbains essentiels, ainsi

que des pistes de stratégies vers une gouvernance durable de la mobilité urbaine à Bukavu.

3. Résultats et discussion

3.1. Facteurs socio-environnementaux et structurels à l’origine de la dégradation de la voirie et de la congestion urbaine à Bukavu

La dégradation de la voirie urbaine, notamment des artères principales et secondaires, ainsi que les problèmes de congestion qui s’observent actuellement à Bukavu résultent de multiples facteurs spécifiques d’ordres divers. Regroupés en fonction de trois principales catégories (facteurs sociaux, environnementaux et structurels), ces facteurs ainsi que leurs impacts respectifs sont présentés dans le tableau 2.

Tableau 2. Facteurs de la dégradation de la voirie et la congestion urbaine à Bukavu

	Facteurs spécifiques	Effets sur la voirie urbaine	Effets sur la circulation
Facteurs sociaux	Croissance rapide de la population urbaine de Bukavu	- forte pression sur les infrastructures routières - occupation des sites non adaptés	- nombre et fréquence de déplacements augmentés - surcharge des routes
	Croissance urbaine rapide et non planifiée de Bukavu	- occupation spatiale anarchique - empiétement la voirie par la construction sur les servitudes	- flux mal régulés - fréquence élevée des embouteillages
	Faible niveau de vie du nombre de ménages urbains de Bukavu	- faible capacité à participer au financement communautaire de l’entretien des routes secondaires	- usage accru des motos-taxis - forte densité du trafic
	Pratiques et habitudes de la population	- forte pression sur les chaussées existantes	- augmentation du nombre de

	Facteurs spécifiques	Effets sur la voirie urbaine	Effets sur la circulation
Facteurs environnementaux	(culture du véhicule individuel, surcharge, abandon des véhicules en panne et des matériaux de construction)	- rétrécissement ou diminution de la largeur utile des chaussées	- véhicules - obstruction des routes - risque accru d'accidents de circulation
	Forte croissance des activités économiques informelles en ville	- présence accrue des commerces le long des routes - occupation des trottoirs par les activités économiques	- obstruction partielle des voies et réduction de leur largeur utile - risque d'accidents accru
	Conditions topographiques de la ville caractérisées par un relief très accidenté	- fréquence élevée d'érosions et affaissement fréquent des routes (Carrefour – ONL / Gendarmerie passant par la place dite Yesu Yesu 1 ; PI - Sosam / SOS passant par Lycée Wima).	- insécurité routière - risque d'accidents accru
	Pluviométrie élevée et ruissellement intense	- dégradation rapide de la couche de roulement par l'inondation des routes (PI – Industrielle – Marché de Kadutu et autres) - formation de nids-de-poule pendant la saison des pluies	- bouchons autour des zones dégradées - rétrécissement des voies - difficultés de conduire
	Glissements de terrain et instabilité du sol pendant la saison des pluies	- Rupture ou endommagement complet de certaines routes	- prolongement des heures du déplacement - déviations forcées sur les voies secondaires étroites

	Facteurs spécifiques	Effets sur la voirie urbaine	Effets sur la circulation
Facteurs structurels	Absence de politiques urbaines de gestion des eaux pluviales	- inondation des routes - stagnation d'eau entraînant la détérioration des chaussées	- circulation bloquée dans les zones inondées (PI, PI – Industrielle, Nyawera)
	Qualité insuffisante des matériaux de construction et faible entretien des routes	- dégradation accélérée des routes - routes peu résistantes - absence de réparations préventives	- ralentissements du trafic - existence des sections non praticables créant des bouchons
	Absence d'un système cohérent de transport public urbain (parkings publics, signalisation, etc.)	- incohérence des réseaux - routes actuelles non adaptées à la demande réelle - conduite désordonnée	- axes routiers très saturés - nombre accru de conducteurs non qualifiés ou inexpérimentés
	Echec de politiques existantes de lutte contre la congestion urbaine	- forte dégradation des routes secondaires non préparées pour accueillir les surplus d'engins	- surcharge des axes routiers secondaires

Source : Tableau de synthèse des entretiens, élaboré par les auteurs, 2025

Les facteurs présentés dans le tableau 1 qu'ils soient sociaux, environnementaux et structurels (techniques et institutionnels), influencent des diverses manières la dégradation de la voirie et contribuent à la congestion des routes à Bukavu. Plusieurs études réalisées sur Bukavu montrent que la croissance urbaine soutenu et non planifiée, la topographie marquée par des collines et des pentes ainsi que les conditions climatiques locales ont des impacts majeurs sur la répartition spatiale, l'usage du sol et l'état des infrastructures routières (Marhegane, Ntasma, Ndagano, Wilondja, & Byombuka, 2022; Muhaya, et al., 2022; Bisoka, Mudinga, & DeHerdt, 2021; Rugomba & Bahananga, 2022; Mudinga, Bisoka, & Kaganda, 2025).

En favorisant les occupations anarchiques, l’empiétement des servitudes et des trottoirs, et en l’absence des mesures préventives soutenues par un appareil institutionnel et technique défaillant, ces dynamiques ont entraîné une détérioration avancée des tronçons routiers à Bukavu.

A ces dynamiques s’ajoutent aujourd’hui plusieurs pratiques non encadrées de la population urbaine, notamment la surcharge de certains engins de transport, l’abandon des véhicules en panne (épaves) au bord de la chaussée ou son occupation pour des usages privés comme le chargement ou le déchargement des produits commerciaux et des matériaux de construction (sable, ciment, gravier, pierres, etc.), ainsi que la généralisation progressive de la culture du transport individuel (véhicule ou moto), entretenue par l’amélioration du pouvoir d’achat et l’accès facile au crédit.

Pris ensemble, ces facteurs sociaux, environnementaux et structurels à l’origine de la dégradation de la voirie et de la congestion à Bukavu ne diffèrent pas de ceux observés dans d’autres villes africaines. Plusieurs recherches soulignent que la congestion urbaine sur le continent est principalement liée à la migration massive des populations, à la détérioration des infrastructures, à la prolifération des deux-roues motorisés, à la centralisation de services administratifs (Akiyo, Adoukpe, Babajide, Akobi, & N’bessa, 2016), à la mauvaise gestion des flux aux heures de pointe, au faible niveau de services de la circulation (Sokido, 2024), au manque d’investissements dans le transport public et à la prolifération des modes informels (Passoli, Aholou, & Dizewe, 2024). Le commerce de rue, le stationnement incontrôlé, l’absence de feux de signalisation, les pannes fréquentes de véhicules et une gestion inefficace du trafic constituent également des facteurs aggravants (Bashiru, 2008).

Par ailleurs, les travaux de Thomson & Bull (2002) montrent que dès le début des années 1990, l’augmentation de la demande de transport, la hausse de la motorisation et l’urbanisation non planifiée et l’absence de politiques cohérentes de mobilité ont entraîné une intensification de la congestion dans de nombreuses villes du monde.

3.2. Impact de la dégradation de la voirie et de la congestion urbaine sur l'accès aux services urbains de base à Bukavu

La congestion routière apparaît lorsque la circulation devient irrégulière, avec des véhicules avançant lentement ou alternant sans cesse arrêts et redémarrages (Tremblay-Racicot, 2020). Les conséquences de ce mode de circulation dans les grandes métropoles touchent aussi bien les automobilistes que les usagers des transports publics et entraînent une perte d'efficacité économique, ainsi que d'autres effets négatifs pour la société (Thomson & Bull, 2002). Elles se traduisent notamment par un allongement du temps de déplacement et des coûts supplémentaires liés à la surutilisation des véhicules, aux émissions accrues de gaz à effet de serre (Bharadwaj, Ballare, Rohit, & Chandel, 2017) et à la hausse du nombre d'accidents. La congestion génère également des coûts directs et indirects souvent non comptabilisés, tels que l'usure accélérée des infrastructures routières (Tremblay-Racicot, 2020) et les effets sanitaires négatifs, notamment les accidents cardio-vasculaires et la mortalité respiratoire, liés au temps d'exposition prolongée à la pollution (Levy, Buonocore, & Stackelberg, 2010).

Dans de nombreuses villes africaines, l'expérience de la congestion routière constitue un défi permanent à l'efficacité de la mobilité. A Bukavu, la congestion affecte de multiples manières la mobilité quotidienne de la population : elle limite son accès aux services urbains essentiels et l'expose à différents types de risques.

Ces dynamiques ont favorisé l'émergence d'un cycle infernal associant dégradation de la voirie, congestion routière et mobilité restreinte de la population. Faute de l'inaction des acteurs publics urbains, cette réalité a accentué l'impact de la congestion sur les habitants de Bukavu, en réduisant leur accès aux services urbains essentiels. Le tableau 2 présente l'impact de la congestion et de la dégradation de la voirie sur l'accès de la population de Bukavu aux services urbains, en tenant compte des caractéristiques des axes routiers ciblés par l'étude.

Tableau 2. Impacts de la dégradation de la voirie et de la congestion urbaine sur l'accès aux services urbains essentiels (emploi, éducation, santé)

Commune	Tronçons routiers		Caractéristiques					Impact		
			C1	C2	C3	C4	C5	F	M	E
Kadutu	PI	–	mauvais	2×1		forte	moyen			X
	Carrefour ONL	–								
	Gendarmerie									
	PI Industrielle	–	mauvais	2×1		forte	forte			X
	Marché de Kadutu									
	PI – Sosam / SOS	–	mauvais	2×1		faible	faible		X	
Ibanda	Busoka	–								
	Ciriri									
	PI – Route d'Uvira	–	moyen	2×1	forte	forte	forte		X	X
	Essence	–								
	Panzi									
	PI – Feu rouge	–	bon	2×2		moyenne	faible		X	
	Nyawera	–								
Bagira	F. Ruzizi									
	PI Brasserie	–	bon	2×1		forte	forte		X	X
	Bagira									

Source : Tableau préparé par les auteurs, 2025

Légende : (i) En ce qui concerne les caractéristiques, C1 : caractéristique 1 : état actuel de la route ; C2 : caractéristique 2 : largeur utile de la route en fonction du nombre de barres par sens (1×1 pour les routes d'une bande ou sens unique, 2×1 pour les routes à deux bandes dans le sens contraire, 2×2 pour les routes à deux bandes dans les 2 sens contraires) ; C3 : caractéristique 3 : utilisation / fréquentation de la route ; C4 : caractéristique 4 : présence d'activités commerciales informelles le long de la route ; C5 : caractéristique 5 : présence d'engins abandonnés (épaves), stationnement désordonné /

incontrôlé et chargement et déchargement des matériaux de construction / produits de commerce sur la chaussée. (ii) En ce qui concerne le niveau d'impact sur l'accès aux services urbains, F : faible ; M : moyen ; E : élevé.

L'impact de la dégradation de la voirie et la congestion urbaine sur l'accès de la population de Bukavu aux services urbains de base, notamment l'emploi, l'éducation et la santé, dépend des caractéristiques propres à chacun des tronçons routiers ciblés par l'étude. En effet, les axes PI – Carrefour – ONL Gendarmerie ; PI – Industrielle – Marché de Kadutu ; PI – Route d'Uvira – Essence – Panzi et PI – Brasserie – Bagira sont les plus surchargés en raison de leur mauvais état, de leur étroitesse (2×1), de l'absence de trottoirs dans les deux sens pour les piétons, de la forte présence d'activités commerciales informelles et des véhicules abandonnés, mal stationnés ou pour le chargement et le déchargement de matériaux de construction (sable, ciment, pierre, etc.) ou de marchandises. Leur fréquentation élevée pendant les heures critiques accentue cette situation : le matin avant 9 heures pour les travailleurs, les étudiants et écoliers ; entre 12 heures et 12 heures et 14 heures pour les déplacements privés et commerciaux ainsi que les écoliers ; et le soir vers 17 heures, pour les retours à domicile. En raison des pluies, de nombreuses routes déjà très dégradées deviennent difficilement praticables et constituent un risque pour la population.

Cette réalité est clairement exprimée par certains membres de la société civile urbaine : « ...Les embouteillages sont devenus une situation normale à Bukavu. Très souvent même pour des courtes distances, on peut passer beaucoup de temps sur la route... ». Dans la même veine, les habitants enquêtés précisent : « ...En semaine, avant 9 heures du matin et après 17 heures, la circulation se paralyse sur plusieurs axes à Bukavu. Et lorsqu'une pluie, même de courte durée survient, certains axes tels que PI – Carrefour (route Lycée Wima), PI – Marché de Kadutu via la route Industrielle ou encore PI – Brasserie connaissent des embouteillages qui peuvent durer plusieurs heures... ». Pour cette raison, certains académiciens, experts et

résidents ont déclaré que, dans un tel contexte, arriver à l'hôpital, à l'école, à l'université ou au lieu du travail devient difficile pour certains habitants. D'autres, par contre, privilégient la marche à pied ou renoncent à certains services faute du temps passé dans les transports. En outre, comme l'ont déclaré certains conducteurs et membres de la société civile urbaine : « ...Les embouteillages augmentent les tensions sur la route, notamment entre les conducteurs des engins roulants (mototaxis, bajajs, bus et minibus communément appelés TAC), les passagers à bord, les piétons et les commerçants informels installés le long des routes... ». C'est pourquoi, selon ces eux : « ...Sur les axes les plus congestionnés, en particulier le soir ou pendant la période des pluies, les accidents sont fréquents, surtout pour les piétons et les motos... ».

Ces dynamiques affectent profondément la mobilité quotidienne des personnes et des biens à Bukavu. En plus d'allonger les temps de déplacement et de provoquer des retards au travail, à l'école, à l'université ou à l'hôpital, il accroît l'insécurité routière et réduit l'efficacité du système de transport urbain dans son ensemble. Dans ce cadre, l'accès aux services urbains de base devient de plus en plus problématique pour les habitants du centre-ville devant se rendre en périphérie, tout comme pour ceux des périphéries se rendant au centre-ville où se situent leurs principaux centres d'intérêt.

Le tronçon PI – Feu rouge – Nyawera – Frontière Ruzizi présente une dynamique différente. L'interdiction de circulation des motos et tricycles sur le Boulevard Patrice Emery Lumumba depuis août 2022 avait permis d'améliorer la fluidité, de réduire la congestion et de diminuer les accidents. Néanmoins, cette mesure avait occasionné le déversement du surplus de motos dans les routes secondaires étroites et dégradées. Elle y avait, par conséquent, réduit la fluidité et perturbé la mobilité des usagers. Malgré les différents travaux d'aménagement lancés sur certaines routes secondaires, la mobilité y reste très critique.

Sur les tronçons routiers Rond-point Carrefour – Essence / Major Vangu, Place feu rouge (entrée avenue Saio) – Place Nyawera, Place Nyawera – Quartier Latin – Place communément appelée « Bilala », la

circulation est particulièrement difficile en raison de l'étroitesse de la chaussée, de l'absence de trottoirs pour les piétons, de l'occupation des abords par le commerce informel, ainsi que de la présence des véhicules abandonnés, en stationnement ou en activité de chargement et de déchargement de matériaux de construction ou de produits commerciaux. Dans ces conditions de conflit d'usage de la voirie, les conducteurs de véhicules privés, les usagers des transports en commun et les piétons se retrouvent constamment mêlés.

La situation observée à Bukavu s'inscrit dans une réalité similaire à celle d'autres villes africaines où la congestion urbaine entraîne non seulement d'importantes pertes économiques (Dossa, 2024; Haffiny, 2025), des pollutions multiples et des risques sanitaires (Akiyo, Adoukpe, Babajide, Akobi, & N'bessa, 2016). Elle complique également l'accessibilité aux services urbains, tels que l'éducation l'emploi, la santé et l'eau, en réduisant l'efficacité du transport, devenu plus coûteux et moins performant (Sokido, 2024; Passoli, Aholou, & Dizewe, 2024).

3.3. Stratégies de planification urbaine vers une gouvernance durable et inclusive de la mobilité urbaine à Bukavu

La ville de Bukavu connaît depuis de nombreuses années une dégradation de la voirie et une congestion urbaine soutenue par des facteurs multiples (Tableau 1). Toutefois, au cours de ces dix dernières années, plusieurs efforts locaux ont été entrepris pour aménager ou réhabiliter la voirie sur certains tronçons routiers afin de faciliter la mobilité des personnes et des biens. Parmi les travaux les plus récents figurent le projet d'asphaltage de 24,3 kilomètres de la voirie urbaine, dont les travaux ont été lancés en décembre 2023 ; le programme d'urgence pour la réhabilitation des axes prioritaires au Sud-Kivu et à Bukavu annoncé en septembre 2024 ; la réhabilitation de certains tronçons particuliers, notamment l'avenue industriel, réclamée en février 2024 ; le pavage de 5 kilomètres des routes secondaires lancé en juin 2024 ; les travaux de réhabilitation du collecteur Kahwa en juin 2025.

Tous ces travaux, de même que des mesures telles que l'interdiction de circulation des motocycles et des tricycles (bajaj) sur l'Avenue Patrice Emery Lumumba intervenue en août 2022 et relancée en mars 2025, ont été engagées dans l'objectif d'améliorer la qualité du réseau routier et la mobilité des personnes et des biens dans la ville de Bukavu. Néanmoins, malgré ces initiatives, la mobilité reste encore problématique. La population fréquentant et résidant le long des tronçons étudiés en fait quotidiennement l'expérience.

Repenser la mobilité urbaine à Bukavu pour améliorer les déplacements et renforcer la résilience face aux contraintes infrastructurelles constitue ainsi une nécessité et requiert la participation de l'ensemble des acteurs urbains. Pour ce faire, plusieurs stratégies issues des échanges avec les personnes ressources peuvent être envisagées. C'est notamment investir de manière conséquente dans la réhabilitation régulière de la voirie urbaine, des infrastructures de drainage et des équipements de régulation du trafic, tels que les feux de circulation, afin de constituer un réseau de transport durable ; réorganiser le transport urbain par la mise en place d'un système de transport public efficace et inclusif ; aménager des parkings fixes tout en assurant la présence d'une police de circulation bien formée. Il est également essentiel de contrôler les stationnements des véhicules, de sanctionner le chargement et le déchargement sur la chaussée, d'encadrer les activités commerciales informelles sur les routes étroites et sans trottoirs, et de mieux réguler le secteur du transport en commun à travers la fixation d'itinéraires et d'arrêts formalisés ainsi qu'un contrôle accru des mototaxis, des tricycles (bajajs) et des minibus « TAC ». Ainsi, l'ensemble des acteurs urbains pertinents de secteurs liés au transport, à la sécurité routière, à l'aménagement du territoire, à l'urbanisme, à l'environnement et au développement économique, notamment la Province, la Mairie, la police de circulation routière, les associations de transport, les habitants de Bukavu, les ONG se doivent de collaborer pour coordonner des décisions favorisant une mobilité durable et efficace.

Face à congestion excessive observée dans plusieurs villes africaines, de nombreuses études ont proposé des politiques visant à réduire les contraintes infrastructurelles, gérer plus efficacement la circulation et combattre la congestion. La mobilité urbaine en Afrique, marquée par des défis structurels et une multiplicité d'acteurs, exige non seulement l'implication de ces derniers, mais également une volonté politique forte pour parvenir à des solutions durables (Mezghani, 2011). Pour accompagner le développement des villes africaines, l'African Transport Policy Program recommande l'adoption d'une approche intégrée de la gestion du transport et de la mobilité en milieu urbain. En plus d'offrir des pistes très pertinentes pour repenser les déplacements dans des contextes à faibles ressources, cette approche vise à concilier développement urbain et mobilité urbaine, en facilitant une planification cohérente des transport, l'accès équitable aux services et la transition vers de systèmes plus sûrs et plus efficaces dans les villes africaines (SSATP, 2021a). Par ailleurs, en tenant compte des contraintes budgétaires, l'étude de Otunola, Harman, & Kriticos (2019) propose la mise en place de couloirs – bus dédiés, une tarification intégrée, la régulation des opérateurs informels et la modernisation des flottes, afin d'améliorer l'offre de transport public décent à grande capacité et d'inciter les usagers à délaisser les véhicules privés, comme observé à Lagos au Nigéria. Pour renforcer la fluidité sans engager des investissements lourds, les villes africaines doivent maîtriser la demande du transport urbain et mettre en place des systèmes de contrôle du trafic et d'information en temps réel (Arroyo-Arroyo & Frame, 2021).

En outre, la congestion urbaine étant un problème systématique, des solutions isolées, telles que l'élargissement des routes, ne conviennent pas aux villes africaines. A la place, des approches de planification intégrée telles que le renforcement institutionnel, le financement innovant, le plan de transport urbain, la gestion du stationnement, peuvent contribuer à améliorer le transport public, la gestion de la demande et l'efficacité des infrastructures (Kumar & Barrett, 2008). Des approches que la ville de Bukavu peut envisager et ajuster à sa

réalité locale pour faire face au défi de la dégradation de la voirie et de la congestion urbaine.

4. Conclusion

Cette étude montre que la mobilité urbaine à Bukavu est profondément affectée par l'interaction complexe entre des facteurs sociaux, environnementaux et structurels qui contribuent à la pression accrue sur les infrastructures routières, la dégradation des chaussées et l'aggravation des problèmes de congestion sur les axes stratégiques de la ville.

Les résultats de l'étude montrent que ces dysfonctionnements qui datent de plusieurs décennies, ont des effets majeurs sur la vie quotidienne des habitants de Bukavu : rallongement des temps de déplacement, forte insécurité routière (conducteurs, les passagers, les piétons), difficultés d'accès aux services essentiels, notamment l'emploi, l'éducation, la santé. L'étude souligne la nécessité d'une gouvernance urbaine plus cohérente, d'une meilleure coordination des acteurs et d'une planification intégrée capable d'articuler les décisions vers une mobilité urbaine tenant compte des réalités topographiques, des enjeux sociaux et des capacités institutionnelles locales.

Repenser la mobilité à Bukavu implique donc une action structurée autour de trois principaux leviers complémentaires, pris en charge par les autorités provinciales et municipales, les services urbains du transport, les opérateurs de transport et l'ensemble des acteurs liés au transport, tels que la police de circulation routière, les services d'urbanisme et d'aménagement du territoire, la société civile et les usagers : (i) renforcer et adapter les infrastructures de transport existantes dans la ville, (ii) réguler et planifier le système local tout en promouvant un système de transport public fiable, durable accessible à tous et, (iii) impliquer tous les acteurs de secteurs liés au transport pour une meilleure coordination des décisions en matière de mobilité urbaine.

En mettant en œuvre ces actions, la ville de Bukavu pourrait non seulement contrôler les facteurs à l'origine de la congestion et de la

dégradation de la voirie, atténuer les effets de ces dernières, mais aussi progresser vers un modèle de mobilité urbaine plus résilient et plus inclusif.

5. Références

- AFNOR. (1963). *Analyses et résumés d'auteurs : Z 44-044 / Association Française de Normalisation*. Paris: Paris La Défense.
- Afrin, T., & Yodo, N. (2020). A Survey of Road Traffic Congestion Measures towards a Sustainable and Resilient Transportation System. *Sustainability*, 12(11): 4660. <https://doi.org/10.3390/su12114660>.
- Akiyo, O. L., Adoukpe, J., Babajide, C. L., Akobi, I., & N'bessa, B. (2016). L'embouteillage dans Les Grandes Villes de L'Afrique de L'ouest et ses Problemes: cas de Cotonou au Bénin. *African Sociological Review / Revue Africaine de Sociologie*, 20(1), 87-110.
- Arroyo-Arroyo, F., & Frame, G. (2021). *Traffic management for Sub-saharan african cities : The way forward*. Washington, DC: SSATP / African Transport Policy Program.
- AUMA. (2024). *Urban Mobility Governance Models in Africa: Case Studies*. Abidjan: African Association of Urban Mobility Authorities. <https://auma.org/en/ressources/urban-mobility-governance-models-in-africa-case-studies/>.
- Bashiru, A. R. (2008). Analysis of Intra-Urban Traffic Problems in Nigeria: A Study of Lagos Metropolis. *Indonesian Journal of Geography*, <https://doi.org/10.22146/ijg.2246>.
- Bharadwaj, S., Ballare, S., Rohit, & Chandel, M. K. (2017). Impact of congestion on greenhouse gas emissions for road transport in Mumbai metropolitan region. *Transportation Research Procedia*, 25, 3538-3551. Doi: <https://doi.org/10.1016/j.trpro.2017>.
- Bisoka, A. N., Mudinga, E. M., & DeHerdt, T. (2021). Bukavu: City scoping study. *African Cities Research Consortium*, 1-8.

- BSP. (2022). *Acquérir les bases d'une bonne méthodologie de recherche - Synthèse*. Paris: Bibliothèque SciencesPro.
- Dominique, L. (1988). Services urbains, l'expérience française [Le rôle des grands opérateurs de réseaux urbains]. In: *Cahier / Groupe Réseaux*, 10, 4-53.
- Dossa, H. (2024). *Les embouteillages en Afrique coûtent 314 milliards \$ par an à l'économie (Alstom)*. Agence Ecofin. <https://www.agenceecofin.com/actualites/2111-123609-les-embouteillages-en-afrique-content-314-milliards-par-an-a-l-economie>.
- Florentin, D. (2020). Réseaux, infrastructures et services urbains. Moteurs techniques de la fabrique. Sabine Bognon; Marion Magnan; Juliette Maulat. Urbanisme et aménagement. Théories et débats. *Armand Colin*, 197-211.
- Gorham, R., Bose, D., Cordeiro, M., Darido, G., Koupal, J., Krishnan, R., . . . Qiu, Y. (2022). *Motorization Management for Development: An Integrated Approach to Improving Vehicles for Sustainable Mobility*. Washington, DC: World Bank.
- Haffiny, I. (2025). *Africa's Roads of Frustration: The Hidden Cost of Urban Gridlock*. Ecofin Agency. <https://www.ecofinagency.com/news-infrastructures/2306-47377-africa-s-roads-of-frustration-the-hidden-cost-of-urban-gridlock>.
- ICLEI. (2024). Transforming Urban Mobility in Africa: A Pathway to Equitable and Sustainable Cities. *Local Governments for Sustainability*, <https://africa.iclei.org/transforming-urban-mobility-in-africa-a-pathway-to-equitable-and-sustainable-cities>.
- Johansson, D., & Mutiso, R. (2025). *Africa's Vehicle Fleet Could Double by 2050: What Does this Mean for EVs?* Energy for Growth Hub. https://energyforgrowth.org/wp-content/uploads/2025/03/Africas-Vehicle-Fleet-Could-Double-by-2050_What-Does-this-Mean-for-EVs.pdf.
- Kumar, A., & Barrett, F. (2008). *Africa infrastructure country diagnostic. Stuck in traffic: Urban transport in Africa*.

- Washington, DC: World Bank & African Transport Policy Program.
- Levy, J. I., Buonocore, J. J., & Stackelberg, K. v. (2010). Evaluation of the public health impacts of traffic congestion: a health risk assessment. *Environ Health*, 9(65), 1-12. Doi: 10.1186/1476-069X-9-65. PMID: 20979626.
- Marhegane, B. A., Ntasima, H. A., Ndagano, E. A., Wilondja, I. B., & Byombuka, S. (2022). Défis de la planification urbaine dans la ville de Bukavu. *Journal of Humanities and Social Science (IOSR-JHSS)*, 27(9), 53-63.
- Méchac, B. U. (2020). *Réinventer la sécurité publique face aux inégalités historiques et à la crise émergente des villes : Expérience d'apprentissage en direct, au-delà de la réponse immédiate à la pandémie*. Bukavu: Mairie de Bukavu.
- Mezghani, M. (2011). Le transport public : un enjeu vital pour les villes d'Afrique sub-saharienne. Dossier sur l'efficacité énergétique à travers le monde : Sur le chemin de la transition. *Colelction Passerelle.*, 165-169.
- Mudinga, E. M., Bisoka, A. N., & Kaganda, P. M. (2025). *Bukavu: Rapport sur la ville*. Manchester: Manchester: Manchester: African Cities Research Consortium, The University of Manchester.
- Muhaya, V. N., Chuma, G. B., Kavimba, J. K., Cirezi, N. C., Mugumaarhahamaa, Y., Fadialac, R. M., . . . Karume, K. (2022). Uncontrolled urbanization and expected unclogging of Congolese cities: Case of Bukavu city, Eastern DR Congo. *Environmental Challenges*, 8: 100555.
- Ndyanabo, S., Vandecasteele, I., Moeyersons, J., Ozer, A., Ozer, P., Dunia, K., & Cishugi, B. (2010). Développement de la ville de Bukavu et cartographie des vulnérabilités, R.D. Congo. *Annales Sci. Sci. Appl. U.O.B.*, 2, 120-127.
- Olvera, L. D., Plat, D., Pochet, P., & Sahabana, M. (2010). Entre contraintes et innovation : évolutions de la mobilité quotidienne dans les villes d'Afrique subsaharienne. *Nouvelles*

- mobilités dans les Suds*, 2(3), 337-348. Doi: <https://doi.org/10.4000/eps.4206>.
- Opiyo, R., & Nzuve, L. (2021). Daring to breathe: Why reducing traffic congestion in African cities is urgent. *Stockholm Environment Institute*, <https://www.sei.org/features/daring-to-breathe-why-reducing-traffic-congestion-in-african-cities-is-urgent>.
- Otunola, B., Harman, O., & Kriticos, S. (2019). The BRT and the danfo: A case study of Lagos' transport reforms from 1999-2019. *International Growth Centre*, 1-28.
- Passoli, A., Aholou, C., & Dizewe, K. (2024). Externalities of urban mobility and challenges for sustainable development in Grand Lomé, Togo. *Journal of Infrastructure, Policy and Development*, 8(16): 10060. <https://doi.org/10.24294/jipd10060>.
- Rugomba, M. P., & Bahananga, M. J. (2022). Degradation of the Urban Environment of the City of Bukavu: Geological and Geomorphological Factors. *Open Access Library Journal*, 9, 1-15. <https://doi.org/10.4236/oalib.1109174>.
- Sokido, D. L. (2024). Measuring the level of urban traffic congestion for sustainable transportation in Addis Ababa, Ethiopia, the cases of selected intersections. *Frontiers in Sustainable Cities*, 6: 1366932. Doi: <https://doi.org/10.3389/frsc.2024.1366932>.
- SSATP. (2021a). *Changing the pace of urban mobility in Africa*. Washington, D.C: SSATP / African Transport Policy Program. <https://www.ssatp.org/topics/urban-mobility>.
- SSATP. (2021b). *Les villes africaines face à la crise de la mobilité urbaine : Défis des politiques nationales de mobilité en Côte d'Ivoire, en Ethiopie, en Guinée, au Ghana, au Kenya, au Nigeria, au Rwanda et au Sénégal*. Nairobi: Programme de politiques de transport en Afrique.
- Suzanne, W. (1999). *L'analyse documentaire. Une approche méthodologique*. Paris: ADBS Editions.

- Thomson, I., & Bull, A. (2002). Urban traffic congestion: Its economic and social causes and consequences. *CEPAL Review*, 76, 105-116.
- Tremblay-Racicot, F. (2020). La loi fondamentale de la congestion routière et l'efficacité des interventions publiques visant à réduire la congestion. *Le Climatoscope*, 85-89.
- UMDF. (2022). *Transport: Toward a more inclusive, safer and cleaner mobility in African Cities*. Abidjan: Urban and Municipal Development Fund.
- UNEP. (2024). African cities strive to make roads less perilous for pedestrians and cyclists. *United Nations Environment Programme*, <https://www.unep.org/news-and-stories/story/african-cities-strive-make-roads-less-perilous-pedestrians-and-cyclists>.
- UN-Habitat. (2015). *Documents de travail d'habitat III : 18 - Infrastructures et services urbains dont énergie*. New York: Programme des Nations unies pour les établissements humains.

L'incidence du chômage des jeunes sur la criminalité urbaine : analyse empirique des villes de Goma et de Bukavu à l'aune de la théorie du contrôle social

Abdoul-Masilya Muhamed Fabien, Aksanti Badesire Ariane et Kavira Sikiri Ebilga¹¹²

Résumé : Cette étude convoque la théorie du contrôle social de Hirschi (1969) pour analyser, d'un point de vue empirique, l'incidence du chômage des jeunes sur la criminalité. Elle se focalise sur les villes de Goma et de Bukavu et s'appuie sur l'analyse de contenu d'un corpus constitué de 16 entretiens semi-directifs individuels et de deux groupes de discussion. L'étude relève que trois éléments du lien social sont, dans une certaine mesure, affaiblis par la situation du chômage des jeunes. Il s'agit de l'attachement à la société conventionnelle, l'engagement et l'implication des jeunes. Par ailleurs, l'étude illustre que, selon le cas, cet affaiblissement du lien social motive bien des jeunes à s'engager dans des activités criminelles. Partant, l'étude situe le chômage des jeunes comme un facteur, parmi d'autres, de la criminalité urbaine. Les résultats obtenus plaident pour l'insertion professionnelle des jeunes, la promotion de la formation professionnelle et de l'entrepreneuriat.

Mots-clés : criminalité urbaine, chômage des jeunes, théorie du contrôle social.

1. Introduction

Depuis la nuit des temps, le processus d'urbanisation rythme avec l'émergence d'une certaine criminalité. Il existe une abondante littérature consacrée à la relation entre urbanisation et criminalité. Dans cet ordre, Szabo (1968) observe qu'il y a traditionnellement une corrélation positive entre urbanisation et criminalité ; cependant, la criminalité urbaine est quantitativement supérieure à la criminalité rurale et qualitativement différente. Dans une même veine, pour

¹¹² Les auteurs sont chercheurs à Pole Institute.

Hatem et Imad (2024), plus le pourcentage "d'urbanisation" est élevé dans une zone donnée, plus le taux de crimes contre les biens est élevé. Dans un même sens, Ojewale (2023) souligne que l'urbanisation, en tant que processus de transformation socio-économique permanent, a des profondes conséquences, dont l'une est l'augmentation de la concentration et de la dynamique de la criminalité.

Par ailleurs, cette littérature ressort un éventail des facteurs explicatifs d'une telle corrélation. Pour Soyaslan (2008), la criminalité tend de guet-apens dans les villes dès lors qu'elles sont très agglomérées, beaucoup des métiers et des professions s'y trouvent exercés, le commerce y est intensif, les rapports sociaux y sont étroits et il y existe une diversité de culture entre les gens. C'est donc à juste titre que ce phénomène de criminalité urbaine s'impose comme l'une des plus grandes préoccupations chez les citoyens et les gouvernements à travers le monde (Centre International pour la Prévention de la Criminalité, 2016). C'est tout autant la réalité de la République démocratique du Congo (RDC) où la criminalité urbaine dans les grandes villes, dont Kinshasa, est en hausse, suscitant des inquiétudes parmi les habitants (Radio Okapi, 2025). Toute proportion gardée, ces villes font habituellement les frais des vols à mains armées, des rackets souvent accompagnés d'une violence inouïe et de l'éclosion des gangs, à l'instar des « Kuluna » dont l'activisme continue d'endeuiller la ville de Kinshasa.

Du reste, en parallèle de cette criminalité galopante, les villes congolaises sont aussi confrontées au chômage des jeunes, dont le taux va toujours croissant. Globalement, l'emploi demeure un défi aussi bien quantitatif que qualitatif en RDC, avec environ 80% de la population se retrouvant en dehors du marché du travail et avec plus de 70% des jeunes qui restent au chômage (Kazadi Matanda et al., 2025). Pour autant, le chômage est largement appréhendé comme un fléau pour les jeunes, et facteur de la criminalité impliquant ces derniers dans les villes notamment (Sumata, 2020). En fait, il est généralement établi que le manque d'opportunités professionnelles

inclusives des jeunes constitue un risque pour la stabilité sociale (Banque Mondiale, 2025).

En ce sens, la littérature présente le phénomène de la violence comme indissociable de la crise de l'emploi, celui-ci étant pris pour une ressource économique et un fondement de l'identité personnelle et de la reconnaissance sociale (Belghit, 2024). Dans cette acception, la Fondation pour le Renforcement des capacités en Afrique (2016) relève que les jeunes au chômage sont facilement attirés par la criminalité et sont plus susceptibles de fomenter l'instabilité sociale. Dans une même optique, Merton (1965) montre que lorsque les jeunes aspirent aux objectifs sociaux (réussite, richesse) sans accès aux moyens légitimes (emploi), ils adoptent des modes d'adaptation déviants : innovation illégitime, immoralité rationnelle, corruption, fraude, activités informelles à risque.

Dès lors, pour une compréhension holistique de la criminalité urbaine, inscrite dans une perspective d'une définition des politiques robustes pour son éradication, il importe aussi d'interroger, de façon continue, l'influence du chômage sur ce phénomène. Dans cette optique, sur la base de la théorie du contrôle social (social control theory) de Hirschi (1969), l'objectif poursuivi par cette étude est de déterminer comment le chômage motive la participation des jeunes au phénomène de la criminalité. La théorie du contrôle social a été préférée dans cette étude du fait qu'elle constitue une des approches les plus dominantes dans l'explication des phénomènes de dysfonctionnement « d'une région » – à l'instar de la criminalité (Alouane, 2010). Autrement dit, cette théorie est renseignée, à travers la littérature, comme l'une des grandes théories génériques au moyen desquelles la délinquance peut être approchée (Bègue-Shankland, 2003).

Le reste de cette étude est structurée de la manière suivante. La deuxième section présente une brève revue de littérature exploitée. La troisième section présente la méthodologie empruntée aussi bien pour la collecte des données que pour leur traitement. La quatrième section présente les résultats de l'étude. Et, enfin, la conclusion fait l'objet de la cinquième section.

2. Bref aperçu sur la théorie du contrôle social de Travis Hirschi

La parution de l'ouvrage « *causes of delinquency*¹¹³ », et donc de la théorie du contrôle social, de Travis Hirschi en 1969 est présentée comme un tournant décisif en criminologie (Costello et Laub, 2020). Fortement inspirée par des idées d'Émile Durkheim (1897) et de Thomas Hobbes (1651), cette théorie postule que le respect de la loi et des règles collectives dépend essentiellement des liens sociaux (social bonds). L'individu qui enfreint les règles est tout simplement « détaché » de la société « conventionnelle »¹¹⁴ et est donc libre de faire ce qu'il veut (Bègue-Shankland, 2003). Cette théorie est donc fortement attachée à la question des relations sociales et des liens sociaux.

Dans cette perspective, les individus qui ont de forts liens avec des groupes sociaux seraient moins susceptibles de commettre des actes criminels (Gagnon, 2011). Ainsi, lorsque les individus sont émotionnellement attachés à d'autres personnes, tels que leurs parents, amis, enseignants, collègues de service, etc., ils se soucieront de l'opinion que les autres auront d'eux et seront donc moins susceptibles de commettre des crimes par crainte de perdre le respect et l'affection de leur entourage (Castello, 2010). À l'opposé, les individus qui ne sont liés à personne sont plus susceptibles de commettre des crimes (Batool & Ishaq, 2014).

Ce lien social comprend quatre éléments, qui sont interdépendants mais analytiquement séparables. Il s'agit de l'attachement, l'engagement, l'implication et la croyance (Costello et Laub, 2020). *L'attachement* ou l'ensemble des relations affectives qui lient l'individu à autrui et aux institutions comme les parents, les amis, l'école, les enseignants et, pour y ajouter, des collègues de service.

¹¹³ Littéralement : « les causes de la délinquance ».

¹¹⁴ Dans le cadre de la présente étude, le terme « conventionnel » sera employé dans la perspective de Parent (2013), c'est-à-dire en opposition à « antisocial ». Le premier renvoie à un élément qui se conforme aux règles et aux normes de la société, tandis que le second décrit ce qui va à l'encontre de celles-ci

L'engagement est l'acceptation des valeurs de réussite et d'investissement comme par exemple le désir de poursuivre une scolarité secondaire ou supérieure, de vouloir exercer une profession de statut élevé. Ainsi, plus le degré d'engagement est faible, plus grande est la probabilité de devenir délinquant. *L'implication* pour atteindre ces objectifs et réussir signifie, pour les adolescents scolarisés, par exemple, le sérieux avec lequel ils préparent leur devoir et le temps qu'ils lui consacrent et, pour les adultes, l'implication dans une activité professionnelle. Enfin, *la croyance* se rapporte à l'acceptation de la validité des valeurs du système social perçu comme moyen de régulation de l'interaction sociale entre les individus (Cherkaoui, 2009).

C'est ainsi que, pour reprendre Carrier (2006), au cœur de la thèse de Hirschi se trouve l'argument selon lequel la personne déviante a eu une socialisation déficiente qui rend impossible un contrôle sur elle et un lien aux institutions sociales ; l'objet déviant criminalisé étant alors conceptualisé sur la base de son défaut d'attachement, d'investissement dans la conformité, tant au plan des valeurs que des conduites.

Il ressort de la littérature que cette théorie peut aussi s'appliquer aux adultes, quoiqu'elle soit désignée pour expliquer les comportements délinquants. Il en est ainsi d'autant qu'Hirschi souligne que si l'on a passé des années à se forger une bonne réputation ou à obtenir un emploi rémunéré, on sera moins enclin à adopter des comportements susceptibles de ruiner cette réputation ou de coûter son emploi (Castello, 2010). Dans une sorte de prolongement de cette théorie, il nous semble que c'est cette dernière acception qui rend clairement compte de la dimension du chômage comme une des grilles de lecture du phénomène de la criminalité des jeunes.

A tout prendre, quoique cette théorie ait largement servi de base théorique pour l'analyse des raisons pour lesquelles les individus choisissent de ne pas s'engager ou de s'engager dans un crime, il n'en reste pas moins qu'elle fait objet des critiques. Pour certains auteurs, les conclusions de Hirschi ne s'appliquent qu'aux garçons blancs dès

lors que la plupart de ses tests empiriques n'utilisaient que cette catégorie de son échantillon (Castello, 2010). D'autres critiques estiment que la prédiction de Hirschi selon laquelle les jeunes très occupés seraient moins susceptibles de commettre des crimes est en grande partie erronée notamment parce que certains emplois peuvent aussi favoriser la délinquance (Costello et Laub, 2020).

De ce point de vue, Castello (2010) conclut que la question de relation entre la participation à des activités conventionnelles et la délinquance reste ouverte étant donné que des études réalisées aboutissent à des résultats bien contrastés. C'est justement pour cette raison que Gagnon (2011) observe que cette théorie peine à expliquer certaines formes d'actes déviants qui sont encore récents, comme la délinquance dans les univers sociaux synthétiques.

Quoi qu'il en soit, à notre sens, ces critiques traduisent davantage la complexité du phénomène de la délinquance et, plus largement, de la criminalité, de telle sorte que leur compréhension globale nécessite de s'appuyer sur une diversité des bases théoriques. C'est justement ce qui justifie le foisonnement des théories qui étudient ce phénomène sous des angles divers. A titre illustratif, on peut citer la théorie générale de la tension (general strain theory) et la théorie du choix rationnel. Développée notamment par Agnew (1992, 2002), la théorie générale de la tension postule que la criminalité et la délinquance sont causées par des émotions désagréables telles que la frustration, la détresse, la colère et le ressentiment qui résultent d'une variété des tensions (Gouin, 2022). Quant à la théorie du choix rationnel de Becker (1968), la décision de commettre un crime répond simplement à une logique rationnelle d'analyse coût-bénéfice (Hémet, 2014).

3. Méthodologie

Cette étude se focalise sur les villes de Goma et de Bukavu. Deux raisons justifient le choix de ces deux villes. Tout d'abord, il s'agit de lieux de résidence des chercheurs impliqués dans l'étude. Ils sont donc familiers aux deux villes et y ont vu évoluer le niveau de criminalité au fil des années.

Cette étude a touché des jeunes aux profils diversifiés. Il convient de préciser ici que la variable « jeune » a été définie selon l'esprit de la Charte Africaine de la Jeunesse. D'après celle-ci, un jeune est toute personne âgée de 15 à 35 ans. Dès lors, un jeune au chômage est toute personne âgée de 15 à 35 ans, apte au travail et disposée à travailler, mais qui ne parvient pas à trouver un emploi rémunéré (Olawumi & al., 2025). Ainsi, notre population cible comprend des jeunes dont l'âge varie entre 19 et 30 ans. Il s'agit des jeunes ayant fini leurs études universitaires mais encore au chômage, des jeunes n'ayant pas été à l'université et qui sont sans emploi et, enfin, des jeunes ayant déjà un emploi (actifs dans le monde professionnel).

La présente étude est essentiellement qualitative. La collecte des données a mobilisé deux principales techniques ; à savoir les entretiens semi-directifs individuels et les groupes de discussion (focus groups). Au total, seize (16) entretiens semi-directifs ont été organisés au cours de la période allant du 24 novembre au 1^{er} décembre 2025. Ils sont repartis à raison de huit (8) entretiens organisés à Bukavu et huit (8) autres à Goma. De plus, à la suite de ces entretiens semi-directifs individuels, deux (2) groupes de discussion ont été organisés à Goma (1) et à Bukavu (1) en date du 2 décembre 2025. Chaque groupe de discussion a réuni 6 personnes. Ces groupes de discussion ont été organisés, chacun, pendant une heure de temps ; alors que chaque entretien individuel prenait au maximum 30 minutes. A ce niveau, il importe de mentionner que les 16 entretiens avaient été décidés après que nous avons constaté une saturation sémantique au cours de l'exercice de la collecte des données.

Afin de limiter, au mieux possible, des biais lors de cet exercice de collecte des données, la technique de l'entonnoir a été préférée pour l'organisation des guides d'entretien individuel et des groupes de discussion. Cette technique a ainsi permis de structurer les sujets des échanges en commençant par les plus simples (d'ordre général) ; ils étaient suivis au fur et à mesure par les plus spécifiques et davantage précis. Selon toute vraisemblance, cette technique a permis de susciter de l'intérêt chez les participants à cette étude.

Le traitement de ce corpus des données a été fait sur la base de l'analyse de contenu. D'emblée, pour une bonne structuration des données recueillies, l'analyse a commencé par leur catégorisation. Dany (2016) présente la catégorisation comme une démarche, mise en œuvre par le chercheur, qui vise à appliquer un traitement au corpus qui permettra d'accéder à une signification non immédiatement visible. Pour ce faire, l'analyse du corpus des données s'est appuyée aussi bien sur le codage déductif que sur le codage inductif (Fourboul & Point, 2001).

S'agissant du codage déductif, les quatre dimensions du lien social définies par la théorie du contrôle social de Hirschi – à savoir l'attachement, l'engagement, l'implication et la croyance –, ont été prédéfinis comme des codes de base. Ensuite, selon l'idée ressortie, des fragments des *verbatim*s ont été regroupés par dimension. Quant au codage inductif, des codes non prédéfinis au départ ont été alors directement tirés du corpus des données et regroupés selon leur similitude. Somme toute, des connexions ont été établies entre des catégories principales générées, selon qu'elles concordaient en idée véhiculée. Enfin, l'analyse a débouché sur des conclusions sous forme des thèmes et des sous-thèmes traduisant l'idée principale du contenu des données étudiées.

4. Présentation et discussion des résultats de l'étude

L'analyse des données n'a permis de vérifier que trois éléments du lien social, à savoir : l'attachement, l'engagement et l'implication. Le quatrième élément, en l'occurrence la croyance, n'a pas eu un appui empirique consistant. De ce fait, cette présentation des résultats de l'étude s'organise en deux sous-sections. En premier lieu, nous procédons par l'association entre le chômage des jeunes et l'affaiblissement de leur attachement qui conduit à la criminalité. En second et dernier lieu, nous mettons en lumière la relation entre le chômage, le faible engagement et la faible implication des jeunes.

4.1. *Le chômage des jeunes et affaiblissement du lien d'attachement*

Comme nous l'avons vu *supra*, l'attachement constitue la première dimension du lien social dans la théorie du contrôle social de Hirschi. Sur ce point, Hirschi soutient que les individus liés à leur famille, à leur école et à leurs pairs seraient moins susceptibles d'adopter un comportement antisocial, tandis que les individus qui ne sont liés à personne sont plus susceptibles de commettre des crimes (Batoool & Ishaq, 2014). Ainsi, plus un individu est sensible aux jugements, au respect et au statut que des personnes de référence lui attribuent, plus il se sent socialement attaché à elles, et donc moins il est probable qu'il adopte un comportement non conforme qui risquerait de l'éloigner ou de le détacher d'elles (Queloz, 1989). A juste raison, Sampson et Laub (1993) soutiennent que même les relations formées à l'âge adulte peuvent aussi remplir ce rôle de contrôle. Autrement dit avec Lafferrière (2019), nonobstant le moment auquel ces liens sont tissés, l'entourage favoriserait la conduite conventionnelle et le désistement délictuel en augmentant les enjeux et les coûts associés à la persistance criminelle et en renforçant l'adhésion à des normes et valeurs prosociales.

Dans cette perspective, si, d'une part, les données analysées suggèrent que cet attachement à la famille et à la société conventionnelle constitue une des raisons de non engagement dans une activité criminelle, d'autre part, elles soulignent que, dans une certaine mesure et selon le cas, celui-ci est affaibli par la situation du chômage. Selon bien d'occurrences dégagées de l'analyse, le chômage induit une pression familiale qui suscite, parfois, un sentiment d'inutilité chez le jeune chômeur ; une perception pour le chômeur d'être plus une charge pour la famille qu'un appui et, enfin, une perte de l'estime de soi du jeune chômeur vis-à-vis de la famille, des amis et autres pairs actifs professionnellement. A ce propos, deux entretiens, réalisés à Goma et Bukavu avec deux jeunes encore au chômage, soulignent ce qui suit : « *Quand on est au chômage et dans une famille qui n'a pas de moyens, il y a une certaine pression. Du moment qu'on attend de*

toi que tu puisses aussi contribuer aux charges familiales et que tu ne sois pas en mesure de le faire, des préjugés commencent, la négligence s'en suit au point qu'on a juste besoin de s'enfuir. Et c'est ainsi que beaucoup des jeunes ont dû quitter le toit familial et embrasser le banditisme urbain dans la ville.¹¹⁵ » ;

« je suis au chômage. Ce qui constitue un choc c'est quand je vois les difficultés que ma famille traverse et pour lesquelles je ne suis pas encore en mesure d'apporter une aide financière. Parfois je me sens inutile surtout lorsqu'on se lamente à mon sujet. C'est frustrant au point où, celui qui n'a pas de maîtrise peut faire n'importe quoi. Je connais un ami qui a fui sa famille à cause de ces préjugés et qui est aujourd'hui méconnaissable à cause de ses agissements anti-sociaux comme l'escroquerie et l'abus des boissons fortement alcoolisées¹¹⁶ ». On comprend de ces deux entretiens que, la pression familiale exercée sur un jeune chômeur peut, selon le cas, conduire à son détachement progressif de son entourage familial et, en conséquence, effiloche ce lien d'attachement.

Dans la foulée, les échanges des groupes de discussion ont aussi relevé qu'en raison du chômage prolongé, plusieurs jeunes se sont isolés de leurs familles et amis tout en s'adonnant à des activités répréhensibles comme la consommation des boissons fortement alcoolisées et d'autres drogues, l'extorsion et l'agression des passants et, souvent, la recherche d'une affection chez des groupes sociaux déviants comme des gangs. Sur ce registre, un participant¹¹⁷ au groupe de discussion organisé à Bukavu a partagé l'expérience d'un de ses proches. A cause du chômage prolongé, ce dernier s'était distancié de sa famille et de ses amis et fréquenterait aujourd'hui des individus à la moralité douteuse.

¹¹⁵ Entretien réalisé à Goma, en date du 28 novembre 2025, avec une jeune chômeuse et âgée de 25 ans.

¹¹⁶ Entretien réalisé à Bukavu, en date du 28 novembre 2025, avec un jeune chômeur et âgé de 27 ans.

¹¹⁷ Jeune participant au groupe de discussion organisé à Bukavu, encore au chômage et âgé de 25 ans.

Cet affaiblissement du lien d'attachement, provoqué par la situation du chômage des jeunes, se dégage aussi de l'étude de Saliha (2014). Cette auteure observe notamment qu'à cause du chômage, les jeunes sans emploi ressentent une dépendance financière et une incapacité à satisfaire leurs besoins de base au point de provoquer chez eux un sentiment d'impuissance envers eux-mêmes et envers la famille. Quant à la dimension relationnelle, Saliha (2014) relève que la situation du chômage perturbe leurs relations d'amitié, en plus des conflits incessants avec les membres de la famille ; cette double crise les mène à la solitude par rapport à la société.

Il va sans dire que cet isolement des jeunes les incite, pour la plupart, à poser des actes criminels dès lors qu'il fragilise un contrôle social sur eux. C'est ce qui ressort de cette déclaration faite par un jeune rencontré à Goma : *« je connais des jeunes de mon quartier qui se sont isolés de leurs familles et amis à cause du chômage prolongé. En conséquence, la famille a perdu le contrôle sur eux et aujourd'hui ils sont dans des activités déviantes, comme l'extorsion et l'escroquerie. »*¹¹⁸

4.2. *Relation entre le chômage et les faibles engagement et implication des jeunes*

L'engagement et l'implication constituent le deuxième et troisième éléments du lien social selon cette théorie du contrôle social de Hirschi. On considère alors que les personnes engagées investissent leur temps et leurs efforts dans des domaines conventionnels tels que l'éducation et l'emploi. L'engagement est ainsi présenté comme un investissement de soi, conscient et calculé, en temps et en énergie personnelle, dans une voix conformiste (Queloz, 1989). Dès lors, les jeunes fortement engagés sont moins susceptibles de se livrer à des actes qui compromettront la position qu'ils ont acquise à grand-peine. (Khoury-Kassabri & al., 2013).

¹¹⁸ Entretien réalisé à Goma, en date du 29 novembre 2025, avec un jeune âgé de 30 ans et employé dans une ONG locale.

Autrement dit, dans la mesure où une personne a des objectifs conventionnels, c'est-à-dire conformes aux règles et normes de la société (comme les objectifs professionnels), il sera plus engagé à les atteindre et moins susceptible de risquer à les compromettre en commettant des crimes (Castello, 2010 ; Alouane, 2010). C'est tout aussi le cas d'une personne impliquée (implication), c'est-à-dire celle qui passe l'essentiel de son temps dans des activités conventionnelles (conformes aux règles et normes de la société). A ce sujet, Castello (2010) relève que l'oisiveté est la mère de tous les vices. Il n'y a qu'un nombre limité d'heures dans une journée et si une grande partie de ce temps est consacrée à une activité professionnelle, il ne reste plus du temps à consacrer à la délinquance.

Les données recueillies auprès des jeunes soutiennent cette perspective de Hirschi et, par la même occasion, la vérifient. En ce sens, à la question de savoir ce qui fait que certains jeunes soient attirés par la criminalité et d'autres non, l'argument de l'occupation, par un emploi rémunéré, s'est dégagé (aussi bien dans les entretiens individuels que dans les groupes de discussion) comme une raison centrale. A cet égard, il ressort largement des propos des jeunes ayant déjà un emploi l'argument selon lequel ils sont déjà si occupés par leur travail et à construire leur carrière professionnelle et leur avenir qu'ils ne peuvent avoir ni le temps ni l'intérêt de se compromettre par une activité criminelle. A ce propos, un entretien, réalisé à Goma avec une jeune employée, souligne ce qui suit : *« Je ne peux pas me permettre une action déviante parce que cela exposerait mon travail ainsi que ma réputation. D'ailleurs, c'est même difficile pour moi d'y penser parce que je n'ai pas le temps, étant donné que mon travail m'occupe beaucoup. Et je dois le protéger car c'est lui mon gagne-pain¹¹⁹ »*. Dans la même veine, il ressort d'un autre entretien, réalisé à Bukavu avec un jeune employé, ce qui suit : *« il est difficile pour quelqu'un qui est déjà occupé par son travail et satisfait de sa*

¹¹⁹ Entretien réalisé à Goma, en date du 27 novembre 2025, avec une jeune, agent commercial et âgée de 27 ans.

*rémunération de risquer de tout perdre en allant commettre un crime.*¹²⁰».

On peut aussi comprendre de ces déclarations que l'occupation en soi n'est pas suffisante pour empêcher un jeune de s'impliquer dans une besogne criminelle. Encore faut-il qu'elle soit payante. A cet égard, il ressort que c'est plus parce que l'individu a peur de perdre son revenu qu'il n'est pas attiré par les activités criminelles. Ce qui laisse penser que le défaut d'une rétribution rendrait, tout aussi, les jeunes vulnérables à la criminalité.

A contrario, les résultats de l'étude épinglent le chômage, surtout lorsqu'il est prolongé, comme une des raisons qui expliquent le développement, par nombre des jeunes, des comportements antisociaux et déviants et qui contribuent à la croissance de la criminalité urbaine dans les deux villes étudiées. Ce point de vue, largement partagé, a été motivé par la considération du chômage comme un moment de choc qui affaiblit considérablement, mais à des degrés divers, l'engagement et l'implication des jeunes. Dans ce sens, les personnes enquêtées considèrent le chômage comme un moment d'ennui et d'angoisse en raison d'un manque d'occupation rémunératrice ; parfois de faible organisation temporelle et d'inactivité insupportable.

Cet état conduit, peu à peu, au désespoir, et fait émerger en chacun, le sentiment qu'on n'a plus rien à perdre¹²¹. De Clark & Rätzel (2008) soulignent, par rapport à ce sentiment, que le chômage peut induire une faible structuration temporelle, conduire à une désorientation motivationnelle et un manque général aussi bien de sens que d'objectifs dans la vie. De ce même point de vue, Demers (1983) avance que le chômage provoque la désorganisation du temps quotidien ; l'emploi du temps n'est plus répétitif, il doit être réinventé tous les jours.

¹²⁰ Entretien réalisé à Bukavu, en date du 24 novembre 2025, avec un jeune âgé de 28 ans et employé dans une ONG.

¹²¹ Propos tirés des entretiens individuels et des groupes des discussions.

En conséquence, bien des jeunes au chômage sont peu/ou pas du tout impliqués et engagés dans des activités conventionnelles au point où la criminalité devient une alternative pour la survie. C'est ainsi que, dans les groupes de discussion, les participants sont largement revenus sur le fait que beaucoup des jeunes qui sont impliqués dans l'escroquerie, le gangstérisme, l'extorsion et le vol sont sans aucun emploi et englués dans la consommation des boissons fortement alcoolisées et d'autres drogues – ce qui constitue, nous semble-t-il, un passe-temps dans une activité non-conventionnelle. C'est ce qui ressort aussi de cette déclaration d'un jeune commerçant, rencontré à Bukavu : « à l'Essence où j'habite, il s'observe beaucoup des jeunes affectés par le fléau du chômage. Nombre d'entre eux, par manque d'espoir de trouver un emploi et par manque d'occupation utile, s'adonnent au banditisme en tracassant la population¹²² ». Ce constat ressort aussi clairement d'un autre entretien, réalisé à Goma avec un jeune encore au chômage, en ces termes : « beaucoup de jeunes dans mon quartier, Kasika, sont sans occupation avec beaucoup de temps libre. Ils passent alors une grande partie de leur temps dans des débits des boissons au point de s'allier aux groupes des voleurs parce que c'est, pour eux, le seul moyen de survie¹²³ ».

Il appert que ces résultats concordent avec d'autres études qui ont, d'une certaine manière, exploité cet angle d'analyse de la violence chez les jeunes à l'aune du manque d'occupation ou du chômage. Dans une étude menée au Nord-Kivu et au Sud-Kivu sur la base d'une approche mixte (combinant la méthode qualitative et quantitative), Batumike et al. (2020) observent notamment que, par manque d'occupation et de moyens de survie, des jeunes de ces deux provinces se livrent parfois à des actes de délinquance et même de vols. De même, Sumata (2020) note que le chômage des jeunes constitue un problème majeur dans la société congolaise notamment parce que l'inactivité prolongée et le manque de revenu peuvent entraîner des

¹²² Entretien réalisé à Bukavu, en date du 27 novembre 2025, avec un jeune commerçant âgé de 25 ans.

¹²³ Entretien réalisé à Goma, en date du 1^{er} décembre 2025, avec un jeune chômeur, âgé de 28 ans.

comportements socialement répréhensibles chez les jeunes chômeurs : délinquance, prostitution, abus d'alcool, violences et des activités criminelles.

5. Conclusion

La montée de la criminalité dans les villes congolaises constitue un des problèmes majeurs de la société congolaise. A ce titre, il se pose donc comme un phénomène qui nécessite, d'abord, d'être compris dans toutes ses dimensions. Cette compréhension globale de la criminalité urbaine s'avère un impératif d'autant qu'elle permettra de mieux orienter les politiques publiques qui visent à l'endiguer. La présente étude, essentiellement empirique, a voulu contribuer à cet impératif par l'analyse de l'incidence du chômage des jeunes sur la criminalité urbaine. Focalisée sur les villes de Goma et de Bukavu, la présente étude procède par une approche qualitative et mobilise la théorie du contrôle social de Hirschi.

Les résultats, qui s'en sont dégagés, ont ainsi permis d'observer que, dans une certaine mesure, le chômage affaiblit chez les jeunes les trois premiers éléments composant le lien social dans la perspective de Hirschi, à savoir l'attachement, l'engagement et l'implication dans des activités conventionnelles. En conséquence de cet affaiblissement du lien social, l'étude révèle que bien des jeunes sont attirés par la criminalité. De ce fait, cette étude contribue à la littérature existante et soutient qu'il ne convient pas d'isoler la réalité du chômage des jeunes dans l'appréhension du phénomène de la criminalité urbaine. En effet, à côté d'autres facteurs, le chômage des jeunes explique, dans une certaine proportion, la montée de la criminalité urbaine. Ainsi, comme d'autres études précédentes, celle-ci invite les décideurs congolais à mettre en place une politique forte et réaliste de création d'emplois centrée sur l'insertion des jeunes congolais dans le marché de l'emploi. Elle invite aussi à la promotion continue de la formation professionnelle des jeunes pour les doter des capacités nécessaires et alternatives afin de renforcer leur autonomie, notamment d'un point de vue financier. L'étude plaide aussi pour la promotion de l'entrepreneuriat des jeunes. Il est vraisemblable que l'entrepreneuriat

pourrait ainsi aider à renforcer l'engagement et l'implication des jeunes au sens de Hirschi.

Autant il convient de sensibiliser les jeunes à l'entrepreneuriat, autant il importe de développer des mécanismes qui leur facilitent l'accès aux financements de leurs idées entrepreneuriales (des micro-crédits, par exemple). En outre, pour les jeunes déjà actifs dans l'entrepreneuriat, il convient de penser des politiques qui les encouragent dans cette dynamique. C'est le cas ici de l'exonération, selon le cas, des jeunes entrepreneurs de certaines taxes qui, souvent, asphyxient leurs initiatives entrepreneuriales. L'étude invite aussi à ne pas perdre de vue le soutien social et psychologique de la part de son entourage, dont un jeune a besoin, surtout celui qui est confronté au chômage prolongé. Ce soutien renforcerait davantage son attachement à la société conventionnelle et, par ce truchement, réduirait les risques d'attrait à la criminalité. Aussi révélatrice qu'elle puisse paraître à la lumière de ses résultats, la présente étude comprend une limite. Elle s'est uniquement limitée à l'approche qualitative. Pourtant, une approche mixte, combinant les méthodes qualitative et quantitative, peut s'avérer robuste dans la conduite d'une étude sur cette problématique. Les études à venir pourront donc partir de ce gap pour une compréhension approfondie de ce phénomène et l'élaboration des stratégies de lutte plus conséquentes.

Bibliographie

- Alouane. F. (2010). Étude de l'impact des paramètres urbains et architecturaux sur les dysfonctionnements des grands ensembles d'habitat collectif : cas de la cité des 1000 logements – Z.H.U.N ouest-Biskra, Master Thesis, Université Mohamed Khider – Biskra
- Batumike, M.P., Balemba- Kanyhuri.E., Buchekuderhwa B.C, Namegabe, R.P-R. & Chubaka-Mushagalusa, M.J. (2020). « Rapport final de la recherche menée sur les stratégies de résilience développées par les jeunes pour contrer le basculement dans la violence, l'injustice et l'exclusion au Nord et au Sud-Kivu en République démocratique du Congo », Université Officielle de Bukavu. Disponible sur <https://idl-bnc-idrc.dspacedirect.org/server/api/core/bitstreams/ca250d23-18ae-4281-86a6-c320e7d80e1d/content>.
- Batool, S. & Ishaq, S. (2014). « Impact of TV Crime Shows on Rob Criminals of District Camp Jail, Lahore: A Critical Analysis of Travis Hirschi's Social Bond Theory », in *Pakistan Journal of Criminology*, 6(2), pp.13-22.
- Belghit, M.T. (2024). « Violences urbaines et criminalité : étude socio-ethnographique », in *Management Intercultural* , XXVI (52), pp. 17-24.
- Bègue-Shankland, L. (2003). « Chapitre V. : Expliquer la délinquance. Les théories majeures », in Roché, S. (dir). *Enquête de sécurité : Causes de la délinquance et nouvelles réponses*, Armand Colin, pp. 75-95. <https://doi.org/10.3917/arco.roche.2003.01.0075>
- Carrier, N. (2006). « Les criminels des universitaires : les formations discursives de la déviance criminalisée », in *Champ pénal*, disponible sur <https://journals.openedition.org/champpenal/528#quotation/>
- Hémet, C. (2014). « L'approche béckérienne de la transgression des lois », in regards croisés sur l'économie, 14(1), pp. 209-212.
- Centre International pour la Prévention de la Criminalité, (2016). Prévention de la criminalité et sécurité quotidienne : les villes et le nouvel Agenda Urbain, résumé analytique du 5e rapport international.

- Cherkaoui, M. (2009). Le lien social : ses mécanismes générateurs, ses influences sur les comportements individuels et collectifs, Rapport de l'Institut Royal des Etudes Stratégiques.
- Clark, A., Knabe, & A. Rätzl, S. (2008). « Boon or Bane? Others' Unemployment, well-being and Job Insecurity », disponible sur https://www.diw.de/documents/publikationen/73/93248/diw_sp0153.pdf.
- Costello, B.J & Laub, J.H. (2020). « Social Control Theory: the legacy of Travis Hirshi's causes of delinquency », in *Annual Review of Criminology*, 3, pp.21-41.
- Costello, B.J. (2010). « Hirschi, Travis : Social control theory», SAGE Publications, disponible sur [Hirschi,_Travis_-_Social_Control_Theory.pdf](#).
- Dany, L. (2016). « Analyse qualitative du contenu des représentations sociales », in G. Lo Monaco, Delouée, S. & Rateau, P. (Eds), *les représentations sociales*, de Boeck, Bruxelles, pp. 85-102.
- Demers, M. (1983). « Chômage chez les jeunes : conséquences psychologiques et sociales », in *Relation industrielles*, 38(4), pp.785-814.
- Fondation pour le Renforcement des capacités en Afrique (2016). « Le défi du chômage des jeunes en Afrique », Rapport, Département connaissances, Suivi et Evaluation, disponible sur <https://elibrary.acbfpact.org/acbf/collect/acbf/index/assoc/HASH6d09/f6abbd6e/a7e1c7fc/3f.dir/Occasional%20Paper%2026%20French.pdf>.
- Gagnon, B. (2011). « Au-delà du réel : la délinquance et les univers sociaux synthétiques », in *Criminologie*, 44(2), pp.305-338.
- Gouin, M. (2022). « Liens perçus entre la victimisation et la trajectoire délinquante chez des adultes judiciairisés », disponible sur <https://depot-e.uqtr.ca/id/eprint/10442/1/eprint10442.pdf>.
- Hatem, B., & Imad, C. (2024). « La socialisation urbaine marginalisée et le phénomène de la délinquance des adolescents », in *African Journal of litterature and humanities*, 5(2), pp. 113-123.
- Kazadi Matanda, A., Matata Makalamba, P., Kalombo Ntumba, A., Ngoma Lubanza, G., & Kitoko Lisombo, E. (2025). « Lutte contre le

- chômage dans une économie de la débrouille en République Démocratique du Congo », in *Revue Internationale du chercheur*, 6(3), pp. 213-238.
- Khoury-Kassabri, M., Blit-Cohen, E., Ajzenstadt, M., & Jeries-Loulou, L. J. (2023). « Arab Youth Involvement in Delinquent Behaviors : Exploring Hirschi's Social Bond Theory from a Qualitative Perspective ». In *Societies*, 13(5). Disponible sur <https://doi.org/10.3390/soc13050128>.
- Lafferrière, D. (2019). « L'ambivalence de l'entourage des personnes délinquantes », in *criminologie*, 52(1), pp. 73-96.
- Merton. (1965). « Structure sociale, anomie et déviance », in *Déviance et Criminalité*, pp. 132-15.
- Ojewale, O. (2023). Faire taire les armes dans les villes : urbanisation et trafic d'armes à Bamako et à Lagos, Document de recherche OCWAR-T 2.
- Olawumi, L. E., Ilesanmi, S. & Oluwasegun, O. (2025). « Unemployment and criminal tendencies among youth in Ondo state », in *MRS Journal of Arts, Humanities and Literature*, 2(7), pp.111-118.
- Parent, G. (2013). L'explication de la délinquance prolifique : l'importance de l'interaction entre le risque individuel et le risque contextuel, Thèse, Université de Montréal.
- Queloz, N. (1989). « Lien social et conformation des individus. Examen critique », in *Déviance et société*, 13(3), pp. 199-208.
- Radio Okapi, « Hausse du taux de criminalité à Kinshasa et dans certaines grandes villes de la RDC », Disponible sur <https://www.radiookapi.net/2025/08/19/emissions/dialogue-entre-congolais/hausse-du-taux-de-criminalite-kinshasa-et-dans> , consulté le 22.12.2025 à 9H18.
- Saliha, S. (2014). « Les jeunes, le chômage et la valeur du travail », in *Spécificités*, 6(1), pp. 256-265.
- Sampson, R. J. & Laub, J. H. (1993). *Crime in the making: Pathways and turning points through life*. Cambridge, MA : Harvard University Press.

- Sumata, C. (2020). Emploi des jeunes et dynamique de l'entrepreneuriat en RD. Congo : une évaluation des mécanismes d'auto-emploi, Document de recherche de l'observatoire de la francophonie économique.
- Soyaslan, D. (2008), « La criminalité urbaine, la criminalité à la province et la criminalité à la campagne », in Gazi Üniversitesi Hukuk Fakültesi Dergisi C, XI, pp.1285-1294.
- Szabo, D. (1968). « Vie urbaine et criminalité », in Recherches sociographiques, 9(1-2), pp.67–81.
- Voynnet-Fourboul, C., & Point, S. (2001). « Le processus de (dé)codage des données qualitatives en Gestion des Ressources Humaines, in Actes du XIIe congrès de l'AGRH, 2, pp. 1443-1461

La gouvernance environnementale de la ville de Goma : Analyse critique

Nzanzu Masomeko Hubert¹²⁴

Résumé : L'article analyse de manière critique la gouvernance environnementale de la ville de Goma, confrontée à une urbanisation rapide et à de graves défis écologiques. Malgré un cadre juridique national et international garantissant le droit à un environnement sain, un écart important persiste entre les normes et la réalité locale. La ville souffre d'une absence de politiques publiques cohérentes, notamment d'un programme urbain de gestion environnementale. Cette carence favorise l'insalubrité, la pollution (air, déchets plastiques), la disparition des espaces verts et l'occupation irrégulière du littoral du lac Kivu, en violation des règles de servitude. La pollution plastique constitue un risque majeur pour l'écosystème et la santé publique. Cette réflexion plaide pour une gouvernance environnementale holistique, fondée sur l'application rigoureuse de la loi, la mise en place d'un programme urbain de gestion environnementale, la restauration écologique du littoral et la promotion de solutions durables, notamment l'économie circulaire.

Mots clés : gouvernance environnementale, urbanisation de Goma, pollution plastique, droit à un environnement sain

1. Introduction

A l'heure de grands enjeux environnementaux, la République Démocratique du Congo devrait prendre une place de choix dans les débats liés à la gestion environnementale. Il est démontré qu'à l'échelle mondiale, et depuis trois décennies, les surfaces urbanisées gagnent en moyenne 110 km² par jour, soit environ la superficie de la ville de Paris.¹²⁵ D'où la pertinence de s'interroger avec acuité sur la

¹²⁴ Avocat près la Cour d'Appel du Nord-Kivu, Chercheur dans le domaine du Droit de l'environnement.

¹²⁵ S. BONTHOUX et O. GAUDIN, « L'urbanisme écologique : un nouvel impératif ? », In *Métropolitiques*, Septembre 2021, P.2 Disponible sur

gestion environnementale dans nos villes et tirer toutes les conséquences aux fins d'une gestion environnementale urbaine écoresponsable car aujourd'hui plus que jamais, notre planète en a besoin.

La RD Congo n'échappe pas à cette tendance mondiale, son espace urbain gagne de plus en plus du territoire et sa démographie et en pleine croissance. *La population urbaine congolaise est passée de 35% en 2000 à 47,4% en 2023, soit une croissance annuelle moyenne de 4,1% l'an, équivalent à plus d'un million de citoyens de plus chaque année.* Si cette tendance se poursuit, plus de 51% des congolais vivront sans doute en ville en 2030.¹²⁶ L'obligation morale de préserver notre *maison commune*¹²⁷ fait de la RD Congo un acteur incontournable dont le rôle central est sans appel. De ce fait, le pays devra mettre en place des politiques assez efficaces pour une gestion environnementale urbaine écoresponsable d'autant plus que les estimations montrent que d'ici 2030 plus de la majorité de sa population sera citadine¹²⁸.

La ville de Goma, connaît non seulement des enjeux environnementaux énormes notamment la pollution de l'air, gestion défaillante des déchets, urbanisation désordonnée, déforestation, insalubrité chronique etc...¹²⁹, mais également elle subit un élargissement considérable au fil des années. Une étude démontre une

<https://metropolitiques.eu/L-urbanisme-ecologique-un-nouvel-imperatif.html> , Consulté en date du 12 Novembre 2025

¹²⁶ Dividendes démographiques, Disponible sur <https://drc.unfpa.org/fr/topics/dividendes-d%C3%A9mographiques?utm>, Consulté en date du 18 Novembre 2025

¹²⁷ Saint-Père François I^{er}, *Lettre encyclopédique Laudato Si'*, Disponible sur https://www.vatican.va/content/francesco/fr/encyclicals/documents/papa-francesco_20150524_enciclica-laudato-si.html, Consulté en date du 10 Novembre 2025

¹²⁸ United Nations, World Population Prospects (revision 2024-2025), Disponible sur <https://population.un.org/wup/?utm> , Consulté en date du 17 Janvier 2026

¹²⁹ Communication environnementale à Goma : un levier encore sous-exploité pour changer les comportements face à la dégradation écologique urbaine, Octobre 2025, Disponible sur <https://dec-rdc.org/communication-environnementale-a-goma-un-levier-encore-sous-exploite-pour-changer-les-comportements-face-a-la-degradation-ecologique-urbaine/?utm> , Consulté en date du 12 Novembre 2025

transformation rapide et profonde du paysage urbain de Goma, caractérisée par une forte croissance des zones bâties passées de 13 km² à 38 km² entre 1986 et 2022, au détriment des espaces agricoles, forestiers et nus.¹³⁰ Au regard de sa position géo-écologique, cette ville a besoin d'une gestion environnementale de rigueur. Elle est située dans le graben occidental de l'Afrique central et est surplombée dans la partie nord par une importante chaîne volcanique de Virunga qui a à son sein le Nyiragongo comme volcan actif. Elle est également limitée au sud par le lac Kivu, réputé par son gaz méthane dont le danger n'est plus à démontrer.¹³¹

Au sujet du lac Kivu, il sied de noter que l'absence d'une politique de gestion du gaz dans ce lac impose aux habitants de la ville de Goma et tous les autres riverains de ce lac *le préjudice d'éco-anxiété*. Celui-ci est défini comme *un préjudice qui recouvre les situations où le requérant peut légitimement prétendre avoir ressenti des angoisses et des inquiétudes persistantes du fait de l'action ou de l'inaction climatique de l'administration*.¹³² Cette position est une interpellation pour une gestion écoresponsable de la ville de Goma car l'urbanisme et l'environnement sont deux faces d'une même médaille qui doivent toujours marcher ensemble dans toute cohérence. Un rapport démontre que l'urbanisme rapide, trop peu encadré par les normes foncières et environnementale, aggrave la situation dans le bassin du lac Kivu¹³³.

La problématique de notre réflexion s'inscrit dans le contexte de la ville de Goma, dont la démographie est émergente, mais visiblement en carence des mesures de police proportionnelles pour sa gestion

¹³⁰ M. VYALIRENDI BELDEN, K. MAYANI JANVIER et N. ATHANASE, « Analyse diachronique de l'expansion urbaine de la ville de Goma (RDC) durant la période 1986 -2022 », In *Revue Ecosystèmes et Paysages*, Pp.1-12

¹³¹ D. NDANGUZA et alii, "Mathematical Modeling of Methane Gas Extraction from Lake Kivu" In *African Journals Online*, Avril 2025, Vol 7, Numéro 1, P.2

¹³² M. BARTOLUCCI, *Le préjudice d'anxiété en droit public*, RFDA, 2018, P. 153

¹³³ KATONGO SEYUGA, "Climate, Peace and Security in eastern Democratic Republic of the Congo", In *SIPRI Insights on Peace and Security*, No. 2025/02, March 2025, P. 2, Disponible sur https://www.sipri.org/sites/default/files/202503/2025_02_climate_peace_and_security_in_eastern_drc.pdf?utm_, Consulté en date du 11 Novembre 2025

environnementale. Selon la Revue Mondiale de la Population, la population de Goma est estimée en 2026 à 858 217 habitants. Juste pour une année, la ville a connu une croissance de sa population estimée à 38 363 habitants, soit une augmentation annuelle de 4,68%.¹³⁴ Cette croissance démographique va de pair avec les défis environnementaux dans la ville et de ce fait, elle impose une gestion environnementale à sa taille. Notre réflexion vise à interroger les standards juridiques et politiques sur la gestion de la ville de Goma aux fins de proposer des pistes pour une gestion environnementale de cette ville. Ensuite, il sera question d'analyser l'impact de la gestion du littoral du lac Kivu sur l'environnement de la ville de Goma. Enfin, nous allons interroger la gestion de déchets plastiques dans la ville de Goma et son lien avec l'environnement.

2. Standards Juridiques en matière de gestion environnementale en RD Congo

En RD Congo, la question relative à un environnement sain et propice à un épanouissement intégral a une valeur constitutionnelle.¹³⁵ En d'autres termes, la garantie de la jouissance du droit à un environnement sain et propice par toute personne est une obligation constitutionnelle de l'État congolais. Cette obligation s'inscrit dans le cadre fixé par la déclaration de Stockholm, issue de la conférence de Nations Unies pour l'environnement à l'occasion du *premier sommet de la terre*. Le principe premier de cette déclaration stipule que *l'homme a un droit fondamental à la liberté, à l'égalité, et à des conditions de vie satisfaisantes, dans un environnement dont la qualité lui permette de vivre dans la dignité et le bien-être. [...]*.¹³⁶ Dans la même veine, la déclaration de Stockholm n'est pas restée indifférente

¹³⁴ Revue Mondiale de la Population, Disponible sur <https://worldpopulationreview.com/cities/dr-congo/goma?utm> , Consulté en date du 18 janvier 2026.

¹³⁵ Article 53, Constitution du 18 Février 2006 telle que révisée par la loi N0 11/002 du 20 Janvier 2011 portant révision de certains articles de la constitution de la République Démocratique du Congo du 18 Février 2006, In *Journal officiel de la République Démocratique du Congo*, Numéro spécial, 16 Février 2006, Cabinet du président de la république

¹³⁶ Principe 1er, *La déclaration de Stockholm*, 16 Juin 1972.

au sujet des défis environnementaux dans les agglomérations urbaines. A cet effet, le 15^{eme} principe dispose : *En planifiant les établissements humains et l'urbanisation, il faut veiller à éviter les atteintes à l'environnement et à obtenir le maximum d'avantages sociaux, économiques et écologiques pour tous. [...].* En 1992, les Etats ont adopté la déclaration de Rio de Janeiro qui a fait émerger le concept des droits et des responsabilités des pays dans le domaine de l'environnement. Dans la même optique, en 2016, l'Assemblée générale de Nations Unies ont adopté la résolution 71/256 dans laquelle les Etats se sont engagés notamment à « *préserver l'environnement et, à cet effet : promouvoir les énergies propres et l'utilisation durable des terres et des ressources dans le contexte du développement urbain ; protéger les écosystèmes et la biodiversité et, notamment, adopter des modes de vie sains, en harmonie avec la nature ; promouvoir des modes de consommation et de production durables ; renforcer la résilience urbaine ; réduire les risques de catastrophe ; et atténuer les changements climatiques et s'y adapter.* »¹³⁷

Au-delà de la constitution et engagements internationaux, la RD Congo s'est dotée d'un cadre législatif interne en matière d'environnement, qui fixe des règles et principes dans ce secteur. C'est ainsi la loi-cadre sur l'environnement Loi N°11/009 du 09 juillet 2011 portant principes fondamentaux relatifs à la protection de l'environnement sera promulguée. Cette loi vise à prévenir les risques, à lutter contre les formes de pollutions et nuisances, et à améliorer la qualité de la vie des populations dans le respect de l'équilibre écologique.¹³⁸ Dans le cas sous examen, des politiques concrètes devraient être proposées comme réponses à ce que la loi se propose de

¹³⁷ Résolution 71/256, adoptée par l'Assemblée Générale de Nations Unies le 23 Décembre 2016, Disponible sur <https://documents.un.org/doc/undoc/gen/n16/466/58/pdf/n1646658.pdf> , Consulté en date du 11 Novembre 2025

¹³⁸ Préambules, Loi N°11/009 du 09 Juillet 2011 portant principes fondamentaux relatifs à la protection de l'environnement, In *Journal officiel*, Cabinet du Président de la République, Numéro spécial.

prévenir dans la ville de Goma, car la loi est territoriale¹³⁹. Jusqu'à ce jour, il s'observe un mutisme de l'État par rapport à la mise en place des politiques environnementale dans la ville de Goma. Cette situation est expliquée notamment par un urbanisme rapide et non planifié, la dépendance aux partenaires extérieurs et aussi un manque de volonté politique locale.

A l'aube de la décentralisation, Loi organique n° 08/016 du 07 octobre 2008 portant composition, organisation et fonctionnement des Entités Territoriales Décentralisées et leurs rapports avec l'État et les Provinces a donné à la ville, comme entité locale, des prérogatives importantes en matière environnementale. Il est reconnu au conseil exécutif urbain la responsabilité *de proposer au Conseil urbain le programme d'action du développement [...] environnemental*.¹⁴⁰ La ratio legis derrière cette disposition est effectivement le souci du législateur de prendre en ligne de compte la gestion environnementale dans la gouvernance de chaque ville de la RD Congo. Cette prérogative a été reléguée à la ville comme entité autonome pour que la question soit traitée avec plus de lucidité liée à l'avantage de la proximité du pouvoir. Dans l'esprit du législateur, la proposition de ce plan devrait être amendé, adopté et budgétisé par le conseil urbain qui est l'organe délibérant. La même loi charge le conseil urbain de délibérer sur différentes matières notamment l'entretien et *la gestion des parcs publics*¹⁴¹ se trouvant dans la circonscription administrative de la ville.

En confrontant ces exigences constitutionnelles, conventionnelles et légales sur la gestion environnementale avec la réalité, il s'aperçoit qu'il y a une démarcation considérable. L'État congolais, comme ses

¹³⁹ La territorialité de la loi : C'est un principe juridique assez fondamental selon lequel la loi s'applique sur le territoire de l'Etat qui l'a adoptée, sauf exceptions prévues par le droit dont notamment la notion de l'extraterritorialité et le principe de la personnalité.

¹⁴⁰ Article 39, Loi organique n° 08/016 du 07 octobre 2008 portant composition, organisation et fonctionnement des Entités Territoriales Décentralisées et leurs rapports avec l'État et les Provinces, In *Journal Officiel*, Cabinet du Président de la République, Numéro spécial.

¹⁴¹ Article 11, Loi organique n° 08/016 du 07 octobre 2008, *Op.cit*.

démembrements dont la ville de Goma dans le cas en examen, est assez timide dans la mise en place des politiques concrètes pour respecter son obligation constitutionnelle de garantir à tout le monde un environnement sain et propice à l'épanouissement intégral dans son espace urbain de Goma. La ville est marquée par la pollution acoustique quasi permanente du fait des églises et maisons dites « éditions » ainsi que les agents de marketing par mégaphone, la spoliation des espaces verts, la pollution de l'air à Kituku par les activités de l'abattoir etc., qui sont des indicateurs de contre-performance. Cette réalité de terrain appelle en principe l'État congolais à honorer son obligation constitutionnelle et ses différents engagements à l'international dont nous avons fait une brève et exemplative énumération.

Au sujet du programme d'action du développement environnemental tel que prévu dans la loi sur les entités locales, il importe de relever qu'à ce jour la ville de Goma ne dispose d'aucun programme urbain de gestion environnementale lisible. La ville est prise dans le fait de l'action par des mutations environnementales sans aucun programme d'action, ni plan de contingence encore moins des politiques d'anticipation et d'atténuation. Suite à cette lacune, certains coins de la ville de Goma dont notamment les quartiers Birere, Ndosho, Majengo... connaissent des inondations, des maladies à support hydrique et la destruction de plusieurs habitats à cause des eaux de ruissellement non drainées et beaucoup d'autres problèmes environnementaux.¹⁴² Au sujet des parcs publics, il est atypique de constater que la ville de Goma n'en a aucun à son sein malgré sa situation géo-écologique favorable. La pratique de spoliation des espaces publics dépouille l'entité de quasiment tout son domaine de façon qu'elle ne dispose plus d'espaces pour les parcs publics. Certains experts estiment que l'état de lieu de la situation

¹⁴² Projet d'amélioration de la sécurité à l'aéroport international de Goma (PASAG), RDC, financé par la Banque Mondiale, P.17, Disponible sur <https://documents1.worldbank.org/curated/en/612161556783742428/pdf/Plan-de-Gestion-Environnementale-et-Sociale-de-Construction-d-Un-Collecteur-pour-l-Evacuation-des-Eaux-Pluviales-de-l-Aeroport-Vers-le-Lac-Kivu-Ville-De-Goma-Province-Du-Nord-Kivu.pdf> , Consulté en date du 12 Novembre 2025

environnementale de la ville de Goma est *médiocre*, marqué notamment par l'insalubrité, carence des espaces verts, un mauvais entretien des espaces publics.¹⁴³

La carence des politiques étatiques et des mesures de police courageuses dans la perspective d'assurer le droit à un environnement sain est en déphasage avec les obligations de l'Etat à l'international au travers notamment les déclarations de Stockholm et de Rio ainsi que le récent avis consultatif de la Cour Internationale de Justice sur les obligations de l'Etat dans la protection de l'environnement¹⁴⁴.

3. L'accès au Lac Kivu pour tous : un point d'achoppement dans la gestion environnementale

Le législateur congolais, dans toutes sa prévoyance et sa clairvoyance, a fixé la notion de *la servitude d'utilité publique de 100 mètres à partir des berges, dite servitude de libre accès*.¹⁴⁵ Un acte réglementaire, comme mesure d'application de la loi dont l'Arrêté Interministériel n° 0021 du 29 octobre 1993 portant application de la réglementation sur les servitudes fixe 10 mètres à partir de la ligne formée par le niveau le plus élevé qu'atteignent les eaux dans leur période des crues normales comme servitude d'utilité publique.¹⁴⁶ Cet espace de 10 mètres, en principe devrait rester libre, exempt de toutes constructions, sauf les cas exceptionnels dont notamment l'hypothèse des concessions publiques dont les conditions d'obtention sont strictement fixées par la loi. Cette mesure a des motivations liées au

¹⁴³ BAHIZE BAREMBIMANA Ildefonse, « La sensibilisation comme technique de protection de l'environnement : cas de la ville de Goma, au Nord Kivu en RD Congo », In *Bulletin d'Informations Touristiques et Environnementales*, N° 03, 2012, Pp.53-54

¹⁴⁴ Avis Consultatif : *Obligations des Etats en matière de changement climatique*, Cour Internationale de Justice, Juillet 2025, Disponible sur <https://www.icj-cij.org/sites/default/files/case-related/187/187-20250723-adv-01-00-fr.pdf>, Consulté le 11 Novembre 2025

¹⁴⁵ Article 40, Loi n° 15/026 du 31 décembre 2015 relative à l'eau, In *Journal Officiel*, Cabinet du Président de la République, Numéro spécial

¹⁴⁶ Article 1^{er}, Arrêté Interministériel n° 0021 du 29 octobre 1993 portant application de la réglementation sur les servitudes, In *Journal officiel*, Cabinets des ministres des Affaires Foncières et Ministère des Travaux Publics Aménagement du Territoire, Urbanisme et Habitat, Numéro spécial

droit de chacun d'admirer le lac, mais également liées à l'environnement des entités côtières du lac : la ville de Goma dans le cas sous examen. Le lac étant du domaine public de l'Etat, tout citoyen a droit de jouir du lac pour des raisons notamment touristique, de recherche scientifique tout comme d'utilisation domestique des eaux du lac.¹⁴⁷ Privatiser les zones côtières du lac Kivu est une mesure attentatoire au droit reconnu à tous de jouir de la beauté de ce patrimoine commun.

Par ailleurs, il y a également des motivations liées à l'environnement et à la biodiversité en observant ces 10 mètres de servitude. Défini comme la partie du lit des lacs et cours d'eau, qui héberge beaucoup d'animaux qui vivent en milieu aquatique dont notamment les mammifères, canards, reptiles, batraciens, poissons et presque toutes les catégories d'invertébrés, en plus des insectes, vers, larves et mollusques,¹⁴⁸ le littoral constitue en fait un espace de vie pour ces espèces qui sont importantes pour la biodiversité. La végétation sur le littoral protège également les habitations des dommages causés par le vent venant directement du lac qui est à la base des indices d'humidité sur les murs de construction. Elle est en effet, un élément très important pour l'embellissement des paysages à l'extrémité de la ville susceptible d'attirer plus des touristes et d'autres aventuriers admirateurs de la nature.

Il y a moins de risques d'inondation dans les zones côtières lorsque cette végétation est entretenue. Car pendant la saison pluvieuse, le lac dégage assez d'eau en dehors de son lit. Cette végétation réduit sensiblement les risques des inondations côtières, car elle absorbe de l'eau qui aurait dû sortir du lit. *On reconnaît aux milieux riverains une très grande valeur économique, récréative, esthétique, faunique et*

¹⁴⁷ Les articles 16, 26, 27, Loi N°73-021 portant régime général des biens, régime foncier et immobilier et régime des sûretés, In *Journal Officiel*, Cabinet du Président de la République, Numéro spécial et les articles 5, 6, 7 de la Loi n° 15/026 du 31 décembre 2015 relative à l'eau, *Op.cit*

¹⁴⁸ V. CITULI ALINIRHU, « Gestion des dix mètres de rive du bassin sud du lac Kivu (Est de la RD Congo) et son impact sur l'environnement de son littoral », In *International Journal of Environmental Research and Public Health*, N°44, 2019, p. 75.

*environnementale*¹⁴⁹ qu'il convient de préserver. La préservation de l'espace de rive est une nécessité environnementale, que devrait être respectée comme cela transparait dans l'esprit et la lettre de la législation en la matière.

La réalité de la ville de Goma est assez alarmante à ce sujet, les hommes économiquement forts ont privatisé les rives du lac Kivu et cela en violation de la législation en la matière et à l'encontre de la nécessité environnementale et du droit de l'homme que cette zone représente. Pour des fins domestiques comme de recherche, les habitants de la ville de Goma n'ont presque plus d'espace où ils peuvent s'approvisionner en eau du lac qui du reste, est un droit leur reconnu par la loi de 2015 sur l'eau.¹⁵⁰ L'accès au lac est généralement subordonné au paiement d'une consommation dans les hôtels et d'autres espaces de divertissement qui s'y sont généralement établis ou l'autorisation d'accéder à une propriété privée.

La biodiversité se trouvant sur le littoral du lac Kivu est absolument menacée par des constructions dont les propriétaires arrivent jusqu'à utiliser des méthodes *éco-criminelles* pour la poussée des eaux du lac notamment par remblayage de la terre, collection de la terre dans des sacs et le bétonnage. Le long du lac Kivu il n'y a plus de mammifères, canards, reptiles, batraciens, poissons et presque toutes les catégories d'invertébrés, en plus des insectes, vers, larves et mollusques qui doivent, en principe, être protégés sur fond de plusieurs instruments juridiques dont notamment la Convention sur la Diversité Biologique de Nations Unies de 1992.¹⁵¹

La question environnementale dans la ville de Goma a été absorbée par l'esprit d'incivisme écologique malheureusement avec la complicité notoire des autorités publiques qui ont livré les titres fonciers ainsi que des autorisations de bâtir sur ces espaces en violation de la loi. Dans d'autres villes, comme par exemple Bukavu il

¹⁴⁹ V. CITULI ALINIRHU, *Op. Cit*, P.76

¹⁵⁰ Article 24, Loi n° 15/026 du 31 décembre 2015 relative à l'eau, *Op.cit*.

¹⁵¹ Disponible sur <https://www.cbd.int/doc/legal/cbd-fr.pdf> , Consulté en date du 12 Novembre 2025.

y a eu des mesures assez timides de l'autorité urbaines pour faire respecter le principe de 10 mètres, mais avec trop peu de succès.¹⁵² A Goma, quelques mesures de salive et trop isolées ont été entreprises.

4. La gestion des déchets plastiques : Un défi environnemental de taille dans la ville de Goma

Les grandes villes sont également aujourd'hui confrontées à la problématique de gestion des déchets plastiques qui sont en surproduction dans le monde. La ville de Goma n'est pas à l'abri de cette pollution plastique. Il suffit de se promener dans la ville pour remarquer une quantité impressionnante des déchets dans les rues, les canaux de canalisation, les marchés publics et le long du lac Kivu.¹⁵³ Cette situation expose la ville à des conséquences drastiques sur le plan environnemental notamment la pollution de l'air, du sol, des eaux du lac Kivu et la détérioration de la biodiversité dans la ville. Sur le plan sanitaire, les bouchons dans les caniveaux sont à la base de la prolifération des maladies du fait des eaux stagnantes. Il y a un relâchement dans la gestion des déchets plastiques dans la ville par manque d'éducation environnementale et de politique publique spécifique sur la question de gestion de ce type des déchets. La gestion des plastiques est un cycle dont l'aboutissement est la transformation. Par ailleurs, à Goma ce cycle n'arrive pas à son terme.

Selon les nations unies, le monde produit en moyenne environ 430 millions de tonnes de plastique par an.¹⁵⁴ Ces plastiques sont jetés dans la nature après leur utilisation et sont à la base des effets environnementaux néfastes dont on parle assez peu. Dans

¹⁵² Sud-Kivu : pour le respect de 10 mètres de rive le long du lac Kivu, Disponible sur <https://acp.cd/province/sud-kivu-pour-le-respect-de-10-metres-de-rive-le-long-du-lac-kivu/?utm>, Consulté en date du 12 Novembre 2025

¹⁵³ Goma, l'accumulation des déchets plastiques dans le lac kivu, une menace grave sur l'écosystème, Disponible sur <https://congorassure.com/index.php/environement/2024/06/06/goma-laccumulation-des-dechets-plastiques-dan-dans-le-lac-kivu-une-menace?utm> , Consulté en date du 18 janvier 2026.

¹⁵⁴ Qu'est-ce que la pollution plastique, Disponible sur <https://www.un.org/sustainabledevelopment/fr/2023/08/01/explainer-what-is-plastic-pollution/?utm> , Consulté en date du 14 Novembre 2025.

l'environnement, ces détritiques plastiques subissent une lente dégradation photo chimique, physique et/ou biologique formant des petites particules plastiques, les microplastiques secondaires, par opposition aux microplastiques primaires produits eux intentionnellement par l'homme pour des usages variés (produits cosmétiques—gommages, peintures etc.¹⁵⁵ Des recherches scientifiques ont prouvé que l'homme peut être amené à ingérer chaque jour des microplastiques à travers l'alimentation, les boissons ou encore l'air via le mécanisme de clairance mucociliaire au niveau des poumons après inhalation.¹⁵⁶ La gestion des déchets plastiques est un problème environnemental dont les conséquences sur la santé publique sont incalculables sur le court comme le long-terme.

Cette crise n'a pas laissé indifférente la communauté internationale. En 2022, l'Assemblée générale des Nations unies ont adopté la résolution 5/14 intitulée *Mettre fin à la pollution plastique : vers un instrument international juridiquement contraignant*.¹⁵⁷ Cette résolution s'est assignée comme objectif de convoquer un comité de négociation intergouvernemental sur un instrument international juridiquement contraignant sur la pollution par les plastiques. Les discussions au sein du comité de négociation intergouvernemental sont toujours en cours.¹⁵⁸ D'autres pays au niveau national ont pris des initiatives individuelles pour faire face à ce fléau environnemental dont notamment dans l'espace de l'union européenne, la commission a adopté en 2018 *the European Strategy for Plastics in a Circular*

¹⁵⁵ L. ETIENNE-MESMIN et alii, « Microplastique dans notre alimentation : un focus sur la santé intestinale », In *Cahiers de Nutrition et de Diététique*, Mai 2022, Pp.272-273.

¹⁵⁶ E. FOURNIER, et alii, « Impact of Microplastics in Human Health ». In *Handbook of Microplastics in the Environment*, Cham: Springer International Publishing, 2020. Pp. 1—25,

¹⁵⁷ Résolution adoptée par l'Assemblée des Nations-Unies du Programme des Nations Unies pour l'environnement Cinquième session, le 02 Mars 2022, Disponible sur https://wedocs.unep.org/bitstream/handle/20.500.11822/40597/Plastic_pollution_UNEP_EA.5_Res.14_EPP_FR.pdf, Consulté en date du 14 Novembre 2025

¹⁵⁸ Comité de négociation intergouvernemental sur la pollution plastique, Disponible sur <https://www.unep.org/inc-plastic-pollution?utm>, Consulté en date du 14 Novembre 2025.

*Economy*¹⁵⁹, Également au Kenya en 2017 une forte mesure portant interdiction des sacs plastiques a été prise.¹⁶⁰

Jusqu'à ce jour, il n'y a pas de politique courageuse pour la gestion écologique de ces déchets. Dans la plupart de cas, ces derniers sont soit brûlés soit enfouis sous terre après les travaux communautaires. Cependant, si l'incinération des déchets plastique est à la base des gaz très susceptibles de polluer l'air et ainsi être dangereux pour l'homme¹⁶¹, leur enfouissement peut être durablement toxique pour le sol.¹⁶² Dans d'autres cas, ces déchets sont jetés dans les égouts ou des caniveaux qu'ils obstruent au point de provoquer des épisodes d'inondations. On peut donc regretter l'existence de trop peu d'initiatives entrepreneuriales dans le domaine de la transformation de ces déchets à Goma dans la perspective de l'économie circulaire. Des efforts dans ce domaine et un accompagnement conséquent de l'autorité publique pourrait préserver la ville de l'hécatombe.

5. Perspectives de gestion environnementale dans la ville de Goma

D'entrée de jeu, il est urgent que la ville de Goma puisse mettre en place une approche holistique dans sa gouvernance environnementale qui ne se limite pas seulement au respect de la législation mais également à la prise en compte des dimensions environnementales, sociales et économiques. Au niveau structurel, il faudra replacer la

¹⁵⁹ A European Strategy for Plastics in a Circular Economy, Disponible sur <https://circular-cities-and-regions.ec.europa.eu/support-materials/eu-regulations-legislation/european-strategy-plastics-circular-economy> , Consulté en date du 17 Novembre 2025.

¹⁶⁰ Le Kenya interdit les sacs en plastique pour lutter contre la pollution, Disponible sur [Le Kenya interdit les sacs en plastique pour lutter contre la pollution](#), Consultée en date du 17 Novembre 2025

¹⁶¹ F. PRINCE LUSUNGU WITANDAY, *Evaluation des ménages sur la gestion des déchets plastiques en ville de Goma dans le quartier Himbi en RDC*, Disponible sur <https://www.memoireonline.com/11/12/6477/Evaluation-des-menages-sur-la-gestion-des-dechets-plastiques-en-ville-de-Goma-dans-le-quartier-Him.html> , Consulté en date 14 Novembre 2025.

¹⁶² Combien de temps met le plastique pour se dégrader dans la nature ? Disponible sur https://www.uniclimate.org/combien-de-temps-met-le-plastique-pour-se-degrader/#google_vignette, Consulté en date du 14 Novembre 2025.

question de l'environnement au centre des priorités. Cela impose à l'administration urbaine avec l'appui de l'administration provinciale et centrale de respecter et de faire respecter la législation en la matière avec le concours de la justice. L'adoption d'un programme de gestion environnemental de la ville de Goma, tel que prévu par la loi sur la décentralisation est une étape importante car elle permettra la ville de faire face aux effets des mutations climatiques avec précaution et prévention.

Il faudra mettre sur pied un véritable plan de restauration écologique pour récupérer le littoral du lac Kivu spolié en faisant respecter la loi en la matière. Tous les titres de propriété établis le long du lac Kivu devraient être tout simplement considérés nuls. Étant établis sur une servitude de l'État, ils doivent subir toutes les conséquences de droit dans le cas d'espèce.

Il y absolument nécessité de rendre justice à cette nature¹⁶³ qui a subi assez de dommages. Les dix mètres de servitude d'utilité publique du lac Kivu devraient être considéré comme le *Gange* et à son principal affluent, la *Yamuna* auquel la Haute Cour de l'État d'Uttarakhand en Inde a reconnu la personnalité juridique comme des *entités vivantes* pour renforcer leur protection juridique.¹⁶⁴

Au sujet des déchets plastiques, il importe de sauver la ville de Goma de la pollution dont les conséquences sur l'écosystème et la santé publique sont notoires et scientifiquement prouvées. La ville devrait sur le court-terme, s'appuyer sur des résultats d'une étude approfondie sur les initiatives locales de transformation de déchets plastiques. L'idée est de les identifier et concevoir un programme d'accompagnement pour leur viabilité. Sur le moyen et long-terme, il faudra prendre des mesures fiscales et non fiscales *vertes*¹⁶⁵ sur

¹⁶³ V. David, « La nouvelle vague des droits de la nature. La personnalité juridique reconnue aux fleuves wanganui, Gange et Yamuna », In *Revue Juridique de l'Environnement*, 2017, n° 3, pp. 409-424.

¹⁶⁴ High Court of Uttarakhand at Nainital, 20 mars 2017, Mohd. Salim vs. State of Uttarakhand & others, Writ Petition (PIL) No. 126 of 2014.

¹⁶⁵ Il s'agit essentiellement de mettre en place des taxes et impôts qui doivent frapper l'importation et la commercialisation des plastiques. Ces recettes devraient être

l'importation et la commercialisation des emballages non biodégradables et encourager parallèlement des initiatives locales de production des emballages écologiques.

6. Conclusion

La gestion environnementale de la ville de Goma présente assez d'insuffisances pour faire face aux enjeux climatiques actuels. Nous avons noté une profonde démarcation entre le standard juridique en la matière et la réalité de terrain, qui est trop inquiétante. Jusqu'à ce jour, la ville de Goma n'a pas de programme urbain d'action pour le développement environnemental tel que prévoit la loi de 2008 sur la décentralisation. Cette carence expose l'entité aux aléas des mutations environnementales sans défense. Il a également été question de démontrer que les constructions privées érigées sur le littoral du lac Kivu sont aux antipodes des exigences légales en la matière dont l'exigence d'observer 10 mètres de la servitude de libre accès. Cette situation le long du lac Kivu est éco-criminelle mais également attentatoire au droit de tout le monde d'avoir accès au lac Kivu. Enfin, nous avons épinglé la problématique de la pollution plastique dans la ville de Goma. La gestion environnementale de la ville de Goma étant une question cruciale, nous avons proposé quelques perspectives pour répondre aux défis actuels liées à la gestion écoresponsable.

Bibliographie

1. Textes légaux

- Assemblée générale des Nations Unies. (2016). *Résolution 71/256*.
<https://documents.un.org/doc/undoc/gen/n16/466/58/pdf/n1646658.pdf>
- Assemblée des Nations Unies pour l'environnement. (2022).
Résolution de la cinquième session.
https://wedocs.unep.org/bitstream/handle/20.500.11822/40597/Plastic_pollution.

destinées à financer des initiatives diverses pour la restauration de l'environnement, dans le cas d'espèce, la gestion de déchets plastiques. Telle est la raison de les qualifier des mesures fiscales et non fiscales vertes.

UNEP_EA.5 Res.14_EPP_FR.pdf Cour internationale de Justice. (2025). Avis consultatif : Obligations des États en matière de changement climatique. <https://www.icj-cij.org/sites/default/files/case-related/187/187-20250723-adv-01-00-fr.pdf>

République démocratique du Congo. (2006). *Constitution du 18 février 2006 telle que révisée par la loi n° 11/002 du 20 janvier 2011. Journal officiel de la République démocratique du Congo.*

République démocratique du Congo. (2011). *Loi n° 11/009 du 9 juillet 2011 portant principes fondamentaux relatifs à la protection de l'environnement. Journal officiel.*

République démocratique du Congo. (2008). *Loi organique n° 08/016 du 7 octobre 2008 portant composition, organisation et fonctionnement des entités territoriales décentralisées. Journal officiel.*

République démocratique du Congo. (2015). *Loi n° 15/026 du 31 décembre 2015 relative à l'eau. Journal officiel.*

République démocratique du Congo. (1973). *Loi n° 73-021 portant régime général des biens, régime foncier et immobilier et régime des sûretés. Journal officiel.*

République démocratique du Congo. (1993). *Arrêté interministériel n° 0021 du 29 octobre 1993 portant application de la réglementation sur les servitudes. Journal officiel.*

2. Ouvrages, articles scientifiques et rapports

Baremimana, I. B. (2012). La sensibilisation comme technique de protection de l'environnement : Cas de la ville de Goma, Nord-Kivu (RDC). *Bulletin d'Informations Touristiques et Environnementales*, (3).

Bartolucci, M. (2018). Le préjudice d'anxiété en droit public. *Revue française de droit administratif*, 153–160.

Bothoux, S., & Gaudin, O. (2021). L'urbanisme écologique : Un nouvel impératif ? *Métropolitiques*. <https://metropolitiques.eu/L-urbanisme-ecologique-un-nouvel-imperatif.html>

Cituli Alinirhu, V. (2019). Gestion des dix mètres de rive du bassin sud du lac Kivu (Est de la RDC) et impact sur l'environnement du

- littoral. *International Journal of Environmental Research and Public Health*, 44.
- Étienne-Mesmin, L., et al. (2022). Microplastiques dans notre alimentation : Un focus sur la santé intestinale. *Cahiers de Nutrition et de Diététique*, 57, 272–273.
- Fournier, E., et al. (2020). Impact of microplastics in human health. In *Handbook of Microplastics in the Environment* (pp. 1–25). Springer.
- Katongo Seyuga. (2025). *Climate, peace and security in eastern Democratic Republic of the Congo* (SIPRI Insights No.2025/02).SIPRI.
https://www.sipri.org/sites/default/files/202503/2025_02climatepeaceandsecurityineasterndrc.pdf
- Lusungu Witanday, P. F. (2012). *Évaluation des ménages sur la gestion des déchets plastiques en ville de Goma : Quartier Himbi* (RDC). <https://www.memoireonline.com/11/12/6477>
- Ndanguza, D., et al. (2025). Mathematical modeling of methane gas extraction from Lake Kivu. *African Journals Online*, 7.
- Vyalirendi, B. M., Mayani, J. K., & Athanase, N. (2022). Analyse diachronique de l’expansion urbaine de la ville de Goma (RDC) de 1986 à 2022. *Revue Écosystèmes et Paysages*.

3. Sources web et rapports spécialisés

- Banque mondiale. (2019). *Projet d’amélioration de la sécurité à l’aéroport international de Goma* (PASAG).
<https://documents1.worldbank.org>
- Organisation des Nations Unies. (2023). *Qu’est-ce que la pollution plastique* ?
<https://www.un.org/sustainabledevelopment/fr/2023/08/01/explainer-what-is-plastic-pollution>
- Programme des Nations Unies pour l’environnement. (2024). *Comité de négociation intergouvernemental sur la pollution plastique*.
<https://www.unep.org/inc-plastic-pollution>

Saint-Père François. (2015). *Lettre encyclique Laudato Si'*.https://www.vatican.va/content/francesco/fr/encyclicals/documents/papa_francesco_20150524_enciclica-laudato-si.html.

UNFPA. (2024). *Dividendes démographiques*.
<https://drc.unfpa.org/fr/topics/dividendes-d%C3%A9mographiques>.

Associations de commerçants et défaillance institutionnelles en RDC : Analyse de la gouvernance associative dans la ville de Goma

Par Ariane Aksanti Badesire*

Résumé : Cet article analyse l'émergence des associations de commerçants à Goma (RDC) comme une réponse endogène aux défaillances institutionnelles régissant le commerce. Mobilisant le cadre d'Elinor Ostrom, l'étude distingue deux formes d'associations : les associations mono-filière, qui instaurent des mécanismes de gouvernance plus efficaces que celles des associations mixtes, davantage orientées vers l'atténuation des tracasseries fiscales et dotées d'une structure moins formalisée. L'analyse révèle des défis structurels (confiance, transparence financière, démocratie interne) et formule des recommandations visant à renforcer leur rôle régulateur dans l'économie locale.

Mots clés : Association de commerçant, défaillance institutionnelle, Gouvernance associative, Action collective, Goma.

Introduction

Cette section introductive du travail présente le contexte de la défaillance institutionnelle en RDC, l'émergence du secteur associatif comme substitution institutionnelle et enfin la problématique et les objectifs de la recherche.

1.1. Contexte de la défaillance institutionnelle en RDC

L'environnement économique de la République Démocratique du Congo, et singulièrement celui de la ville de Goma, est marqué par une complexité fiscale structurelle qui pèse lourdement sur les opérateurs économiques. En effet, le système fiscal congolais se caractérise par une multiplicité de taxes, créant une opacité et une complexité telle que celui-ci devient non maîtrisable pour les

* Chercheure à Pole Institutue

assujettis en général, et pour les commerçants, toutes catégories confondues, en particulier. Deux facteurs majeurs expliquent cette complexité délétère du système fiscal congolais :

- L'administration est saturée par la présence de « nouvelles unités », c'est-à-dire des agents en attente de numéros matricules au sein de l'administration publique et de reconnaissance officielle par le pouvoir central à Kinshasa, n'ayant pas suivi le processus normal de recrutement au sein de la fonction publique. La précarité de ces agents est un moteur important de la pression fiscale : dépourvus de salaire, ils vivent exclusivement des primes perçues après le recouvrement des taxes et impôts, créant une incitation directe à la prédation.
- Cette complexité est aussi entretenue par la non-vulgarisation des textes réglementant le secteur du commerce général, laissant les opérateurs économiques dans une insécurité juridique permanente.

Cette conjonction de facteurs définit un état de défaillance institutionnelle, où les structures étatiques échouent à garantir un environnement économique stable, juste et prévisible pour la gestion du bien collectif que constitue le marché.

1.2. Émergence du secteur associatif comme substitution institutionnelle

Face à cette situation délétère de l'État dans son rôle de régulateur et de protecteur, une dynamique d'auto-organisation a émergé. Les commerçants, sujets à des tracasseries administratives et policières constantes, se sont constitués en associations à but non lucratif. Ces organisations du secteur à but non lucratif agissent par substitution institutionnelle, cherchant à pallier les lacunes de l'État en se dotant d'une structure organisationnelle interne capable d'assurer l'ordre, de défendre les droits de leurs membres contre les abus et de les inciter simultanément à s'acquitter de leurs devoirs fiscaux. Le rôle premier de ces associations est de limiter, par leur présence et leur

organisation, l'emprise et les abus des agents de l'État sur les inégalités d'information et de pouvoir au sein de la communauté marchande.

Cette dynamique trouve un fondement légal dans la Constitution de la République Démocratique du Congo. L'Article 37 garantit expressément la liberté d'association. Il établit un rôle de partenaire pour ces structures en ces termes : « *Les pouvoirs publics collaborent avec les associations qui contribuent au développement social, économique, intellectuel, moral et spirituel des populations et à l'éducation des citoyennes et des citoyens. Cette collaboration peut revêtir la forme d'une subvention.* »

Cette reconnaissance constitutionnelle de la collaboration entre pouvoirs publics et associations conforte la thèse de la substitution avancée par certains analystes, selon laquelle les effectifs des associations s'accroîtraient à mesure que ceux de la fonction publique diminueraient, (Laville & Salmon, 2017). Se basant sur les travaux d'Elinor Ostrom, il apparaît que l'État et le marché peuvent se révéler moins appropriés que l'auto-organisation de la population pour structurer les services aux personnes. C'est ainsi que cette substitution va s'observer dans le sens où avec les tracasseries, les associations sont mises en place pour limiter la présence des agents de l'État devant les étalages et laisser le travail aux associations.

Ce rôle de collaboration, bien que souvent non réalisé sur le terrain, confère une légitimité à l'action associative dans la sphère du développement socio-économique et justifie théoriquement la nécessité d'analyser leur gouvernance.

1.3. Problématique et objectifs de la recherche

Si les associations des commerçants sont initiées afin d'apporter une organisation plus ou moins rapprochée et être à l'écoute de ses membres adhérents pour accroître leur efficacité économique, leur fonctionnement réel soulève des interrogations légitimes. Dans la ville de Goma et plus précisément dans le secteur du commerce général, les associations se constituent soit selon les filières d'activités ou bien

regroupe toutes les catégories des petits commerçants toutes filières confondues. Elles jouent le rôle de défenseur des droits sans pour autant organiser de formations visant à amener les commerçants à maîtriser leurs droits et devoirs. Ces derniers demeurent donc au sein des associations avec leur limite de connaissance, ce qui crée une dépendance totale entre les deux parties tant que perdure les tracasseries des agents de l'État sur le marché. Ces commerçants se sentent dans l'obligation de payer les cotisations mensuelles quand ils se sentent étouffés par la multiplicité des taxes, et l'association profite de leur ignorance.

De surcroît, les commerçants ayant été victimes de tracasserie, une fois dans les associations n'arrivent pas à comprendre comment les contributions payées sont gérées parce qu'ils aimeraient bien avoir un compte rendu de l'affectation des fonds pour la transparence et planifier d'autres activités pour la pérennité de leur association. Cette situation vient questionner la gouvernance associative dans le domaine du commerce général dans la ville de Goma. Ainsi cette recherche veut répondre à la question de savoir : *Quels sont les mécanismes de gouvernance interne mis en place par les associations de commerçants à Goma pour pallier aux défaillances institutionnelles de l'État, et dans quelle mesure leur application est-elle conforme aux principes d'efficacité de l'action collective ?*

L'objectif de cette recherche est d'analyser, sur base de deux cas d'études et l'approche de l'analyse et développement institutionnel présenté par Ostrom en 1994 (Ostrom E., 1994), les mécanismes institutionnels mis en place par les deux catégories d'associations (mono filière et mixte) pour minimiser les défaillances institutionnelles qui s'observent dans le secteur du commerce général dans la ville de Goma. Notre hypothèse suggère que les associations mono filières présenteraient plus d'avantages chez les commerçants que celles à filière mixte dans le sens où elles iraient au-delà des tracasseries des agents de l'État et participeraient à la performance de ses acteurs en mettant en place de règles de conduite visant à réguler

les activités et minimiser les pertes surtout pendant la période de crise économique.

2. Revue de la littérature et cadre théorique

Trois sous sections sont présentées dont la définition et les valeurs fondamentales du secteur associatif, le concept de gouvernance associative et ses mécanismes organisationnels, le cadre théorique de l'action collective et enfin la théorie cognitive et dépendance des ressources.

2.1. Définition et valeurs fondamentales du secteur associatif

Dans cette sous-section, il est question de définir le secteur associatif et de présenter leurs valeurs fondamentales.

2.1.1. Définition du secteur associatif

Le secteur associatif est un secteur à but non lucratif occupant une place importante dans l'économie sociale et solidaire, (Hassani, 2024). Une association est un rassemblement de personnes à but non lucratif agissant pour répondre à un besoin social. Elle peut s'assimiler à une organisation à base communautaire défini comme un groupe d'individus qui se sont mis ensemble pour promouvoir des intérêts communs, (Polski, 2018). Elle se distingue du secteur privé lucratif par l'usage de ses excédents, qui doivent être réinvestis dans la poursuite de ses objectifs plutôt que distribués, et par une exigence de transparence dans la reddition de comptes.

2.1.2. Valeurs fondamentales du secteur associatif

Trois valeurs caractérisent une association : la démocratie, la solidarité et la non-lucrativité, (Vincenot, 2020).

- La démocratie

La démocratie au sein de l'association implique la promotion de la liberté d'expression, de choix et d'adhésion.

- La solidarité

La solidarité, quant à elle, renvoie à la culture d'entraide, de soutien mutuel et de la réponse à des besoins collectifs. L'on distingue deux acceptions de la solidarité dont celle philanthropique et celle démocratique, (Laville & Salmon, 2017). L'acception philanthropique vise le soulagement des pauvres mais favorise des liens de dépendance personnelle ; tandis que l'acception démocratique est émancipatrice parce qu'elle suppose une égalité de statut entre les personnes qui s'y engagent. Dans le cadre de cette étude à Goma, nous allons nous focaliser sur la solidarité démocratique horizontale, basée sur une réciprocité volontaire.

- La non-lucrativité

Enfin, la non lucrativité est une valeur centrale, qui ne vise pas à générer du profit à partager et réinvestit ses excédents dans la poursuite de ses objectifs. Pour le cas des associations dans la ville de Goma, les contributions mensuelles des membres ainsi que les frais d'adhésion constituent la source principale de leur financement.

2.2. Concept de Gouvernance associative et ses mécanismes

La gouvernance des associations est l'ensemble des mécanismes organisationnels qui ont pour effet de délimiter les pouvoirs et d'influencer les décisions des dirigeants associatifs, autrement dit, qui « gouvernent » leur conduite et définissent leur espace discrétionnaire, (Charreaux, 2000). Certains auteurs pensent que la question de gouvernance ne se pose pas dans les associations , mais d'autres auteurs ne partagent pas ce point de vue car montrant que le fait de ne pas avoir des véritables propriétaires accentue la nécessité de mettre en place des mécanismes de gouvernance afin de rassurer les donateurs sur l'utilisation des ressources mises à la disposition de l'association, (Zoukova, 2005).

L'analyse de l'entreprise comme un bien commun, tel que discuté par (Desreumaux & Brechet, 2013) , montre que les membres du groupe devraient partager l'idée de ce qui les unit et accepter les règles du jeu

de l'institution pour des actions efficaces. Dans le cadre de cette étude, le marché est considéré comme un bien commun.

Deux types de mécanismes de la gouvernance associative sont distingués : les mécanismes internes et externes, (Zoukousa, 2005). Les mécanismes internes sont mis en place afin de protéger l'organisation sans but lucratif de l'intérêt personnel de ses membres et éviter tout comportement extrême. Ils comprennent les mécanismes spontanés et intentionnels. Les mécanismes spontanés sont composés des textes associatifs tels que le statut, les règlements intérieurs et la charte ; des instances associatives dont l'assemblée générale, le conseil d'administration, le bureau et les commissions ad hoc ou thématiques ; et la confiance et l'éthique. La confiance et l'éthique sont fondamentales pour une vie associative. La confiance est définie comme la capacité de coopérer de façon spontanée, sur la base de valeurs partagées, informelles, plutôt que sous l'empire de règles édictées, (Fukuyama F. , 1992). Pour gagner la confiance et réduire l'asymétrie d'information, les associations doivent user de la transparence dans leur gestion. Chaque partie prenante attend une certaine forme de transparence et certains comptes à rendre, (Plaisance, 2022). Les règlements intérieurs, quant à eux, fixent les règles de conduite et permettent de mettre de l'ordre dans la conduite et sanctionner de déviations pour l'efficacité de l'organisation.

Les mécanismes intentionnels constituent la deuxième forme des mécanismes de gouvernance associative interne. Ils désignent l'ensemble des dispositifs volontairement mis en place par les dirigeants ou les membres d'une association afin d'assurer une gestion efficace, transparente et conforme à sa mission. Ces mécanismes permettent de faire un suivi permanent par le conseil d'administration des actions des dirigeants d'une association et rendent compte de différents actes posés par ces derniers. L'on distingue les mécanismes intentionnels spécifiques (conseil d'administration, bureau, etc.) et les mécanismes intentionnels non spécifiques qui concernent principalement l'environnement légal.

Hormis les mécanismes internes, il existe aussi des mécanismes externes qui sont des mécanismes mis en place par l'ensemble des parties prenantes ayant un lien contractuel ou pas, exerçant une influence quelconque sur la structure associative. Ces mécanismes se subdivisent en deux, ceux mis en place par les partenaires financiers (les services de l'Etat, les collectivités financeuses, les banques, les divers donateurs) et ceux mis en œuvre par les partenaires ayant un lien contractuel autre que financier ou appartenant au même réseau ou union associative, clients, fournisseurs et environnement légal, politique et réglementaire. Au regard du contexte sécuritaire dans lequel s'effectue cette recherche et les limites financières, nous nous limiterons aux mécanismes internes.

2.3. Cadre théorique de l'action collective

Pour analyser le fonctionnement de ces associations, nous considérons les principes de gestion des biens collectifs d'Elinor Ostrom. Les principes fondamentaux de la gestion des biens collectifs portent notamment sur :

- Les droits d'accès qui doivent être clairement définis ;
- Les avantages proportionnels aux coûts assumés ;
- Des procédures mises en place pour faire des choix collectifs ;
- L'existence des règles de supervision et de surveillance ;
- L'application des sanctions graduelles et différenciées ;
- L'institution des mécanismes de résolution des conflits ;
- La reconnaissance de l'organisation par l'État en place ;
- L'organisation à plusieurs niveaux de l'ensemble du système.

L'enjeu central est la résolution des dilemmes sociaux. (Holland & Sene, 2010) rappellent que si le coût marginal de la contribution individuelle est supérieur au bénéfice marginal perçu, un individu rationnel refusera de contribuer au bien collectif. La communication directe et les innovations institutionnelles sont donc cruciales pour favoriser la confiance et élaborer des règles communes.

2.4. Théorie cognitive et dépendance des ressources

Notre cadre d'analyse est enrichi par deux théories complémentaires. Les théories cognitives, mises en avant par (Meier & Schier, 2008), offrent une perspective pertinente pour analyser la gouvernance des associations où coexistent des objectifs pluriels. Elles définissent la gouvernance comme l'ensemble des mécanismes permettant d'avoir le potentiel de création de valeur par l'apprentissage et l'innovation. Elles mettent l'accent sur le concept de connaissance que sur celui de l'information.

Parallèlement, la théorie de la dépendance des ressources stipule que les organisations sans but lucratif doivent s'adapter en permanence aux changements de leur environnement pour pouvoir lever de nouvelles ressources financières. Cette théorie explique comment les acteurs dont dépend l'association façonnent la structure de la gouvernance ainsi que ses choix stratégiques. L'évaluation de la performance des associations peut se baser sur la satisfaction des parties prenantes, la perception de la confiance, et la maximisation de la valeur sociale, critères définis par (Plaisance, 2022). Bien que son caractère polysémique soit souligné par (Bréchet & Desreumaux, 2001), la valeur créée par les associations est subjective et bien que n'étant pas au sens de valeur actionnariale, elle contribue à une valeur qui s'exprime en termes d'utilité pour ses membres.

3. Méthodologie

Cette section méthodologique se structure en quatre points dont l'approche et justification, le protocole de collecte des données, l'analyse des données et enfin les limites méthodologiques.

3.1. Approche et justification

Cette recherche adopte une approche qualitative empirique basée sur l'étude de cas multiples. Cette méthode est justifiée par la nécessité de comprendre en profondeur les mécanismes informels de gouvernance et les perceptions des acteurs dans un contexte complexe où les données quantitatives sont rares ou peu fiables.

3.2. Protocole de collecte des données

La collecte des données s'est déroulée sur la période du 20 au 28 novembre 2025. La procédure a suivi un protocole rigoureux pour minimiser les biais. Nous avons d'abord pris contact avec les présidents des associations pour obtenir l'accès au terrain, avant de procéder aux entretiens avec les membres. Point crucial de notre démarche, les consultations avec les membres ont été effectuées sans la présence des présidents afin d'éviter toute autocensure ou modification de langage visant à plaire à la hiérarchie.

L'échantillon est constitué de 20 entretiens réalisés avec des membres d'associations et de 2 entretiens avec des commerçants non-membres. La taille de l'échantillon a été déterminée par le principe de saturation des données, la collecte s'arrêtant lorsque les nouvelles informations sont devenues redondantes sans ajout significatif. En complément des entretiens, des observations directes et indirectes des actions de l'association ont été menées in situ.

3.3. Analyse des données

Les données qualitatives ont fait l'objet d'une analyse thématique, structurée selon les axes définis dans le guide d'entretien. Le contenu de chaque entretien a été décortiqué pour identifier les mécanismes de gouvernance mis en place et confronter les pratiques observées aux défis théoriques identifiés.

3.4. Limites méthodologiques

Il convient de noter que l'étude se focalise principalement sur les mécanismes de gouvernance interne. Au regard du contexte sécuritaire précaire dans lequel s'effectue cette recherche et des contraintes financières, l'analyse approfondie des mécanismes externes a été limitée.

4. Résultats et discussion

L'analyse des données révèle une dichotomie marquée dans l'efficacité et la structuration des deux types d'associations étudiées.

La supériorité organisationnelle des associations mono-filière s'observe à travers leur capacité à aller au-delà de plaider pour les droits de ses membres, mais aussi à veiller sur l'organisation de la filière afin de minimiser les pertes. Une des actions marquantes observées est l'interpellation d'un entrepreneur non reconnu dans la filière tentant de vendre les produits sans autorisation de l'association. Cette action a été encouragée et félicitée par les membres. L'association mono-filière est d'ailleurs née après avoir constaté que l'association mixte n'arrivait pas à répondre aux défis de la filière qui était plus concentrée aux importations. Le fait pour les associations mixte d'être constitué en une diversité des filières, les rend vulnérables voir inefficaces dans l'organisation de chacune des filières. Elles sont perçues de manière réductrice, comme étant là pour aider les commerçants à payer les taxes et impôts. Lorsque les tracasseries fiscales diminuent, les membres ne se sentent plus intéressés et préfèrent exécuter eux-mêmes leur paiement. L'efficacité de la gouvernance associative s'appuie sur le témoignage d'une commerçante : « *Avec des approvisionnements en désordre dans notre secteur, le prix était devenu instable conduisant à des pertes énormes, mais depuis que nous nous sommes accordés dans notre association à limiter à deux jours la semaine l'approvisionnement (soit le lundi et jeudi) et sanctionner ceux qui ne respectent pas, les activités commencent à produire des résultats positifs* », témoignage d'une commerçante¹⁶⁶. Ce témoignage s'appuie sur l'efficacité de la gouvernance associative tel que présentée par le prix Nobel Elinor Ostrom en 2009 (Holland & Sene, 2010), montrant que les entrepreneurs mettent en place des institutions à petite échelle pour bien gérer leurs affaires.

La confiance est le plus important mécanisme dans le domaine associatif à Goma. Les membres font confiance à la façon dont l'association trouve une solution à leurs problèmes, ce qui trouve racine dans la réputation des associations quant à la résolution des problèmes fiscaux et administratifs. Cependant, certains commerçants

¹⁶⁶ Le 26 Novembre 2025, entretien avec un membre d'une association à Kahembe.

ne font pas confiance à leur modèle associatif comme en témoigne ce propos : « *Ces associations ne font rien du tout. J'avais vu un autre commerçant me dire que pour adhérer, il faut payer 70\$; et moi, je me suis demandé pour quoi faire. S'il faut parler avec les agents de l'État, moi-même je peux défendre mes droits car je n'ai pas confiance dans ces organisations* ». Ainsi, les associations devraient miser sur la transparence dans la gestion de fonds alloués mais aussi la redevabilité, pour gagner la confiance des commerçants en général et de leurs membres en particulier. Le fait de penser que le comité détourne l'argent des cotisations est démotivant chez les commerçants de Goma.

L'application des principes d'Ostrom est contrastée. Concernant les droits d'accès et les coûts, les associations veulent des membres capables d'honorer les contributions mensuelles qui se lèvent au minimum à 2000fc avec des frais minimums d'adhésion de 20\$. Ces frais d'adhésion deviennent un facteur d'exclusion de petits commerçants. Sur le principe de congruence entre avantages et coûts, la cotisation mensuelle aide pour les frais de loyer selon les dires d'un commerçant « *Je paie 5\$ le mois à l'association pour le loyer du bureau* ». Les associations utilisent l'argent d'adhésion pour sympathiser avec l'autorité la plus influente dans leur domaine, en constituant une enveloppe avec les autres associations pour nouer des relations avec les autorités. Le contraste est le plus saisissant concernant les règles de surveillance et de sanction. Les associations mono filière appliquent strictement les sanctions, comme le montre ce témoignage : « *Celui qui s'approvisionne un autre jour, sa marchandise est confisquée jusqu'à ce que nous ayons terminé nos colis* ». En revanche, dans les associations à filière mixte, il n'y a pas de sanction, les membres sont traités comme des rois. Un président d'une association mixte s'exprime : « *les commerçants sont hautains et ne recourent à nous quand ils ont un problème. D'ailleurs ils ne sont pas obligés d'adhérer* ». L'absence de règles ou leur méconnaissance est un défi majeur. Quant aux mécanismes de résolution des conflits, le mécanisme est d'application dans les deux catégories. L'association cherche un avocat pour défendre le dossier

d'un membre et fait le suivi jusqu'à l'obtention du gain de cause en justice. Le commerçant prend en charge tous les frais de la justice. Concernant la reconnaissance de l'État, les associations collaborent avec les services étatiques pour certaines revendications. Quand il y a une nouvelle réglementation, les services attitrés partagent la documentation aux associations qui, par la suite, préparent les commerçants à se conformer aux nouvelles règles. Elles interviennent notamment pendant la période de vérification pour le paiement des bénéfices annuels.

L'évaluation de la performance des associations montre qu'au niveau de la démocratie, l'intervention de l'association a fait que les membres commencent à payer une patente à 11\$ en lieu et place de 20\$ exigé auparavant. Ce rôle de pont qu'elle joue reste bénéfique chez les commerçants. En matière de solidarité, les membres fustigent son abandon. Elle s'observe juste pendant certains moments comme les deuils, les naissances et mariages. Les membres appellent donc à une solidarité visant à accorder des crédits financiers afin de renforcer leurs business. Enfin, la non-lucrativité est questionnée quand un membre se plaint d'avoir donné de l'argent pour son dossier et par après, l'association a traité et clôturé le dossier en gardant plus de la moitié de l'argent remis. D'où la suggestion que les associations mettent en place des règles pour déterminer comment le service qu'elle rende aux membres sera rémunéré.

5. Conclusion et recommandations

La prolifération des associations de commerçants à Goma est un phénomène d'auto-organisation rendu nécessaire par la défaillance institutionnelle chronique de l'État en RDC. Bien que l'article 37 de la Constitution reconnaisse et encourage la collaboration avec ces structures pour le développement, la réalité de leur fonctionnement est plus complexe. L'analyse a démontré que l'efficacité est corrélée à l'homogénéité : les associations mono-filière, grâce à l'application rigoureuse des principes d'Ostrom, parviennent à mieux réguler leur secteur et à renforcer la confiance de leurs membres. Inversement, les

structures mixtes sont minées par le manque de transparence financière et les ambiguïtés sur la non-lucrativité.

Pour garantir leur durabilité et optimiser leur rôle de substitution institutionnelle et de partenaire de développement, les associations de commerçants à Goma doivent urgemment passer d'une gouvernance axée sur la réaction à la défaillance à une gouvernance proactive, caractérisée par une transparence financière totale et l'adoption de stratégies de création de valeur diversifiées.

Pour garantir leur durabilité et optimiser leur rôle de substitution institutionnelle et de partenaire de développement, les associations de commerçants à Goma doivent impérativement engager des réformes internes. Il est urgent de passer d'une gouvernance axée sur la réaction à la défaillance (gestion des tracasseries) à une gouvernance proactive. Cela passe par l'adoption d'une transparence financière totale, incluant la production régulière de rapports sur l'utilisation des cotisations pour restaurer la confiance. Les associations doivent également diversifier leurs stratégies de création de valeur, par exemple en facilitant l'accès au crédit ou en formalisant des partenariats avec des institutions financières, répondant ainsi aux besoins économiques réels des membres au-delà de la simple assistance sociale. Enfin, les associations mixtes gagneraient à s'inspirer du modèle mono-filière en instaurant des sous-comités sectoriels capables d'appliquer des règles de régulation spécifiques et des sanctions graduelles, condition sine qua non pour sortir de l'informalité gestionnaire et devenir de véritables leviers de régulation économique locale.

Bibliographie

Charreaux, G. (2000). Le conseil d'administration dans les théories de la gouvernance . *Pôle d'économie et de gestion (Iae-Latec)* , 16.

Desreumaux, A., & Brechet, J.-P. (2013). L'entreprise comme bien commun. *RIMHE, Revue Interdisciplinaire Management et Humanisme n°7 - mai/juin/juillet 2013*, 77-93.

Fukuyama, F. (1992). La confiance et la puissance, vertus sociales et prospérités économiques. *Plon*, 56.

Fukuyama, F. (2000). The Great Disruption : Human Nature and the Reconstruction of Social Order. *New York, Free Press*.

ADDIN ZOTERO_BIBL {"uncited":[],"omitted":[],"custom":[]}
CSL_BIBLIOGRAPHY Hassani, Y. (s. d.). *La motivation des acteurs associatifs*.

Holland, G., & Sene, O. (2010). Elinor Ostrom et la Gouvernance Economique : *Revue d'économie politique*, Vol. 120(3), 441-452. <https://doi.org/10.3917/redp.203.0441>

Laville, J.-L., & Salmon, A. (2017). Les associations et leur contribution à la démocratie : Un défi contemporain : *Les Politiques Sociales*, n° 3-4(2), 14-25. <https://doi.org/10.3917/lps.173.0014>

Meier, O., & Schier, G. (2008). Quelles théories et principes d'actions en matière de gouvernance des associations ? *Management & Avenir*, n° 20(6), 179-198. <https://doi.org/10.3917/mav.020.0179>

Plaisance, G. (2022). La contribution des mécanismes de gouvernance à la performance et à l'impact des organisations à but non lucratif : Une approche par les parties prenantes de la gouvernance des associations françaises : *ACCRA*, N° 14(2), 54-54. <https://doi.org/10.3917/accra.014.0054>

Polski, M. (s. d.). 178 PUBLICATIONS 21,123 CITATIONS SEE PROFILE. 1.

Vincenot, D. (2020). Crise de modernisation associative : La dimension institutionnelle oubliée : *Nouvelle revue de psychosociologie*, N° 30(2), 197-208.
<https://doi.org/10.3917/nrp.030.0197>

Zoukoua, E.-A. (s. d.). *La gouvernance des associations : Quels acteurs, quels mécanismes ?*

Défis de gouvernance des grandes villes en Afrique

Léopold Rutinigirwa¹⁶⁷

Résumé : Ce papier analyse les défis de gouvernance des grandes villes africaines en retraçant leur genèse liée aux échanges commerciaux, à la colonisation et à l'urbanisation rapide. Il met en évidence la croissance démographique galopante, l'exode rural, l'urbanisation anarchique et l'insuffisance des infrastructures comme facteurs majeurs de vulnérabilité. Les cas de Kinshasa, Lubumbashi, Bukavu, Goma et d'autres villes de la RDC illustrent des problèmes récurrents : l'insalubrité, les inondations, la pollution, la corruption dans la gestion foncière, le déficit d'assainissement et l'absence de planification urbaine. Ces villes, attractives par leurs opportunités économiques et administratives, deviennent difficilement gouvernables à cause du chômage, de la pauvreté, de l'insécurité et de la défaillance des services publics. Le texte insiste sur la nécessité de repenser la gouvernance urbaine en intégrant des solutions durables.

Introduction

Comprendre les défis de gouvernance des grandes villes Africaines, c'est d'en faire d'abord une genèse, comprendre les éléments de l'évolution qui sont articulés du point de vue du développement des échanges commerciaux, de l'organisation des administrations et des évolutions politiques. Généralement, les grandes villes Africaines partagent une histoire commune à leur création, c'est qu'elles sont toutes nées au bord des eaux des océans. Leur création est fondée sur les raisons principales des échanges commerciaux des siècles passés, des motivations d'exploration du vieux continent par ceux qui vont devenir ses colons plus tard ; et bien sûr dans une certaine mesure de la déportation des êtres humains qui est la traite des noirs. Les grandes villes communément appelées mégapoles en Afrique croissent et se développent au jour le lendemain.

¹⁶⁷ Chercheur à Pole Institute.

Actuellement, mises à part celles anciennement connues comme Lagos au Nigéria qui est la plus grande agglomération d'Afrique avec plus de 21 millions d'habitants, il y a le Caire en Egypte avec à peu près la même densité de peuplement suivies par Kinshasa en République Démocratique du Congo avec plus de 15 millions d'habitants. A celles-ci il y a bien d'autres qui s'ajoutent comme :

- Johannesburg en Afrique du Sud qui est une grande ville et serait cotée la plus riche du continent ;
- Luanda la capitale de l'Angola en plein essor et peuplée de plus de 9 millions d'habitants,
- Alger en Algérie, fondée au IV^e siècle avant J.C et devenue capitale seulement en 1962.
- Dar es Salaam en Tanzanie qui était la capitale du pays et qui depuis 1973 est devenu une ville économique.
- Nairobi au Kenya qui est la capitale du pays et la plus grande ville. Elle a le caractère cosmopolite où les gens se mélangent facilement.

Celles-ci sont en voie de rentrer dans les critères de vastes ensembles urbains continus à densité des populations élevée, comprenant des multiples centres urbains interconnectés à forte intégration économique et fonctionnelle.

De ces critères, il y a bien entendu celui de l'existence d'un réseau urbain intégré et hiérarchisé à très grande échelle et pas seulement la taille d'une ville individuelle.

Nonobstant ce qui est requis, il y a des défis autres qui existent et que s'ils ne sont pas couverts, ça rend les villes non viables lorsqu'il y a :

- Le surpeuplement qui entraîne la faiblesse de gouvernance politique et sécuritaire,
- Le défaut d'urbanisation qui entame la gouvernance environnementale,
- L'insuffisance des infrastructures qui ne facilite pas une bonne gouvernance économique,

- Le degré d'assainissement peu commode qui entrave la mobilité et entache la bonne gouvernance routière et,
- Une faible gouvernance culturelle qui ne permet pas une intégration facile des communautés dans ces nouveaux espaces que sont les villes et crée des clivages entre habitants.

En décrivant chacune d'entre elles, les différents défis à relever ont été évoqué ici et là.

Au vu de ce qui précède, il y a lieu d'insister sur certains éléments de viabilité de ces grandes agglomérations qui sont aussi présentés comme défis. Il s'agit de :

- o Le surpeuplement ou la démographie galopante dus aux effets attractifs comme des pools de développement économiques avec espérance d'offrir des emplois aux multiples personnes d provenant des campagnes et qui affluent vers les centres urbains. Ici ils espèrent trouver les infrastructures socioéconomiques et sanitaires disposées à les accueillir, mais qui généralement sont insuffisantes ou coûtent cher.
- o A part ceci, il y a aussi l'aspect de la diversité des opportunités de se trouver facilement un logement ou d'en construire aisément car pour la plupart des cas ces villes sont habitées par des techniciens avec une main d'œuvre abondante constituée des artisans qui eux constituent la catégorie de ceux-là qui gonflent les effectifs des populations et se créent des habitats de fortune en périphérie des grands centres pour en faire des bidonvilles.

Construire la ville Africaine ne parlera pas d'architecte, très peu des modèles d'habitat et un peu des techniques de construction¹⁶⁸.

- o La question de l'urbanisation se pose avec cette affluence des gens de tous les niveaux qui s'agglutinent sur ces espaces et les investissent de différentes manières. C'est ainsi que la densité fait

¹⁶⁸ Patrick Canel, Philippe Delis, Christian Girard (2010) : Construire la ville Africaine : Chroniques du citoyen promoteur ; Karthala – ACCT ; pp 7.

écran au respect des normes urbanistiques et les pré requis se trouvent déstructurés et le désordre s'installe.

Ici s'ouvre le chapitre de se poser des questions sur la conduite des études de faisabilité et des enquêtes menées autour de la commodité et de l'incommodité avant l'occupation des espaces et toutes les conséquences que cela entraîne.

o Vient ensuite la problématique de la destruction de l'environnement comme conséquence du défaut de l'urbanisation et de l'installation des infrastructures après que les espaces aient été investis par les communautés.

C'est ainsi qu'on assiste de manière régulière à des scènes de déguerpissement pour fin d'arranger des aires commodes en ces milieux occupés.

La question demeure et se trouve même réactivée : comment les villes peuvent-elles parvenir à offrir un habitat pour tout le monde alors que l'environnement de la construction, les conditions de vie (de survie), de transport, de travail, d'alimentation et d'éducation sont fondamentalement dures, mouvantes et conflictuelles ? l'eau potable est mal desservie et l'eau du puits est polluée, la voirie et l'assainissement sont pour ainsi dire inexistantes dans les zones d'extension, l'argent est rare, plus de la moitié des citadins se lèvent chaque matin sans savoir s'ils vont trouver « le petit boulot » ou auront la chance de se procurer l'argent qui leur permettra de survivre tandis que certaines dépenses sont incompressibles (santé, éducation) qu'il faut aussi parer aux imprévus coûteux (naissances, mariages, décès) et qu'enfin il faut boire la bière et danser pour oublier¹⁶⁹

Le rôle crucial de l'administration foncière et/ou du cadastre foncier est à repenser pour la plupart des cas pour une viabilité à long terme.

Pour être concret il va falloir examiner ceux afférents à quelques importantes agglomérations de la R D Congo, nonobstant le défaut de qualificatif des « villes » dans son sens strict.

¹⁶⁹ Idem ; pp 9.

1) Les villes en République Démocratique du Congo et leurs particularités :

Les plus grandes villes de la RDC sont Kinshasa, Lubumbashi, Mbuji-Mayi, Kananga, Bukavu, Butembo, Kolwezi et Kisangani. Kinshasa est la plus peuplée, suivie par Lubumbashi et Mbuji-Mayi. D'autres villes importantes, selon leur population ou leur importance économique, incluent Kisangani, Kananga, Bukavu et Goma.

Concernant les particularités, à titre illustratif, on pourra examiner le cas de certaines d'entre elles.

1° Kinshasa : Capitale et la plus grande ville du pays, avec une population de plus d'entre 15 et 17 millions habitants, selon certaines estimations. Elle existe depuis 1881 sous le nom de Léopoldville, nommée par Henry Morton Stanley, en l'honneur de roi des belges. Cette ville est devenue capitale du Congo Belge en 1923. Aujourd'hui, à la fois Ville Province et Capitale du pays, elle connaît une population à croissance rapide. Elle est une agglomération à économie diversifiée incluant le secteur industriel, des activités commerciales, des activités agricoles dans la périphérie, mais aussi il faut faire remarquer que l'informel prime dans l'ensemble. C'est le principal centre économique et financier du pays. La démographie galopante met assez souvent en évidence des défis de gouvernabilité tels que l'insuffisance des infrastructures, le problème criant de l'urbanisme car le plan d'urbanisation datant de l'époque coloniale est à ce jour suranné. La gestion des déchets et les inondations sont une question non négligeable et à risque pour les habitants de cette ville.

A Kinshasa les valeurs négatives sont généralement renfermées sous le vocable des « anti-valeurs ». Elles sont considérées comme une déviance négative nuisible à la bonne marche de la communauté. Il serait faux de penser que la « coop » ne concerne que les couches inférieures de la société congolaise : en effet, les cadres intermédiaires et les hautes sphères sont également touchées par ce phénomène, sur le modèle duquel leurs structures cognitives semblent bien formatées ... un activisme qui s'inscrit dans le cadre d'une ambition matérialiste et triviale : pouvoir manger, avoir une maison, posséder une voiture

etc. ..., or à Kinshasa cela ne se réalise que par le biais de la tricherie de toute sorte¹⁷⁰. L'observation du comportement du Kinois fait relever un lot de comportement qui serait une manifestation ou mieux une expression des anti valeurs. Celles-ci vont de la mauvaise perception qu'on se fait de l'environnement immédiat à la perception qu'on se fait de l'État en pensant que tout est à acquérir sans fournir des efforts. D'autres anti-valeurs comme l'aménagement des routes généralement inachevées, des caniveaux non curés ; ce qui provoque des inondations et parfois mort d'hommes.

¹⁷⁰ Anastase Nzeza Bilakila : *Ordre et Désordre à Kinshasa ; Réponses populaires à la faillite de l'État : « la débrouille pour la survie dans les hautes sphères »*,

A titre d'exemple, ces quelques cas dans la ville sont patents¹⁷¹. Il s'agit de :

Routes en mauvais état	Causes de la dégradation
Boulevard Lumumba – Ndanu – Mombele.	Absence de canalisations, stagnation des eaux, urbanisation anarchique, drains obstrués.
Boulevard Lumumba – Salongo.	Débordement de rivières, déchets ménagers sur les berges, constructions inappropriées.
Avenue Poids Lourds - Salongo - Hewa Bora - Gbosasa - Mkanisa - Poids Lourds - 1ère Rue - 7ème Rue – Mongala.	Débordement de rivières, déchets ménagers sur les berges, constructions inappropriées
Kinsaku – Ngufu – Batende – Nsinga – Mabiala – Mboko.	Ruissellement venant des communes voisines, urbanisation dense, mauvais entretien des canaux.
Avenue Kasa-Vubu - Avenue Komoriko - Avenue OUA.	Ensablement de la rivière, déchets ménagers dans le lit, construction anarchique, pas de curage des caniveaux.
Boulevard Sendwe - Asosa - Birmanie - Ethiopie - Avenue Kasa-vubu - Avenue Kato - Avenue Victoire.	Pollution massive, envasement, drainage non adapté.
Tombalbaye - Boulevard du 30 Juin – Mandela - Rivière Gombe - Mont des arts - Du cercle.	Débordements saisonniers de la rivière.
Boulevard Lumumba/ des Bonhommes	Lit de la rivière N'djili encombré par déchets, urbanisation anarchique
Bokasa, Kabinda, Kasai, Kabambare	Débordement des eaux pluviales, absence de drainage efficace, déchets obstruant les canaux
Du marché, Kato, Bokasa, Kikwit, commerce...	Canaux saturés, mauvaises infrastructures

¹⁷¹ Sources : Les entretiens que nous avons eu avec certains citoyens vivant à Kinshasa nous ont fait un état des lieux non exhaustif de l'insalubrité dans la ville et aussi ont esquissé les causes qui seraient à la base de cela.

L'environnement Kinois est hautement pollué (avec pollution sonore, sanitaire, de l'air par celle produite par les véhicules en état de vétusté criant et par l'odeur des immondices jamais ou très rarement évacuées), alors que des alternatives intéressantes sont pourtant proposées comme celle d'une transition vers une « économie circulaire » où : « Le recyclage et la valorisation des déchets apparaissent comme des leviers pour créer des emplois, réduire la pollution et générer de nouvelles richesses », mais restent très peu exploités en Afrique, où moins de 4% des déchets sont recyclés, principalement par le secteur informel¹⁷².

Cette alternative serait vivement souhaitable pour cette entité.

2° Lubumbashi : C'est la deuxième grande ville du pays, la capitale du cuivre, située dans la province du Haut-Katanga issue du découpage territorial en 26. C'est aussi le siège de la plupart des sociétés extractives des minerais. La population de la ville mène une vie avec regard sur les richesses minières qui offrent ces opportunités à quelques ménages. Comme les autres grandes villes du pays, les questions de démographie se posent, la précarité de l'habitat dans certains quartiers et le défaut d'urbanisation conduisant à des situations de déficit d'assainissement. Il y a aussi des problèmes de santé liés à ce qui vient d'être décrit.

3° Mbuji-Mayi : Est une autre grande ville, située dans le Kasai Oriental. La ville tire essentiellement son renom d'être le site d'extraction du diamant.

4° Kananga : Ville importante du pays. Elle a la particularité d'occuper la position centrale du pays. Cette centralité lui offre les possibilités de devenir un jour la capitale politique.

5° Bukavu : Capitale du Sud-Kivu, connue jadis pour ses paysages verdoyants. A l'instar d'autres villes du pays Bukavu a connu une

¹⁷² Nkwahata Masangata LePrince ; Opportunités Economiques du Recyclage et Commercialisation des déchets ménagers dans la Ville Province de Kinshasa ; Dans International Journal of Progressive Sciences and Technologies ; Université de Kinshasa

expansion rapide et un accroissement du point de vue densité démographique sans que la planification urbaine ne suive cette évolution.

Le problème de sur accroissement de la population lui-même est ancien. La population de l'ancien Kivu (Nord-Kivu, Sud-Kivu et Maniema), estimée à 750.000 hab. en 1920 est passée à 3.361.883 hab. en 1970 et à plus de 4.000.000 en 1980 (Tréfond et al, 2002). Les analyses de Léon de Saint Moulin (1984) sur les populations du Kivu indiquent que la population avait plus que doublé entre 1948 et 1970 par suite des migrations des populations rwandaises. L'auteur rajoute que « seul le centre urbain de Bukavu atteignait 18.850 hab. avant 1948 dans l'ancien district du Kivu ».¹⁷³ le défaut d'urbanisation est à la base de plusieurs catastrophes naturelles dans cette ville. Des inondations, des accidents de reliefs, des éboulements et des quartiers incendiés sont répertoriés ici et là en ville. Ce qui était jadis la ville verte (En 1927, Bukavu, rebaptisée Costermansville ou Costermansstad en Néerlandais en l'honneur de Paul Costermans), est devenue une accumulation des bâtisses désordonnées, des routes en crevasses, des aménagements à évocation comme le cercle hippique ont disparus et tout laisse la place à des taudis comme habitats de fortune et cause la disparition de la couverture végétale qui empêchait les érosions.

Bukavu connaît une forte croissance démographique due à l'exode rural et une forte natalité, ce qui génère des défis comme le chômage et le manque de logement. Pour les activités économiques, la ville est à vocation commerciale et où il y avait une industrie florissante de Café, Thé, Quinquina avec la plus grande usine brassicole de l'ancienne province du Kivu. On y observe une absence criante d'un plan d'urbanisation et d'un contrôle efficace, la croissance anarchique des constructions et une insuffisance des réseaux de canalisation

¹⁷³ Sadiki Ndyababo, Ine Vandecasteele, Jean Meyerson, André Ozer, Pierre Ozer, Kalegamire Dunia, Bahati Cishugi : « Développement de la Ville de Bukavu et Cartographie des vulnérabilités ; RD Congo » ; Université Officielle de Bukavu, Musée Royal d'Afrique Centrale, Université de Liège.

contribuent à la dégradation de l'environnement et à des problèmes d'infrastructures.

Les infrastructures urbaines existantes sont souvent en mauvais état, ce qui cause des accidents de circulation, des embouteillages et des difficultés d'accès aux services. Ce qui rend Bukavu une ville non viable c'est essentiellement le défaut d'urbanisation du aux faits observés¹⁷⁴ qui sont évoqués dont :

- 1) Les ventes illicites de terrains où des parcelles sont vendues sur des sites inappropriés, souvent avec la complicité des agents de l'État.
- 2) Le non-respect des normes urbanistiques, car les constructions ne respectent pas les normes, notamment dans les zones de dégagement autour des caniveaux et des cours d'eau.
- 3) La corruption et la défaillance des services de l'Etat. Ceux sensés réglementer le secteur comme l'urbanisme, le cadastre et l'assainissement sont souvent défaillants en raison de la corruption et de l'absence de suivi et d'une crise de l'autorité.
- 4) La pression démographique évoquée déjà qui est la conséquence de l'augmentation de la population, et s'explique par la crise sécuritaire dans les zones rurales et mène à une extension anarchique de la ville.
- 5) Le facteur non négligeable de la pauvreté rend difficile pour les familles de trouver un autre endroit où vivre, même après avoir été des victimes des catastrophes, elles sont dans l'incapacité de quitter le site du sinistre pour aller ailleurs.

Bukavu est actuellement saturé par des véhicules et taxis motos qui roulent sur les principales artères de la ville. Les routes secondaires qui devraient servir de déviation restent en délabrement très avancé sous le regard impuissant des autorités urbaines. Circuler à Bukavu en des heures des pointes : 7h30, 12h00 et 17h00 devient actuellement un

¹⁷⁴ Nos sources : Les entretiens que nous avons eu avec quelques personnes qui vivent dans la ville et qui sont unanimes du fait de la dégradation et du déficit de gouvernance en général.

véritable parcours du combattant aussi bien pour les conducteurs des véhicules, des motos ... que pour les piétons. Sur presque toutes les artères principales, véhicules, taxis, motos et piétons se disputent la chaussée qui se trouve également en mauvais état dans toutes les communes.

Les quelques routes secondaires qui devraient servir de déviation afin de désengorger les routes principales sont non seulement rétrécies par des constructions anarchiques mais aussi restent en délabrement avancé. C'est le cas notamment des routes secondaires sur avenue Saio qui relie l'axe feu rouge à Nyawera, passant également sur avenue Nyofu, avenue du gouverneur et avec des accès sur la route principale au niveau du collège Alfajiri, ainsi que la route reliant Nyawera au Quartier Latin en passant par le terrain de Mukukwe. La situation est la même que sur la route secondaire de déviation reliant Brasserie à Bagira passant par le quartier Cikonyi qui est complètement impraticable.

6° Butembo : Ville commerciale importante du Nord-Kivu. Ici le commerce est très florissant et ce centre d'affaires constitue un carrefour important d'importation des biens de première nécessité et des divers produits. Les commerçants en provenance d'autres coins et provinces du pays viennent s'y approvisionner.

7° Kolwezi : Ville minière située dans le Lualaba. Elle est le milieu des transactions minières importantes où se retrouvent dans sa périphérie les importants gisements de Cobalt et de Cuivre en R D Congo. L'artisanat minier y est très développé et une affluence des creuseurs en provenance des provinces voisines crée la grogne au sein des communautés et rends difficile la cohabitation et le vivre ensemble.

8° Kisangani : La plus grande ville de la Province Orientale. Elle est la ville martyr qui a connu une succession de guerre jusqu'à celle de 2000 où les armées étrangères du Rwanda et de l'Ouganda s'y sont livrés une bataille innommable. Le développement économique se fait

trop attendre alors qu'elle compte parmi les anciennes villes du pays qui depuis 1932 portait le prestigieux nom de Stanleyville¹⁷⁵.

9° Goma : Située entre le lac Kivu et le volcan Nyiragongo, c'est la capitale du Nord-Kivu. Il est nécessaire de rappeler que la ville, jadis chef-lieu du district du même nom, tire ses origines du découpage test des années 1988 des 9 provinces du pays. Elle a la particularité d'avoir abrité les quartiers généraux de la plupart des rebellions que le pays a connu depuis les trois dernières décennies (AFDL, RCD, CNDP, M23 «1» et «2»). Sa position géostratégique, le trafic par son aéroport de classe internationale et sa proximité de frontière avec le Rwanda fait de la ville un lieu de prédilection pour accueillir les personnalités de toutes les origines. La ville a pris croissance et forme aussi par le dynamisme de ses habitants et son caractère cosmopolitique légendaire. Malgré les différents conflits qui la secouent, la majorité de ses habitants croient en une interculturalité comme opportunité pour la paix et la considèrent comme « havre de Paix ». Aujourd'hui, elle se classe parmi les meilleures villes du pays avec une croissance économique rapide.

2) Les similitudes des défis à relever dans les villes :

Comme évoqué déjà, les villes naissent dans des circonstances qui se ressemblent et qui font leur évolution et au fil des temps se transforment en des problématiques à surmonter. C'est quand elles atteignent une importante croissance que des difficultés de leur gestion se font remarquer et ceci les rend généralement difficiles à gouverner. Les cas de figures les plus frappant sont généralement l'attractivité qu'elles offrent par rapport aux autres milieux et la suite de leur croissance qui engendre des questions majeures au regard de leur gestion.

¹⁷⁵ Du nom de Henri Morton Stanley : Représentant Officiel du Roi Léopold II de la Belgique pendant 5 ans au Congo Belge. Pendant ce temps, il réalise des travaux de titan pour le Roi allant jusqu'à créer la ville de Léopoldville, devenue Kinshasa.

a) Situation de départ de l'attractivité et facteurs favorisants.

Il en existe plusieurs dont :

- Les voies d'accès (océans, Lacs, Routes, Rails)
- L'industrialisation, le travail, les services et la richesse
- Le commerce et l'accès au gain numéraire.
- Les éléments d'attractivité, les cercles récréatifs et les aires de détente.
- Les infrastructures socio de base (Ecoles, universités, hôpitaux ...).
- L'affluence des populations et l'accroissement démographique.
- La présence des institutions administratives, politiques et économiques.

b) Le cheminement et l'émergence des facteurs défavorisant au fil des temps.

C'est selon que la ville évolue que l'on se rend compte des disfonctionnements que cela engendre et qui sont généralement conséquence de :

- La croissance démographique et la démographie galopante.
- Le délabrement, la dégradation et le défaut des infrastructures.
- L'absence des plans d'urbanisation et la mauvaise urbanisation.
- Le déficit de l'assainissement.
- L'installation de la pauvreté et du chômage.
- L'insuffisance de la couverture sanitaire, la résurgence des maladies, des pandémies et des épidémies.
- L'insécurité et le banditisme urbain.
- L'influence du politique sur la gestion des villes.

3) Les pistes de relèvement à exploiter :

De manière réaliste, les alternatives de contournement de ces quelques embuches pourraient se résumer à améliorer la gouvernance en général en travaillant à :

- Viabiliser les milieux d'origine des populations qui affluent vers les villes et freiner l'exode ; Combler ce qui les attire et instaurer des conditions minimales de stabilité des zones de leur provenance.
- Réguler les migrations et instaurer des mécanismes de surveillance des mouvements des populations.
- Moderniser les infrastructures à l'échelle des normes acceptables et accroître les voies d'accès, boulevards, routes, rails, ports, aéroports.
- Exiger et encourager la gestion naturelle des eaux de ruissellement, la végétalisation et la non perméabilité des sols.
- Eduquer la masse au sujet de la viabilisation de l'environnement en apportant des solutions innovantes et économiques comme la gestion des déchets et la génération des revenus : « économie circulaire ».
- Rendre autonome la gestion des espaces par les autorités municipales qui sont en proximité avec les communautés en vue de faciliter la gouvernance locale participative.
- Encourager et favoriser les recherches sur la gestion des risques et catastrophes naturelles.

Conclusion

Les villes ont un cycle de vie. Elles naissent, croissent, grandissent, se développent, vieillissent, déclinent, se métamorphosent et se renouvellent. Maintenir leur expansion et leur degré d'attractivité en tenant compte des facteurs de viabilité devient un impératif pour les gouvernants avisés. Mais hélas ! par endroit, on assiste à des campagnes des politiques autour de la gestion des villes qui sont menées à dessein soit pour se hisser ou se maintenir au pouvoir. Pour ne citer que l'exemple de la grande ville de Kinshasa en R D Congo,

des slogans comme « Kin Propre », « Kin Bopeto » ont émergé à plusieurs reprises. Le programme de « Cinq Chantiers », le « programme de 100 jours » et bien d'autres qui sont des expériences à résultats mitigés sont autant des leçons.

Une autre alternative porteuse serait de créer des « villes nouvelles » dans les milieux d'origine des individus en proie à la migration vers les grandes villes en leur offrant des conditions de stabilité. Cette mobilité n'est évidemment pas sans provoquer des conséquences parfois fâcheuses et souvent imprévisibles. Entre autres, elle pose, presque en permanence l'épineux problème d'adaptation et de maîtrise de l'espace. Cette maîtrise de l'espace est perçue comme la capacité à la fois d'un meilleur contrôle de cet espace par une organisation appropriée et d'un développement des moyens et techniques pour exploiter les ressources limitées mais disponibles sur cet espace dans la durée, et pour procurer le mieux être aux populations impliquées¹⁷⁶. Le meilleur serait de ne pas leur donner des raisons d'envier ce qui est vécu dans les grands centres urbains en leur assurant une bonne gouvernance du point de vue de la politique, la sécurité, l'économie et la culture ; bref, le bien vivre chez soi.

Bibliographie

Patrick Canel, Philippe Delis, Christian Girard (2010) : Construire la ville Africaine : Chroniques du citoyen promoteur ; Karthala – ACCT, 1990.

Anastase Nzeza Bilakila : Ordre et Désordre à Kinshasa ; Réponses populaires à la faillite de l'État : « la débrouille pour la survie dans les hautes sphères », Sous la direction de Theodore Trefon, Editions L'Harmattan, 2004.

Nkwahata Masangata LePrince ; Opportunités Economiques du Recyclage et Commercialisation des déchets ménagers dans la Ville Province de Kinshasa, *International Journal of Progressive Sciences and Technologies*.

¹⁷⁶ Avec la collaboration de Famagan-Oulé Konaté, N'Guessan Ngota et Samuel Ndembou : Population et mobilités géographiques en Afrique, Karthala, 2010.

Sadiki Ndyanabo, Ine Vandecasteele, Jean Meyerson, André Ozer, Pierre Ozer, Kalegamire Dunia, Bahati Cishugi : Développement de la Ville de Bukavu et Cartographie des vulnérabilités ; RD Congo ; Université Officielle de Bukavu, Musée Royal d'Afrique Centrale, Université de Liège.

Avec la collaboration de Famagan-Oulé Konaté, N'Guessan Ngota et Samuel Ndembou : Population et mobilités géographiques en Afrique, Karthala, 2010.

Jérôme Aloko-N'Guessan, Amadou Diallo et Kokou Henri Motcho (Dir.), *Villes et Organisation de l'espace en Afrique*, Paris, Karthala, 2010.

Enda Graf Sahel, *La Ressource humaine, avenir des terroirs ; Recherches paysannes au Sénégal*, Paris, Karthala, 1993.

Défis de gouvernance des grandes villes africaines : Recherche des pistes de solution pour des villes plus vivables et favorable au vivre ensemble

Pasteur Fidèle Muanda Mikiama
Analyste des pratiques sociales

Introduction

Nous voulons avant tout comprendre par défis de gouvernance comme tout problème d'intérêt commun qui mérite des solutions pour rendre la vie plus vivable dans les grandes villes africaines. La gouvernance en soit est l'ensemble des pratiques et des processus qui mènent à régler les questions et/ou les problèmes d'intérêt commun.

Si nous faisons notre cette conceptualisation que « la bonne gouvernance sous - entend un ensemble de mécanismes ou de procédés qui guident un État dans sa quête quotidienne de procurer à sa population la satisfaction des besoins fondamentaux : une alimentation adéquate, un logement et un habitat décent, des soins de santé de qualité et une éducation appropriée¹⁷⁷ », nous pouvons donc extrapoler que les défis de la gouvernance de grandes villes africaines nécessitent aujourd'hui d'apporter des solutions aux problèmes d'ordre socio-politiques, ethnoculturels, socio-économiques, sécuritaires et environnementaux qui se posent avec acuité dans ces milieux.

La gouvernance des grandes villes est devenue une case tête pour les gouvernants et les gouvernés. Cette situation scabreuse part de, notamment de l'absence d'une politique solide et peaufinée d'urbanisme et de planification clairvoyante. Le lotissement se fait sans un plan de masse bien étudié, ainsi que la gestion de l'afflux démographique non projetée. La gouvernance des grandes villes est devenue certes une case tête pour les gouvernants et les gouvernés.

¹⁷⁷ Kimpianga Mahaniah, *La problématique du développement*, LUOZI, PULL, 2007, p. 308.

Cette situation scabreuse est causée, notamment par l'absence d'une politique solide et peaufinée d'urbanisme et de planification clairvoyante. Le lotissement se fait sans un plan de masse bien étudié et la gestion de l'afflux démographique non projetée

Développement

Dans les pages qui suivent, nous procéderons à l'analyse de la situation vécue dans les grandes villes suite à l'absence d'une bonne gouvernance. Cette analyse portera sur le constat fait et sur les informations recueillies. Nous tenterons de formuler des recommandations réalistes et réalisables si nos gouvernants peuvent faire preuve de conscience sociale et nationale.

a) Les défis socio-politiques

La gouvernance politique ici peut se définir comme l'ensemble des mécanismes ou des procédés qui guident un État dans sa quête quotidienne de procurer à sa population la satisfaction dans les services publics, l'accompagnement avec dignité de la jeunesse en lui donnant une conscience critique et un sens élevé de civisme et de bienséance, une alimentation adéquate, un logement et un habitat décent, des soins de santé de qualité et une éducation appropriée.

Les grandes villes africaines, au lieu de faire précéder les infrastructures comme les habitats décents, les services sanitaires adéquats, la bonne politique pour desservir la population en eau potable et en électricité stable, les gouvernants sont plus préoccupés à gonfler les effectifs du personnel par les membres de leurs familles et de leurs partis politiques.

Cette inversion tactique ne promeut pas le vivre heureux dans les grandes villes africaines. Les politiques ont transformé les partis politiques en usine de production des illusions et des chimères pour amadouer la conscience juvénile. La jeunesse africaine au lieu d'être un levier de promotion de la dignité humaine dans ces villes est

ramenée à l'échelle la plus basse qui la réduit un outil de manipulation et de snobisme pour déifier les politiques qui l'arrosent des promesses irréalistes et non réalisables. La jeunesse dans les grandes villes africaines est plus préparée à acclamer et déifier les chefs des partis politiques. C'est pour cette raison que la délinquance juvénile se porte bien dans les grandes villes africaines.

Les habitants en général et les jeunes en particulier dans les grandes villes africaines non pas de respect, d'attachement et de dévouement citoyen en faveur des collectivités où ils vivent. Le respect des lois établies n'existe pas suite à l'absence de la culture de respect des biens communs et des normes de vie pouvant rendre la vie dans ces villes plus aisées et acceptables. Il faut avoir le sens de responsabilité.

« Être homme, c'est précisément être responsable. C'est connaître la honte en face d'une misère qui ne semblait pas dépendre de soi. C'est être fier d'une victoire que les camarades ont remportée. C'est sentir, en posant sa pierre, que l'on contribue à bâtir le monde.¹⁷⁸ »

Être responsable, c'est aussi cultiver dans les cœurs et les esprits des habitants de nos grandes villes le sens de l'humain. Apprendre le sens de responsabilité dans le chef de la jeunesse surtout pour bannir la violence sous toutes ses formes lors d'une révolte. Il s'agit de poser sa pierre pour l'aménagement de la cité en donnant des idées fécondes qui peuvent ajouter un plus à l'épanouissement de l'autre. Être responsable, c'est lutter contre la culture de la destruction de ce que nous avons hérité ou ce que nous avons déjà acquis comme patrimoine dans nos grandes villes. C'est aussi apprendre aux citoyens à pratiquer la paix sociale et la justice sociale qui sont des ingrédients très importants pour relever les défis sociopolitiques.

La paix politique est l'acceptation des uns et des autres dans la diversité des penchants politiques. C'est l'harmonie, la concorde, la tolérance, l'acceptation dans le respect des différences entre leaders

¹⁷⁸ Antoine de St Exupéry, *Terre des hommes*, Paris, Gallimard, 1939, pp. 47-48.

politiques d'une part et entre militants de différents partis politiques d'autre part.

La paix politique se traduit par le dialogue permanent entre courant politique, famille politique et surtout entre le pouvoir et l'opposition dans un système démocratique pour renforcer le vivre ensemble.

La paix politique se vit aussi par l'écoute active, le respect des minorités ethniques ou tribales par celles et ceux qui sont au pouvoir. Il ne suffit pas de les écouter, de les respecter, mais aussi prendre en compte leurs avis politiques porteurs.

Tandis que justice sociale, c'est l'engagement à porter des solutions aux déchirements de tissus sociaux qui se manifestent par le délabrement des relations sociales, par la culture de la haine, de l'animosité, du rejet de l'autre jusqu'à chercher sa disparition physique. Ceci est devenue monnaie courante dans les grandes villes en Afrique.

La justice sociale élève le sens de la solidarité, de la coopération, de la négociation, du vécu de ces valeurs. Malheureusement elle est devenue un leurre dans les grandes villes Africaines. La mise en pratique de ces deux concepts pourra apporter un plus dans la gouvernance socio-politique de grandes villes africaines. Encadrer le citoyen en lui donnant le sens de respect des biens communs et de les protéger.

b) Les défis ethnoculturels

L'Afrique subsaharienne a une histoire tragique qui date de 1885 après l'émiettement des royaumes et des empires ancestraux. La création des quartiers dans les villes pour la plupart de cas suivait la configuration ethnique ou tribale.

C'est pourquoi que certaines grandes villes africaines lors des guerres fratricides ont connu des massacres entre ethnies. Des tribus se dressent contre les autres et s'entretuent.

Jusqu'aujourd'hui, il y a des quartiers à prédominance tribale dans certaines villes. Le fait de voir une tribu se dresser contre une autre lors des campagnes électorales ou lors des différends inter ethniques dans les grandes villes est aussi tributaire à un plan urbanistique relativement mal conçu.

Les défis tels que la cohabitation pacifique entre ethnie et la coexistence inter tribale ne sont pas des situations faciles à changer car elles sont entretenues par les leaders tribaux et ethniques qui en font un fonds de commerce malheureusement. « Dans le monde où la vie rejoint si bien la vie, où les fleurs dans le lit même du vent se mêlent aux fleurs, où le cygne connaît tous les cygnes, les hommes seuls bâtissent leur solitude¹⁷⁹ ».

Si les éléments de la nature s'acceptent pourquoi les humains dans les relations interethniques et tribales bâtissent plus tôt l'animosité et plonger dans la solitude parce que nous ne voulons pas nous accepter dans le respect des différences. Nous sombrons souvent dans la stigmatisation et dans les identités meurtrières.

Ici, nous mettons plus d'emphasis sur les grandes villes de l'Afrique subsaharienne dont les villes sont plus une émanation coloniale et souvent urbanisées de manière à ne pas encourager la paix culturelle et la justice culturelles.

Il faut entrer dans les profondeurs de l'histoire pour comprendre pourquoi nous avons volontairement voulu mettre l'emphasis sur les grandes villes de l'Afrique subsaharienne ou l'Afrique noire.

Cette Afrique discriminée, cette Afrique humiliée depuis des siècles comme le montre les différentes qualifications que les racistes et les personnes qui transpirent le complexe de supériorité donnent à cette Afrique : « L'Afrique des nègres-marchandises, des nègres esclaves,

¹⁷⁹ Antoine de St Exupéry, *op.cit.*, p. 57.

des nègres serviles, des nègres perroquets, des nègres de panurges, des nègres formatés pour être dans la misère, la honte de l'humanité¹⁸⁰ ».

Nous sommes l'espace géographique qui n'appartient à personne. L'espace culturel où toutes les coutumes, les mœurs et les habitudes ancestrales même les plus honorables étaient à détruire ; l'espace social au sein duquel vit des sous-hommes, l'espace économique où l'acheteur vient imposer le prix d'achat au vendeur, l'espace politique où les dirigeants nous sont imposés par les grands de ce monde.

Le remède qui peut faciliter le vivre ensemble interethnique, c'est la paix culturelle et la justice culturelle. L'Afrique noire pour relever le défi ethnoculturel doit réinventer des nouvelles manières de vivre pacifiquement ensemble.

Cultiver la paix culturelle, c'est le fait de respecter la vision du monde, la cosmogonie, la manière de vivre, de sentir et d'agir de chaque ethnie sans lui faire subir l'impérialisme culturel. Car, je pense que le blocage de l'épanouissement ethnoculturel que connaissent les grandes villes africaines se situe en partie dans l'impérialisme culturel que subissent ses habitants de génération en génération.

Nos villes ont évolué dans un style de société où s'articulaient deux cultures différentes, celles des colonisateurs et celles des colonisés. Et au sein des colonisés, il existe encore une mosaïque des cultures qui se chevauchent. Ceci a conduit aux mutilations culturelles les plus insupportables des ethnies dans les villes de l'Afrique subsaharienne.

Les gouvernants en lieu et place de construire des citadelles de cohésion culturelle, construisent plus tôt des murs de séparation, d'animosité et de haine interethnique jouant ainsi le jeu de ceux qui pensent que le peuple noir n'est pas capable de construire des citadelles de paix, d'acceptation interethnique et de vivre heureux ensemble dans l'inter ethnicité.

¹⁸⁰ G. Kä Mana, *L'Afrique notre projet. Révolutionner l'imaginaire africain*, collection « penser l'éducation, Yaoundé, éd. Terroirs, Yaoundé, p. 57.

Les défis ethnoculturels doivent être relevés par des principes de vie qui puissent comprendre autrement le fait d'aimer l'autre qui est d'une autre ethnie. « Liés à nos frères pour un but commun et qui se situe en dehors de nous, alors seulement nous respirons et l'expérience nous montre qu'aimer ce n'est point nous regarder l'un l'autre mais regarder ensemble dans la même direction¹⁸¹ ». Nous dirons que dans nos grandes villes et partout où nous vivons en inter ethnicité, nous nous aimons quand nous sommes capables de voir dans la même direction pour faire de nos milieux de vie des oasis de paix et de bonheur partagé.

Pour cimenter la paix ethnoculturelle, nous devons cimenter la résistance et le refus catégorique d'être aliéné. « L'aliénation est en effet l'incapacité de l'homme d'écrire sa propre histoire et d'être acteur dans sa vie selon sa façon de voir les choses¹⁸² ».

Pour faciliter le vivre ensemble dans les grandes villes africaines, il faut armer les populations non pas de fusils mais d'une capacité d'acceptation réciproque, de dialogue, de compréhension et de respect de l'autre dans ses différences. Asseoir la paix culturelle dans nos grandes villes implique le vécu de la justice et de l'égalité des chances pour toutes les ethnies en particulier les minorités, les peuples autochtones, les réfugiés et les déplacés.

Il faudra donc établir des relations fondées sur la tolérance et la solidarité entre des populations séparées par des différences culturelles en vue de promouvoir le dialogue interethnique et faciliter le vivre ensemble entre les ethnies dans nos grandes villes africaines.

La justice culturelle est le moteur de la vie d'un peuple. Dieu accompagne chaque culture. Le rôle de l'élite africaine est de purifier les éléments culturels qui ne cadrent pas avec la dignité humaine, en dénonçant les pratiques culturelles injustes.

¹⁸¹ Antoine de St Exupéry, *Op. cit.* pp. 169-170.

¹⁸² Françoise Garibay et Michel Segulier, *Pratiques émancipatrices. Actualités de Paulo FREIRE*, Syllepse, Paris, 2009, p. 33.

La culture rétrograde est celle qui sacrifie la dignité humaine. Elle chosifie la femme et déconsidère les jeunes. La culture morte baigne dans les tabous, les mythes négatifs et des fantasmes qui plongent la population dans un chaos de créativité, de mobilisation et de liberté d'expression.

c) Les défis socio-économiques.

Les défis socio-économiques dans les grandes villes africaines sont nombreux. Posons-nous la question qui paraît fondamentale, celle de savoir si nos gouvernants sont regardants à la situation de transformation de nos richesses potentielles. Il est impensable de constater que nos grandes villes ne produisent presque pas. Le capital humain est là, mais pas de débouchés. Nos villes importent plus qu'elles exportent. Ceci nous conduit à cogiter sur le grand problème du chômage qui est devenu la règle et le travail l'exception de la quasi-totalité de nos grandes villes africaines.

Le problème d'embauche est lié au type de formations que l'Afrique subsaharienne donne à sa jeunesse. Le système éducatif est au rabais. Nous assistons à un effondrement du système éducatif qui ne s'adapte pas aux réalités actuelles. Nous ne formons pas des créateurs potentiels d'emplois mais, plutôt des quémandeurs d'emplois. Nos gouvernants oublient que « la richesse d'un pays ne se mesure pas, seulement sur base de ses richesses naturelles, minières, énergétiques... qu'il possède mais sur la qualité de l'enseignement et de l'éducation qu'il dispense à son peuple¹⁸³ ».

Pour relever le défi de l'emploi et par rochet du chômage, les gouvernants Africains doivent transcender ce système éducatif robotisant dans lequel l'enfant est un objet. L'enfant ne sait rien, il ne réfléchit pas, il est au départ comme un vase à remplir. Le produit formé par ce système donne des résignés, des amorphes et des oisifs.

¹⁸³ Dieudonné Rinchon, *La traite des Africains par les Européens*, éd, cocadi, p. 4.

Il faut un système éducatif qui pousse la personne formée à la créativité, à l'invention et à la production en lieu et place de produire des jeunes avec une stérilité notoire en création, en imagination, en production et en pragmatisme.

La capacité économique d'un pays ne se mesure pas non plus par le nombre de diplômes décernés par année mais par le nombre d'emplois créés par année et la qualité de la vie socio-économique qu'il offre à sa population. Nos grandes villes africaines sont remplies des jeunes chômeurs diplômés. Quel paradoxe !

Cette situation ne trouvera solution que lorsque la formation dispensée par notre système éducatif sera sur objectif, en s'appuyant sur les attentes réelles des besoins sur le marché de l'emploi.

Un autre aspect qu'il faut évoquer, c'est l'aspiration à la paix économique et la justice économique. La paix économique est la réduction notoire des inégalités et des injustices entre les pauvres et les riches. Les cycles des violences observés partout dans le monde est dû en partie par la misère infligée à d'autres, que l'on a privés de leurs dignités.

Il ne peut y avoir de paix sans justice économique. L'éthique économique nous convie d'œuvrer pour des transformations de l'ordre économique injuste qui règne à tous les niveaux, à savoir : local, urbain, national, continental et mondial.

L'urgence attendue des acteurs de la société civile est d'entreprendre une tâche rude et critique : de repérer et de promouvoir une série de pratiques et de modèles de solidarité avec " les plus pauvres" en vue d'astreindre les politiques de sortir de l'égoïsme viscéral qui réduit les intérêts populaires et aux intérêts familiaux. Dans la quasi-totalité de grandes villes, l'industrie la plus prometteuse est la politique, c'est l'unique usine qui produit bien pour enrichir scandaleusement une poignée de familles et laissant la majorité populaire dans la misère.

« Cela impliquerait, de changer nos représentations de cesser d'appréhender les relations humaines, sociales et économiques en

termes de rapport de force et d'inventer un nouveau mode de coopération, moins individualiste, plus humain. Rééduquer, reconvertir, redéfinir, remodeler, repenser nos imaginaires sur les relations économiques entre les plus pauvres et les trop riches, entre les moins nantis et les plus nantis, entre les pauvres et les riches. L'altruisme devrait prendre le pas sur l'égoïsme, la coopération sur la compétition, le raisonnable sur le rationnel.¹⁸⁴»

A côté de la paix économique, il faut adjoindre la justice économique qui est le fait de lutter contre les inégalités. Ce n'est pas normal que dans une ville qu'il y ait de trop riches, de grands riches et des riches d'une part et d'autre part de trop pauvres et de très pauvres. A cause de l'absence de la justice économique, notre pays se retrouve parmi les pays les plus riches du monde potentiellement mais curieusement parmi les peuples les plus pauvres de la planète. La justice économique a pour rôle d'éclairer la conscience obscure de la personne humaine en vue de devenir plus sensible à la misère de l'autre devenu personne minable, chosifiée, réduite en état de sous-homme comme si elle n'était pas créée à l'image de Dieu.

Les gouvernants africains doivent repenser le système éducatif actuel. Il faut un système qui puisse permettre au finaliste d'être sûr qu'à la fin d'un cycle donné, le diplômé est capable d'être accueilli sur le marché de l'emploi ou créer dans la dynamique entrepreneuriale un emploi qui lui permette d'être utile à la société et apporter un plus à la facilitation du vivre ensemble dans les grandes villes.

Il n'y a que la production économique et la transformation des matières premières que nous avons qui fera de nos villes des oasis de paix, de mieux être et de mieux avoir. En exportant le flambeau de la dignité africaine luira dans nos grandes villes et la fuite des cerveaux diminuera sensiblement.

¹⁸⁴ Rachel Seneclauze, *Pour une éducation à la paix économique. Décoloniser nos imaginaires : mission possible*, consulté en ligne le 12/11/2025.

d) Les défis sécuritaires

L'insécurité est devenue une arme de guerre et de sabotage dans les grandes villes africaines. Les pratiques sont presque standardisées : braquage, extorsion, tueries, vol, viol, etc.

Il ne passe pas trois nuits sans qu'une maison soit visitée par ces indésirables dans un quartier ou dans un autre. L'insécurité perpétrée par les bandes des malfaiteurs est à la fois une révolte de la jeunesse mal encadrée, non accompagnée et souvent appuyée par les intouchables. C'est une jeunesse désappointée et dépersonnalisée sans repère sociétal.

Les gouvernants doivent chercher une solution durable pour l'insertion de ces jeunes dans la vie. Les orienter à apprendre les métiers, découvrir les talents des uns et des autres et les orienter selon leurs potentialités.

Toutefois ce qui écœure les habitants de nos grandes villes, c'est l'immobilisme souvent observé quand une maison est attaquée par ces malfrats. Souvent le secours vient après le crime. Il faudra que les hommes en uniforme soient motivés et très bien équipés pour que le secours arrive à temps réel en cas de visite non désirée.

Ce qui est encore plus choquant, c'est les parodies de jugements réservés contre ces malfrats. La raison de dossier vide souvent évoquée par les organes judiciaires n'est pas tellement plausible parce que les victimes sont là mais sans témoins après deux ou trois jours le malfaiteur est libéré. Quand un malfaiteur est attrapé en flagrance quel témoin faudra-t-il encore chercher pour le charger ? Quel choc pour la famille de la victime tuée ou grièvement blessée ?

C'est devant de telles réalités que la population parfois fait recours à la justice populaire bien qu'elle ne soit pas à encourager pour éviter le règlement de compte en dehors de la justice. Mais il faudra que des

mesures drastiques soient prises pour contrecarrer la montée effroyable de l'insécurité dans nos villes africaines. Les mesures drastiques qui vont complètement décourager les récidivistes au lieu de protéger toujours ces malfaiteurs qui agressent, tuent et saccagent les avoirs des paisibles citoyens au nom de la présomption d'innocence même quand les preuves irréfutables sont là. Les gouvernants doivent étudier les phénomènes *Kuluna* en profondeur car il s'érige en système avec des complices très bien protégés. Ce phénomène sape le vivre ensemble et rend dégoûtant la vie en milieu urbain.

Autre écueil observé, c'est l'absence d'éclairage permanent dans les coins où opèrent ces inciviques. Parmi les services tertiaires les plus attendus dans les grandes villes africaines, c'est la permanence du courant électrique et son installation dans des zones à haut risque surtout la nuit.

Il faudra que ces infrastructures accompagnent tout lotissement à savoir la garantie en eau et en électricité. Nous n'avons pas besoin d'appui, ni de partenaires pour répondre à ces défis. C'est plus tôt un problème de vision, des tactiques et de pragmatisme.

e) Les défis environnementaux.

Faisons notre ce proverbe africain évoqué en 1939 par Antoine de Saint-Exupéry dans « Terre des hommes », je cite : « Nous n'héritons pas de la terre de nos parents, nous l'empruntons à nos enfants.¹⁸⁵ » Les grandes villes africaines ont été dénudées par la disparition des espaces verts. Si nous pouvions tous avoir la conscience environnementale et écologique notre méchanceté envers la nature disparaîtrait ou diminuerait grandement.

L'environnement, c'est le cadre de vie dans toute sa diversité ou la partie du monde dans laquelle un organisme vivant est en contact.

¹⁸⁵ Antoine de Saint-Exupéry, *Proverbe africain*, cité dans « Terre des Hommes, Paris, Gallimard, 1939.

Cette partie du monde pour être vivable doit avoir des espaces verts à bien gérer, bien protéger et à bien conserver. Les grandes villes africaines ont perdu pour la plupart l'air frais d'antan parce que les arbres sont sauvagement coupés sans reboisement.

La protection de l'environnement doit être une préoccupation majeure des habitants de grandes villes en Afrique. Les gouvernants doivent prendre des mesures pour limiter ou supprimer l'impact négatif des activités de l'homme sur son environnement dans nos grandes villes, c'est ça la protection de l'environnement. Cette protection doit faire corps avec la conservation de cet environnement.

Conserver l'environnement, c'est assurer la protection des populations animales et végétales, ainsi que la conservation de l'intégrité écologique de leurs habitants naturels « Patrimoine de l'humanité ». Nos villes doivent avoir des espaces pour conserver les animales et végétales communément appelés jardin zoologique et botanique. Ces sont des lieux idoines d'inspiration écologique et de méditation sur l'importance de la nature verdoyante. Ces espaces verts, une fois bien protégés sont la source de l'air frais nécessaire à l'être humain. Et leur absence causée par le déboisement entre autres est à la base de la chaleur infernale, nuisible à la communauté. En principe tout déboisement doit automatiquement être suivi du reboisement pour maintenir la fraîcheur naturelle et la lutte contre le réchauffement climatique.

Les Etats africains doivent penser à la mise en œuvre d'un programme de l'éducation civique ayant pour but d'amener les individus et les collectivités à saisir la complexité de l'environnement tant naturel que celui crée par l'homme, complexité due à l'interactivité de ses aspects biologiques, physiques, sociaux, économiques et culturels.

L'éducation environnementale est donc définie par l'UNESCO comme la formation d'une population mondiale consciente et préoccupée de l'environnement et des problèmes qui s'y rattachent, une population qui a les connaissances, l'état d'esprit, les motivations et le sens de l'engagement qui permettent de travailler

individuellement et collectivement à résoudre les problèmes actuels et à empêcher qu'il ne s'impose de nouveaux.

Cependant, précisons que plusieurs expressions sont utilisées pour désigner la même réalité. Suivant les auteurs, on entend parler d'éducation relative à l'environnement, d'éducation à l'environnement, d'éducation pour l'environnement ou d'éducation environnementale. Nous ne pouvons pas terminer de parler des défis environnementaux sans évoquer la bonne gestion des déchets dans nos grandes villes de l'Afrique subsaharienne.

Comment comprendre qu'à la moindre pluie les ruelles sont remplies des déchets surtout non biodégradables. Les caniveaux complètement bouchés et les voitures nagent sur les eaux de la pluie en plein centre-ville. Tout ceci est provoqué par le manque de curage d'eaux et d'une bonne politique d'évacuation des eaux culinaires et des pluies.

Et pourtant la salubrité est un signe de respect de la dignité humaine. C'est elle qui nous distingue des animaux. Il nous faut donc faire très attention à la gestion durable des déchets. Les déchets en fait, c'est tout résidu d'un processus de production, de transformation ou d'utilisation, toute substance, matériau, produit ou meuble abandonné ou destiné à l'abandon.

La gestion des déchets devient de plus en plus un problème existentiel dans les villes africaines. La production toujours plus grande des déchets et ordures qui jonchent les rues, les rigoles, les caniveaux est un risque environnemental qui doit intéresser tout habitant de grandes villes africaines. Curieusement, la qualité des relations que chacun de nous entretient avec les déchets à la maison, au bureau, dans la rue, voire dans les milieux éducatifs ne semble plus nous toucher parce que devenu ami des déchets et des ordures.

Plus de 85% des déchets dans les villes africaines sont composés de plastiques et de nylon. Ces sont des déchets qui ne se dégradent pas pratiquement ou se dégradent très lentement. Tenez, il faut par exemple quatre à huit semaines dans des conditions idéales pour qu'un

papier jeté à la poubelle se dégrade. Il faut trois ans pour qu'un morceau de tôle en aluminium jeté dans la poubelle se dégrade par processus normal et un million d'années pour qu'un tesson de bouteille se décompose dans le sol.

Les déchets toxiques comme les produits pharmaceutiques, les piles et les batteries ont des risques considérables pour la santé de l'homme mais aussi pour l'environnement.

Face ce constat sombre, les grandes villes africaines méritent de sérieuses études d'impact environnemental. Les gouvernements pour relever le défi environnemental dans nos grandes villes doit travailler avec les environnementalistes sur les questions de traitement des déchets. Chaque parcelle doit avoir des poubelles pour les déchets biodégradables, les déchets recyclables et non dégradables.

A côté des déchets biodégradables et recyclables, il y a les déchets non dégradables et toxiques qui nécessitent l'enfouissement et l'incinération selon le cas. Il s'agit des déchets comme les emballages plastiques, les boîtes métalliques, les tessons de bouteille, les piles, les batteries et les produits chimiques. Mais il faut que ceci se fasse dans le respect de la loi et par des personnes attitrées pour le besoin de la cause. Chaque avenue doit avoir de grandes poubelles qui doivent être vidées à temps réel par le service de la voirie urbaine.

Chaque lotissement doit prévoir les espaces verts, chaque parcelle doit avoir quelques arbres fruitiers pour purifier l'air si l'espace le permet.

Conclusion

Pour une Afrique subsaharienne debout, gouvernants et gouvernés, société politique, société étatique et société civile sommes tous conviés à œuvrer pour relever les différents défis ci-haut évoqués. La tâche est ardue mais pas impossible à réaliser. Toutes ces réalités enlèvent le goût de la vie et de vivre ensemble. Il nous faut cultiver l'esprit sacrificiel pour lutter sans relâche afin que le vivre avec aisance dans les grandes villes africaines soit effectif au cœur d'un bonheur partagé.

Les infrastructures comme les logements décents, les services sanitaires, éducatifs et les espaces verts doivent précéder les humains lors de lotissement de nouveaux quartiers. Les installations des fournitures en eau et en électricité devraient être une priorité dans chaque nouveau quartier et les installer dans les anciens quartiers au nom de la justice distributive. Diriger une grande ville exige de la part des leaders une vision claire et partagée, un pragmatisme avéré pour relever ces nombreux défis.

La jeunesse des grandes villes africaines mérite une éducation qualitative pouvant faciliter l'insertion de celle dans la société en termes d'embauche après les études. La jeunesse doit être préparée au sens de responsabilité, à savoir s'assumer dans la vie et développer en elle la conscience critique au lieu d'être bernée dans le mimétisme et dans la naïveté. « Malgré le cliché sombre que nous avons souvent de nos jeunes, les adultes et les autorités des pays africains, en général, sont appelés à assurer un accompagnement et un soutien appropriés au développement des jeunes afin qu'ils ne deviennent pas des marginalisés et des laissés pour compte. Malgré les difficultés précitées, les jeunes doivent être considérés comme une ressource et non pas comme un problème afin de mieux se concentrer sur des solutions à long terme, sur l'identification et sur la satisfaction de leurs besoins pour leur permettre de mettre à profit leur potentiel en tant que citoyens et de faire bénéficier à la société le maximum de leur capital humain.¹⁸⁶ »

Les jeunes doivent être écoutés et compris. Pour mieux cerner leur problème, les gouvernants doivent inter des dialogues inter générationnels. Qu'il s'agisse de leur avenir pour le type de formation à recevoir que pour leur accueil sur le marché de l'emploi, des cadres de concertation doivent être mis sur pied pour regarder tous dans la même direction.

¹⁸⁶ La Jeunesse Congolaise – Atouts et opportunités, Youth.ead. Admin, <https://www.youthlead.org/resources/congolese-youth-assets-opportunities> (Consulté le 07 février 2020).

L'Afrique subsaharienne doit dépasser le clivage ethnoculturel surtout en ce qui concerne la cohabitation dans les grandes villes. L'enkystement dans les ghettos ethniques ne favorise pas la méritocratie. Cette tare bloque le progrès du continent en général et de nos grandes villes en particulier. Les dirigeants doivent repenser comment conserver l'identité ethnique tout en étant ouverts, serviables et réceptifs aux membres des autres ethnies. Appartenir à une ethnie est un fait social, ça s'impose en nous mais nous devons avoir cette mentalité d'ouverture d'esprit pour toujours accepter et bien considérer celui qui n'est pas de son ethnie comme frère dans la dynamique de bâtir des citadelles dans nos cœurs. Toutes les pierres n'ont pas la même mesure mais en essayant de placer chaque pierre à la place qu'il faut, la citadelle est construite. Il en est de même pour l'inter ethnicité dans notre vivre ensemble. Les gouvernants doivent exceller à rassembler les différentes ethnies et tribus habitant les quartiers et utiliser rationnellement les compétences des uns et des autres sans favoritisme lié à l'appartenance ethnique. Cette pratique courante est un cancer qui tue le vivre ensemble inter ethnique et sape le bonheur partagé.

L'Afrique debout doit combattre la division ethnique et le népotisme pour résister contre l'impérialisme culturel dont nous sommes victimes. Le concept minorité ethnique est une construction mentale qui écrase l'autre en lieu et place de le valoriser. Une ethnie peut être démographiquement minoritaire et être d'un apport considérable en termes de contribution intellectuelle et technologique. Le fondamental, c'est la mise ensemble des capacités, des compétences et des énergies fédératrices pour bâtir de grandes villes fluorescentes et faisant l'honneur de notre espace géographique qui est l'Afrique subsaharienne.

L'urgence aujourd'hui pour l'équilibre socio-économique dans nos grandes villes est de s'atteler à la production économique, à la transformation de nos matières et denrées dans leurs diversités. Tant que nos grandes villes africaines seront plus consommatrices que productrices, le chômage restera la règle d'or et le travail l'exception

dans le marché d'emploi. Cette réalité fera toujours de nos villes de grandes importatrices et non des exportatrices. Ceci ne donnera jamais le sourire aux citoyens de nos villes parce que baignant toujours dans l'océan de la misère et du chômage avec tous les corollaires des impacts négatifs. Il faut que les jeunes s'assument dans la vie. Ils doivent savoir que la dignité de l'homme passe par le travail. Tout doit fonctionner en système de la formation reçue au niveau secondaire et universitaire, à l'accueil au marché d'emploi. Il faudra qu'après la formation secondaire déjà le jeune soit capable de créer, de travailler ou de produire pour l'équilibre de la société.

Si la jeunesse est réellement occupée nous passerons de la paresse à la culture du travail, de l'industrialisation, du religieux au développement holistique. L'insécurité diminuera sensiblement dans nos grandes villes. Il faudra aussi très bien motiver et équiper les hommes en uniforme doublé d'un éveil des consciences patriotiques pour contrecarrer l'émergence de criminalité sous toutes ses formes dans les grandes villes africaines. Mais il faudra aussi des études minutieuses pour dégager des pistes plausibles telles que la formation solide en éducation civique et patriotique, sur la vie humaine qui est sacrée et le respect de biens communs. Il faudra envisager des solutions pour cette jeunesse qui les feront sortir du monde de la drogue, des chimères et des rêves irréalistes qu'ils ont souvent dans leurs têtes.

La sécurité dans les grandes villes africaines est une affaire des efforts conjugués entre gouvernants et gouvernés, se forçant de se regarder dans les yeux et trouver des réponses aux vraies causes qui provoquent le banditisme urbain tels que le favoritisme, le népotisme et transcender le militantisme comme critère cardinal d'embauche sur le marché d'emploi.

La vie n'a pas de sens sans harmonie avec la nature. Les études sur l'impact environnemental doivent être une condition nécessaire pour toute implantation d'usine en milieu urbain. Tout citoyen doit être défenseur, protecteur et conservateur de l'environnement. L'homme a

reçu de Dieu une nature verte, fleurie et toute verdoyante au fil de temps. Avec sa mauvaise gestion de l'environnement, il a dénudé la nature et une bonne partie de son entourage est devenue un sol nu. C'est le cas de nos grandes villes africaines. Chaque parcelle doit réfléchir comment lutter contre le réchauffement climatique, notamment avec l'adaptation et l'atténuation. L'adaptation aux changements climatiques désigne les initiatives et les mesures individuelles ou collectives qui visent à réduire la vulnérabilité des systèmes naturels et humains contre les effets réels comme la chaleur infernale que nous avons aujourd'hui dans nos grandes villes et autres effets attendus du réchauffement climatique. Faisons nôtre cet adage indien « Celui qui plante un arbre avant de mourir n'a pas vécu vainement ». Une fois intériorisé, nous aurons des villes écologiquement bien vivables et une fraîcheur inspirante.

Bibliographie

Ouvrages.

1. Exupéry Antoine St., *Terre des hommes*, Paris, Gallimard, 1939, 158 p.
2. Garibay Françoise, SEGUIER (Michel), *Pratiques émancipatrices. Actualités de Paulo FREIRE*, Syllepse, Paris, 2009, 271 p.
3. Kā Mana, Godefroid., *L'Afrique notre projet. Révolutionner l'imaginaire africain*, collection ' ' penser l'éducation' ' éd. Terroirs, Yaoundé, Cameroun, 338 p.
4. Kimpianga Mahaniah, *La problématique du développement*, LUOZI, PULL, 2007, 386 p.
5. Rinchon Dieudonné, *La traite des Africains par les Européens*, éd, cocadi, 131 p.

Article

La Jeunesse Congolaise – Atouts et opportunités, Youth.ead. Admin, <https://www.youthlead.org/resources/congolese-youth-assets-opportunities>}.